

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.172

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 Octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 Octobre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2027 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE CHARENTE-MARITIME ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

RAPPORTEUR : Mme ISENDICK-MALTERRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a adopté par délibération la Convention Territoriale Globale lors de son conseil communautaire du 19 octobre 2023.

Il s'agit d'un dispositif national qui accompagne les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique globale d'action sociale et familiale : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation et vie sociale.

Contractualisée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les SIVOM et les communes gestionnaires d'équipements co-financés par la Caisse d'Allocations Familiales, la Convention Territoriale Globale est mise en œuvre par les parties prenantes dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les travaux d'élaboration de la Convention Territoriale Globale ont permis de dégager la définition de quatre axes de développement :

1. Adaptabilité de l'offre de service (0-25 ans),
2. Professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles,
3. Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans),
4. Mise en réseaux des acteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code de l'action sociale et des familles,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la Convention d'Objectif et de Gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales,
- Après avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la Convention Territoriale Globale et tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Raynald RIMBAULT



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023



Convention Territoriale Globale Projet familial et social

Entre :

- Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime

Et :

- Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Commune de Royan
- Commune de Saint-Palais-sur-Mer
- Commune de Saint-Georges de Didonne
- Commune de Vaux-sur-Mer
- Commune de Médis
- Commune de Saint-Sulpice de Royan
- Commune de Saujon
- Commune de Breuillet
- Commune d'Étaules
- Commune Saint-Augustin
- Commune Les Mathes-La Palmyre
- SIVOM Presqu'île d'Arvert
- SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire

Article préliminaire : Préambule	5
Article 1 – Objet de la convention	9
Article 2 – Champs d’intervention de la CAF	9
Article 3 – Champs d’intervention différenciés de chacun des partenaires : la CARA, les communes et les SIVOM signataires	9
Article 4 – Objectifs partagés au regard des besoins	12
Article 5 – Engagements des partenaires	13
Article 6 – Modalités de collaboration	13
Article 7 – Échanges de données	14
Article 8 – Communication	14
Article 9 – Évaluation	14
Article 10 –Durée de la convention - Fin de la convention - Recours.....	15
Article 11 –Exécution formelle de la convention	15
Article 12 –Confidentialité	15

ENTRE :

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, dont le siège est situé 4 bis, avenue du Général Leclerc – TSA 47123 – 17073 LA ROCHELLE Cedex 9, représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Jacques RODRIGUES, et par sa Directrice, Madame Gaëlle GAUTRONNEAU, dûment autorisés à signer la présente convention, ci-après dénommée « la CAF de la Charente-Maritime »,

d'une part,

ET :

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dont le siège est situé 107, avenue de Rochefort – 17200 ROYAN – N° SIREN 241 700 640 – représentée par son président, Monsieur Vincent BARRAUD, agissant en vertu de la délibération n° CC-231019-.... du conseil communautaire du 19 octobre 2023, ci-après dénommée « CARA »,

Pour le secteur Ouest :

La commune de ROYAN, dont la Mairie est située 80, avenue de Pontailac – 17200 ROYAN – N° SIREN 211 703 061 – représentée par son Maire, Monsieur Patrick MARENGO, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

La commune de SAINT-GEORGES DE DIDONNE, dont la Mairie est située 1, avenue des Tilleuls – 17110 ST-GEORGES DE DIDONNE – N° SIREN 211 703 335 – représentée par son Maire, Monsieur François RICHAUD, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

La commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER, dont la Mairie est située 1, avenue de Courlay – 17420 ST-PALAIS-SUR-MER – N° SIREN 211 703 806 – représentée par son Maire, Monsieur Claude BAUDIN, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

La commune de VAUX-SUR-MER, dont la Mairie est située 1, place Maurice Garnier – 17640 VAUX-SUR-MER – N° SIREN 211 704 614 – représentée par son Maire, Monsieur Patrice LIBELLI, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

Pour le secteur Est :

La commune de BREUILLET, dont la Mairie est située 28, rue du Centre – 17920 BREUILLET – N° SIREN 211 700 646 – représentée par son Maire, Monsieur Jacques LYS, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

La commune de MÉDIS, dont la Mairie est située Place Paul Beau – 17600 MÉDIS - N° SIREN 211 702 287 – représentée par son Maire, Monsieur Éric RENOUX, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

La commune de SAINT-SULPICE DE ROYAN, dont la Mairie est située 46 B, route de Rochefort – 17200 ST-SULPICE DE ROYAN – N° SIREN 211 704 093 – représentée par son Maire, Monsieur Christian PITARD, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

La commune de SAUJON, dont la mairie est située 1, place Gaston Balande – 17600 SAUJON – N° SIREN 211 704 218 – représentée par son maire, M. Pascal FERCHAUD, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du,

Pour le secteur Sud :

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Enfance Jeunesse de l'Estuaire, dont le siège est situé 1, allée des Soupirs – 17120 COZES - N° SIREN 251 710 349 – représenté par son Président, Monsieur Vincent BOZIER, habilité à signer la présente convention par délibération n° du comité syndical du,

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Presqu'île d'Arvert, dont le siège est situé à la Mairie - Place Jacques Lacombe – 17530 ARVERT - N° SIREN 241 773 068, représenté par sa Présidente, Madame Marie-Christine PÉRAUDEAU, habilité à signer la présente convention par délibération n° du comité syndical du

En lien, en tant que gestionnaires de structures sont également associées à la signature les communes :

La commune d'ÉTAULES, dont la mairie est située 27, rue Charles Hervé – 17750 ÉTAULES – N° SIREN 211 701 552 – représentée par son maire, M. Vincent BARRAUD, habilité à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du

La commune de LES MATHES-LA PALMYRE, dont la mairie est située 10, rue de la Sablière – 17570 LES MATHES – N° SIREN 211 702 253 – représentée par son maire, Mme Marie BASCLE, habilitée à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du

La commune de SAINT-AUGUSTIN, dont la mairie est située 1, rue de la Cure – 17750 SAINT-AUGUSTIN – N° SIREN 211 703 111 – représentée par son maire, Mme DOHIN-PROST Gwennaëlle, habilitée à signer la présente convention par délibération n° du conseil municipal du

d'autre part, ci-après dénommés les partenaires,

il a été convenu ce qui suit :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 223-1, L. 227-1 à 3 et L. 263-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la note de cadrage présentée en commission d'action sociale de la CAF de Charente-Maritime du 8 décembre 2020, relative à la stratégie de déploiement des CTG,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de SAINT-GEORGES DE DIDONNE,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de VAUX-SUR-MER,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de BREUILLET,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de MÉDIS,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de SAINT-SULPICE DE ROYAN,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de SAUJON,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'ÉTAULES,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de LES MATHES-LA PALMYRE,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de SAINT-AUGUSTIN,

Vu la délibération du Conseil syndical du SIVOM Presqu'île d'Arvert,

Vu la délibération du Conseil syndical du SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire,



La Convention Territoriale Globale : un nouveau cadre contractuel.

- Un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire permettant **d'optimiser, de préserver, voire de développer** une offre adaptée aux besoins des familles.

Elle a pour objectifs de :

- Formaliser un projet de territoire co-construit et partagé ;
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux ;
- Harmoniser et rendre plus lisibles les financements octroyés en complément des prestations de services ;
- Alléger les charges de gestion des partenaires et des CAF par la simplification des règles de financement.

La Convention Territoriale Globale (Ctg) :

Un nouveau cadre partenarial de coopération entre la Caf et les collectivités locales



Une démarche à l'échelle intercommunale

Permet de formaliser un projet de territoire au service des familles

S'appuie sur un diagnostic

Contient un plan d'action modulable et évolutif

Fournit un cadre de collaboration

Permet des compléments de financements aux équipements

Permet un soutien au titre du pilotage de ce projet de territoire

La future CTG se fonde sur :

- Un diagnostic territorial partagé entre la CAF et les élus qui lui-même : Valorise le travail des acteurs locaux, s'appuie sur leurs observations et expertises, relève les analyses de situations communes aux 4 secteurs.
- L'existant, les particularités de chaque commune, chaque secteur
- Une cartographie des projets

Les partenariats existants avec la caf sur l'agglomération Royan Atlantique

Les services aux familles existants

- 11 établissements d'accueil du jeune enfant
- 4 Relais Petite Enfance
- 3 maisons d'assistances maternels
- 25 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- 6 locaux jeunes
- 2 services labellisé Promeneurs du net
- 1 équipement labéllisés jeunesse par la Caf
- 2 lieux d'accueil enfants parents 0/6 ans et 1 Laep 6/12 en expérimentation
- 1 espace de rencontre et 1 service de médiation familiale
- 3 centres sociaux et 2 espaces de vis sociale
- 2 ludothèques
- Plusieurs contrats locaux d'accompagnement à la scolarité



Les plus-values d'un projet de territoire, telle que la CTG

- Rendre visibles les points de convergences, les dynamiques complémentaires et les besoins communs,
- Rendre visibles les spécificités territoriales pour une approche spécifique,
- Favoriser une approche globale en portant une attention particulière aux bassins de vie,
- Favoriser l'interconnaissance, l'échange et la mutualisation des pratiques,
- Organiser les actions et les réponses au plus près des besoins des habitants et plus particulièrement des familles,
- Garantir l'adhésion des habitants et des acteurs à ces projets.



MISE EN LIGNE LE 09/11/2023
La CAF de la Charente-Maritime contribue à une ligne globale de travail aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des CAF s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la CAF de la Charente-Maritime apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la CAF de la Charente-Maritime visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître les caractéristiques territoriales suivantes concernant les allocataires de ce territoire.

Caractéristiques territoriales :

« Portrait social CAF à l'échelle de l'Agglomération Royan Atlantique » **(Annexe 2 de la présente convention)**.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) compte 33 communes pour 83 661 habitants en 2019. Trois communes comptabilisent plus de 5 000 habitants : la ville-centre Royan avec 18 500 habitants, Saujon avec 7 150 habitants et Saint-Georges-de-Didonne avec 5 340 habitants. 18 communes comptent, quant à elles, moins de 2 000 habitants.

Les 13 700 allocataires résidant sur le territoire de la CARA représentent près de 29 200 personnes couvertes par au moins une prestation versée par la CAF de la Charente-Maritime en 2020 (35 % de couverture territoriale contre 43 % pour la Charente-Maritime).

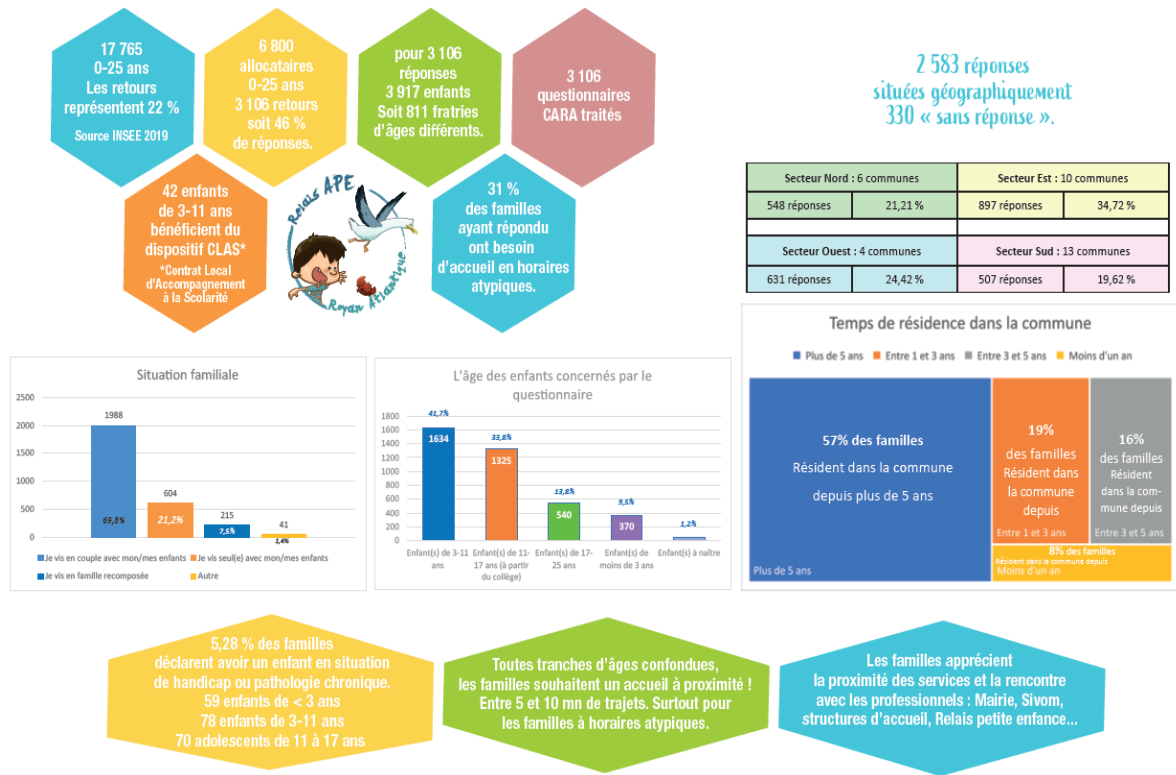
Deux SIVOM ayant les compétences enfance-jeunesse couvrent les secteurs Nord et Sud du territoire de la CARA : le SIVOM Presqu'île d'Arvert (6 communes) et le SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire (13 communes). Le secteur Ouest est composé par les communes de Royan, Saint-Georges de Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer. Le secteur Est se compose par les communes de Breuillet, Le Chay, Corme-Ecluse, L'Éguille-sur-Seudre, Médis, Mornac-sur-Seudre, Sablonceaux, Saint-Romain de Benet, Saint-Sulpice de Royan et Saujon.

L'offre de service :

- 11 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), soit 212 places.
- 4 Relais Petite Enfance (RPE) couvrent l'ensemble du territoire de la CARA et contribuent à la qualité de l'accueil individuel. Ils s'adressent aux familles ainsi qu'aux 252 assistants maternels en activité représentant plus de 999 places.
- 5 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont situées à Saint-Romain de Benet, Saint-Sulpice de Royan, Floirac, Vaux-sur-Mer et Médis ainsi que des projets en cours.
- L'association de garde d'enfants à domicile, Do l'enfant Dom, vise à répondre aux besoins de modes d'accueil en horaires atypiques. Une attention particulière est portée aux demandes des familles monoparentales.
- Une vingtaine d'accueils périscolaires, une quinzaine d'accueils extrascolaires et six accueils adolescents.
- Deux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : un à Royan (association Équilibre) et un en itinérance sur le secteur Sud à Cozes et Mortagne-sur-Gironde (centre socioculturel Arc en Ciel). Une expérimentation d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents 6–12 ans (centre socioculturel Arc en Ciel de Cozes).
- Des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : SIVOM Presqu'île d'Arvert / Centre socioculturel de Royan / SIVOM Enfance-Jeunesse de l'Estuaire.
- 1 service de médiation familiale et 1 espace de rencontre à Royan (association Équilibre).
- 3 centres sociaux (Royan, Saint-Sulpice-de-Royan, Cozes-Meschers) et 2 Espaces de Vie Sociale (Foyer rural d'Arvert et association Équilibre à Royan).
- 5 "France Service", 4 points relais numériques, 1 point d'accès aux droits (PAD), des conseillers numériques, une permanence sur rendez-vous Caf, ainsi que le travail de tous les partenaires de l'accès aux droits (CCAS, Département, ...).

En complément d'information, un diagnostic de territoire par âge est inclus dans l'annexe 3 de ce projet et présente notamment les résultats du questionnaire diffusé auprès des familles dont la synthèse est présentée ci-dessous :

LES FAMILLES DE LA CARA ayant des enfants de 0 à 25 ans.



Des fiches spécifiques aux communes et aux SIVOM ont été créées afin de présenter et valoriser l'existant et les dynamiques locales qui enrichissent l'offre de service déjà présente. **(Annexe 3 de la convention)**

Les orientations et les champs d'intervention de la CAF de la Charente-Maritime sur le département concernent :

- La structuration des territoires en termes d'offre d'accueil petite enfance et jeunesse.
- L'accompagnement à la parentalité.
- L'animation de la vie sociale.
- Le logement et cadre de vie.
- L'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la CAF de la Charente-Maritime et les partenaires souhaitent passer une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF de la Charente-Maritime et les partenaires.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé ainsi que d'un questionnaire diffusé auprès des familles du territoire de la CARA ayant des enfants de 0 à 25 ans. Il tient compte de l'ensemble des problématiques et enjeux du territoire et associe l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, institutions, ...).

Elle a pour objet :

- ✓ D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la CARA (**Annexes 2 et 3 de la convention**) ;
- ✓ De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- ✓ D'optimiser l'offre de service existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

ARTICLE 2 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Acteur majeur de la politique sociale, les interventions de la CAF en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, à l'échelle géographique de la CARA ont pour finalité :

- ✓ D'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- ✓ De soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- ✓ D'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- ✓ De créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

ARTICLE 3 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DIFFÉRENCIÉS DE CHACUN DES PARTENAIRES : LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, LES COMMUNES ET LES SIVOM SIGNATAIRES

3.1. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Compétences obligatoires :

Exercées de plein droit en lieu et place des communes-membres :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Équilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville dans la communauté,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Eau potable,
- Assainissement des eaux usées,
- Gestion des eaux pluviales urbaines.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives : **MISE EN LIGNE LE 09-11-2023**

Exercées en lieu et place des communes-membres et choisies librement par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

- Culture,
- Sécurité des personnes et des biens,
- Lutte contre les nuisibles,
- Lieu d'accueil des animaux errants,
- Gestion intégrée des zones côtières,
- Protection et valorisation des espaces naturels,
- Élaboration et suivi de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Aménagement et gestion de chemins de randonnée identifiés dans le schéma communautaire de randonnées,
- Activités nautiques,
- Construction et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire de la communauté,
- Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs du réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Ainsi, dans sa compétence « Action sociale », la CARA a inscrit dans son intérêt communautaire :

- ❖ **Le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement.** Celui-ci se décline à partir de deux orientations politiques : contribuer à la qualité de vie des familles, d'une part, et leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle, d'autre part. Ce schéma doit participer fortement à l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, sont reconnus d'intérêt communautaire, trois axes prioritaires de développement :

Axe 1 : La gestion et l'animation des Relais Petite Enfance assurant les missions du relais assistants maternels définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Axe 2 : L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

- L'accès des familles à l'information concernant l'accueil et l'animation des 0-18 ans,
- La participation à l'amélioration de la qualité de l'offre de service de l'accueil et de l'animation,
- La complémentarité des solutions d'accueil.

Axe 3 : La mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse :

- L'information et le conseil en direction des jeunes,
- L'organisation de rencontres et d'échanges avec les jeunes,
- Le soutien aux initiatives et aux projets de jeunes,
- Le soutien aux actions du Bureau Information Jeunesse.

- ❖ L'animation, la coordination du Contrat Local de Santé et la participation à sa mise en œuvre, dans le respect des axes ainsi définis :

Axe 1 : Faciliter l'accès et la coordination des soins,

Axe 2 : Améliorer les parcours de santé des populations vulnérables,

Axe 3 : Encourager l'adoption de modes de vie plus favorables à la santé,

Axe 4 : Accompagner la prise en compte de la santé mentale,

Axe 5 : Développer une culture de la santé environnementale.

La CARA sera facilitatrice dans l'accompagnement des porteurs de projet, dans la mise en relation des professionnels, dans l'ingénierie de projet, et ce, dans la limite de ses compétences.

3.2. LES COMMUNES :

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Les **communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

3.3. LES SIVOM :

Certaines communes du territoire de la CARA se sont organisées en SIVOM pour assurer la gestion de services ou d'équipements.

3.3.1. Le SIVOM Presqu'île d'Arvert :

(Communes constituantes : Arvert, Chaillevette, Étaules, Les Mathes-La Palmyre, La Tremblade, Saint-Augustin).

[Extrait des statuts] Le SIVOM exerce les compétences suivantes :

- Accueil petite enfance,
- Animation et les loisirs du public âgés de 3 à 12 ans les mercredis et les temps extrascolaires,
- Animation et les loisirs des publics pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes (13-25 ans).

Les communes peuvent déléguer les compétences optionnelles suivantes :

- La gestion des garderies périscolaires
(Étaules, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Augustin n'ont pas délégué la compétence périscolaire au SIVOM et exercent leur compétence de plein droit).
- L'assistance à la gestion périscolaire dans le cadre de l'application du décret du 3 mai 2003 concernant la formation du personnel communal, les déclarations de l'activité en CLSH, la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat Educatif Local.
- Le secteur extrascolaire : mise en place d'ateliers spécifiques les samedis.
- L'accompagnement à la scolarité pour les enfants des écoles élémentaires communales et pour les collégiens scolarisés au collège de La Tremblade.

En dehors de ces champs, les communes constituantes exercent leurs compétences de plein droit.

3.3.2. Le SIVOM Enfance-Jeunesse de l'Estuaire :

(Communes constituantes : Arces-sur-Gironde, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Cozes, Épargnes, Floirac, Grézac, Meschers-sur-Gironde, Mortagne-sur-Gironde, Semussac, Talmont-sur-Gironde).

[Extrait des statuts] Le SIVOM exerce les compétences :

- Coordonner la politique enfance jeunesse cantonale en lien avec le projet de la CARA,
- Gérer et développer la politique cantonale de la petite enfance (multi-accueil, micro-crèches, accueils réguliers et occasionnels),
- Concevoir et gérer les accueils collectifs de mineurs (3-11 ans, accueil jeunes 11 à 17 ans, séjours courts et séjours vacances),
- Contribuer aux actions du centre socioculturel Arc en Ciel.

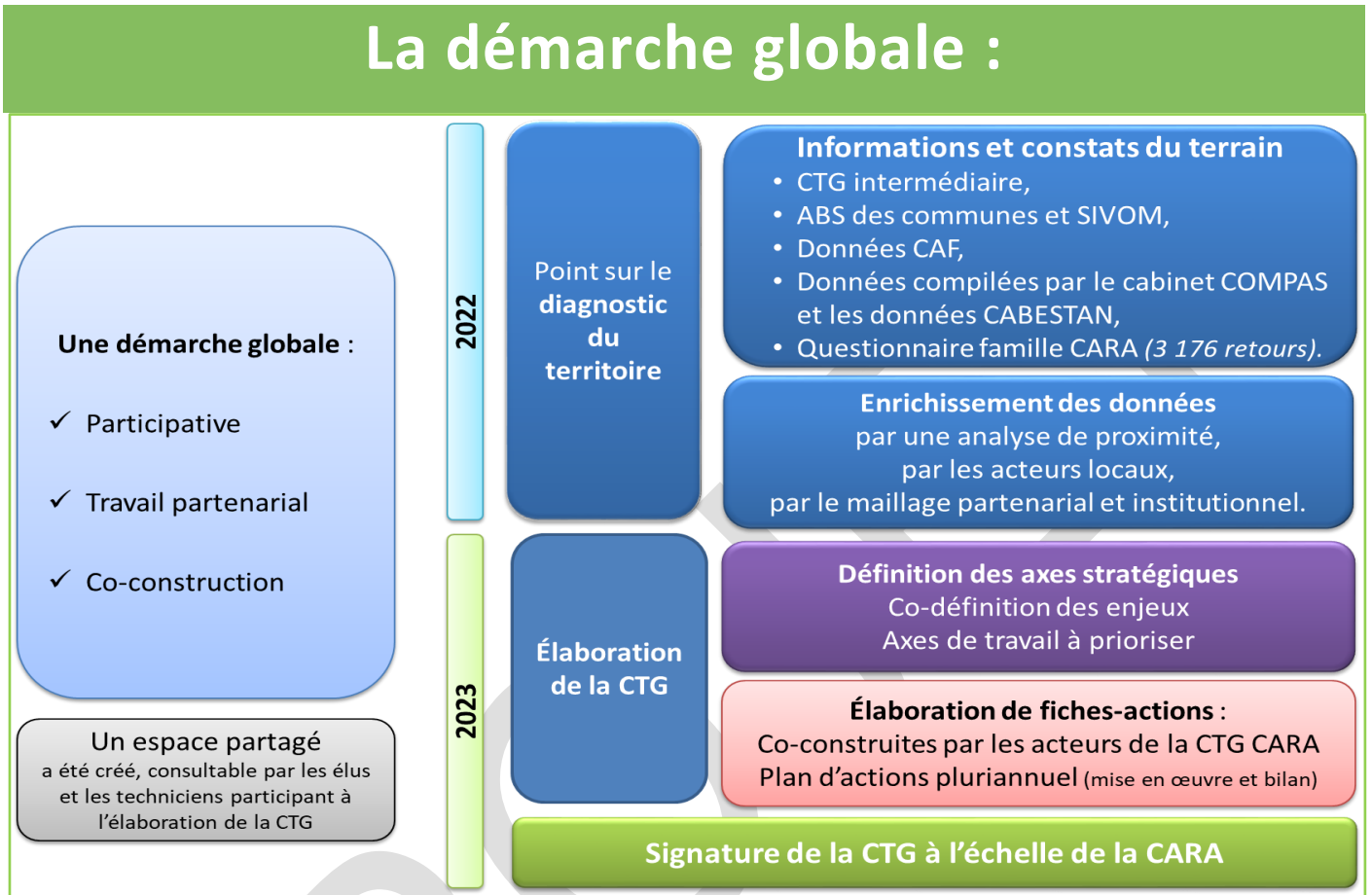
Compétences optionnelles :

- Garderies périscolaires

En dehors de ces champs, les communes constituantes exercent leurs compétences de plein droit.

ARTICLE 4 – LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent des objectifs communs de développement et de coordination des actions et/ou services. La CAF de la Charente-Maritime et les partenaires ont construit l'élaboration de la CTG selon la démarche et la temporalité suivantes :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Les ambitions (situations souhaitées), orientations (étapes) et principales actions visées par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints sont précisées dans **l'annexe 3 de la convention**.

Au regard des principaux enjeux engagés du diagnostic partagé, les axes de développement et les objectifs retenus sont :

- Adaptabilité de l'offre de service 0-25 ans,
- Professionnalisation et valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles,
- Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans),
- Mise en réseaux des acteurs.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La CAF de la Charente-Maritime, la CARA, les 11 communes concernées et les 2 SIVOM s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

À cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

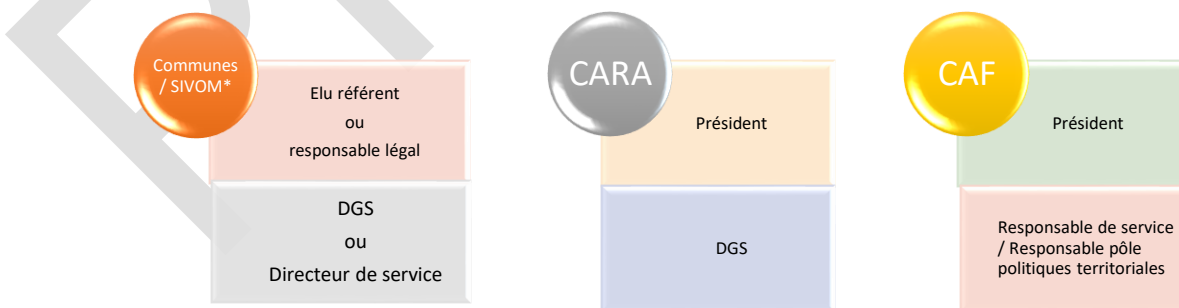
Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, ...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Concernant les moyens humains la Caf s'engage à maintenir le co-financement des fonctions de chargés de coopération répondant au référentiel national et dont les montants et les modalités sont définis dans les conventions de pilotage qui sont signées avec chacun des employeurs.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un **comité de pilotage** composé comme suit :



() Sont concernés les communes de : Royan, Saint-Georges de Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Breuillet, Médis, Saint-Sulpice de Royan et Saujon et les SIVOM Enfance-Jeunesse de l'Estuaire et Presqu'île d'Arvert.*

Sont également présents : le chargé de coopération territoriale globale ainsi que les chargés de conseil et de développement de la CAF.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif et /ou informatifs.

Le comité de pilotage sera co-présidé ~~en annexe par la OAP et la CAF.~~ **MISE EN LIGNE LE 09-11-2023**

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Un **comité technique** œuvre à la réflexion et la mise en œuvre opérationnelle du projet et propose les éléments au COPIL pour validation. Il est composé comme suit :

- Le chargé de coopération territoriale globale,
- Les chargées de coopération territoriale des communes et SIVOM,
- Les référents dont les communes ont fait le souhait d'avoir un représentant au comité technique,
- Les chargés de conseil et de développement de la CAF.

Un **comité partenarial** pourra être mis en place et pourra être élargi aux institutions œuvrant dans le champ de l'action sociale sur le territoire : Conseil Départemental, Éducation Nationale, État, MSA, CPAM, Mission Locale, ... Ce comité sera une instance d'information, d'échanges et de partenariats transversaux.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **annexe 4 de la convention** de la présente convention.

ARTICLE 7 – ÉCHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

À ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

À compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

ARTICLE 9 – ÉVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions (**Annexe 3 de la convention**). Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action, constituant **l'annexe 3** de la convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

La formalisation des indicateurs et questions évaluatives, servant à la démarche d'évaluation, pourra être annexée et ajustée au fur et à mesure de la vie du projet.

ARTICLE 10 – DURÉE DE LA CONVENTION – RÉSILIATION – RECOURS

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 inclus.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS Cedex – Tél. 05.49.60.79.19. – Fax. 05.49.60.68.09. Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr – Télérecours : www.telerecours.fr

ARTICLE 11 – EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ :

Les parties ainsi que l'ensemble de leur personnel sont tenues au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Cette convention comporte 19 pages paraphées par les parties et les 5 annexes du projet énumérées dans le sommaire.

- En cochant cette case, la **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** les accepte.

Secteur Ouest :

- En cochant cette case, la **commune de Royan** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Royan** les accepte.
- En cochant cette case, la **commune de Saint-Georges de Didonne** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Saint-Georges de Didonne** les accepte.

- En cochant cette case, la **commune de Saint-Palais-sur-Mer** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Saint-Palais-sur-Mer** les accepte.

- En cochant cette case, la **commune de Vaux-sur-Mer** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de de Vaux-sur-Mer** les accepte.

Secteur Est :

- En cochant cette case, la **commune de Breuillet** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Breuillet** les accepte.

- En cochant cette case, la **commune de Médis** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Médis** les accepte.

- En cochant cette case, la **commune de Saint-Sulpice de Royan** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Saint-Sulpice de Royan** les accepte.

- En cochant cette case, la **commune de Saujon** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Saujon** les accepte.

Secteur Sud :

- En cochant cette case, le **SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et le **SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire** les accepte.

- En cochant cette case, le **SIVOM Presqu'île d'Arvert** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et le **SIVOM Presqu'île d'Arvert** les accepte.
- En cochant cette case, la **commune d'Étaules** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune d'Étaules** les accepte.
- En cochant cette case, la **commune de Les Mathes-La Palmyre** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Les Mathes-La Palmyre** les accepte.
- En cochant cette case, la **commune de Saint-Augustin** reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :
- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
 - la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-charente-maritime/partenaires-0>),
- et la **commune de Saint-Augustin** les accepte.

La CAF de la Charente-Maritime	
<p>Le Président,</p> <p>Jean-Jacques RODRIGUES</p>	<p>La Directrice,</p> <p>Gaëlle GAUTRONNEAU</p>
	
La CARA et les 11 communes et SIVOM concernés	
<p>Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,</p> <p>Vincent BARRAUD</p>	<p>Monsieur le Maire de Royan</p> <p>Patrick MARENGO</p>
	
<p>Monsieur le Maire de St-Georges de Didonne</p> <p>François RICHAUD</p>	<p>Monsieur le Maire de St-Palais-sur-Mer,</p> <p>Claude BAUDIN</p>
	
<p>Monsieur le Maire de Vaux-sur-Mer,</p> <p>Patrice LIBELLI</p>	<p>Monsieur le Maire de Breuillet,</p> <p>Jacques LYS</p>
	
<p>Monsieur le Maire de Médis,</p> <p>Éric RENOUX</p>	<p>Monsieur le Maire de St-Sulpice de Royan,</p> <p>Christian PITARD</p>
	
<p>Monsieur le Maire de Saujon,</p> <p>Pascal FERCHAUD</p>	<p>Monsieur le Maire d'Étaules,</p> <p>Vincent BARRAUD</p>
	
<p>Madame le Maire de Les Mathes-La Palmyre,</p> <p>Marie BASCLE</p>	<p>Madame le Maire de St-Augustin,</p> <p>Gwennaëlle DOHIN-PROST</p>
	
<p>Madame la Présidente du SIVOM Presqu'île d'Arvert,</p> <p>Marie-Christine PÉRAUDEAU</p>	<p>Monsieur le Président du SIVOM Enfance-Jeunesse de l'Estuaire,</p> <p>Vincent BOZIER</p>
	

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231107-DCM23-172-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023



Convention Territoriale Globale

Projet familial et social

- ANNEXES -



Annexe 1 – Liste des équipements et services soutenus et couverts par le conventionnement pour chaque gestionnaire (14 collectivités)	3
Annexe 2 – Portrait social CAF à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	8
Annexe 3 – Projet CTG incluant le diagnostic, la démarche, les chemins du changement (visés et objectifs), les premières fiches-actions, les fiches Commune et SIVOM	12
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique, opérationnel et suivi de la CTG	73
Annexe 5 – Modalités d'évaluation	75

PROJET

Liste des équipements et services soutenus et couverts par le conventionnement pour chaque gestionnaire sur le territoire de la CARA

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

1.1. Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Relais Petite Enfance	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	RPE Secteur Sud 2, place de la Mairie 17120 ÉPARGNES
Relais Petite Enfance	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	RPE Secteur Est 8, Grande rue 17600 L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
Relais Petite Enfance	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	RPE Secteur Ouest 4, rue de la Pitorie 17200 ROYAN
Relais Petite Enfance	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	RPE Secteur Nord 2, rue du Boudignou 17530 ARVERT
Pilotage <i>(Poste Chargé de coopération territoriale globale)</i>	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique 107, avenue de Rochefort 17200 ROYAN

1.2. Commune de Royan

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Commune de Royan	MA « Les Moussaillons » - Commune de Royan Maison de l'enfance - 1, avenue des Fleurs de la Paix 17200 ROYAN
	Centre Socioculturel de Royan	MA « Les Frimousses » - CSC de Royan 66, boulevard de la Marne 17200 ROYAN
LAEP	Association Equilibre	LAEP - Les Hublotins 16, rue Louis de Foix 17200 ROYAN
ALSH	Commune de Royan	ALSH - Extra – Commune de Royan – Multi-site
	Commune de Royan	ALSH - Péri – Commune de Royan – Multi-site
	Commune de Royan	ACC ados – L'Escale – Commune de Royan 1, avenue des Fleurs de la Paix 17200 ROYAN
	Centre Socioculturel de Royan	Extra – CSC de Royan 66, boulevard de la Marne 17200 ROYAN
	Centre Socioculturel de Royan	Péri – CSC de Royan 66, boulevard de la Marne 17200 ROYAN

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
PS JEUNES	Centre Socioculturel de Royan	Structure Jeunesse – CSC de Royan 66, boulevard de la Marne 17200 ROYAN
LUDOTHÈQUE	Commune de Royan	1, avenue des Fleurs de la Paix 17200 ROYAN
SÉJOURS	Commune de Royan	Commune de Royan 80, avenue de Pontailac 17200 ROYAN
Pilotage (Poste Chargé de coopération territoriale)	Commune de Royan	Commune de Royan 80, avenue de Pontailac 17200 ROYAN

1.3. Commune de Saint-Georges de Didonne

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Commune de Saint-Georges de Didonne	MA « Les Ptits Loups » 1, rue de Plaisance 17110 SAINT-GEORGES DE DIDONNE
ALSH	Commune de Saint-Georges de Didonne	ALSH – Extra – Commune de Saint-Georges de Didonne 2, rue du Docteur Maudet 17110 SAINT-GEORGES DE DIDONNE
	Commune de Saint-Georges de Didonne	ALSH – Péri – Commune de Saint-Georges de Didonne 2, rue du Docteur Maudet 17110 SAINT-GEORGES DE DIDONNE

1.4. Commune de Saint-Palais-sur-Mer

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Commune de Saint-Palais-sur-Mer	ALSH – Extra – Commune de Saint-Palais-sur-Mer 73, avenue de Courlay 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
	Commune de Saint-Palais-sur-Mer	ALSH – Péri – Commune de Saint-Palais-sur-Mer 73, avenue de Courlay 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
Pilotage (Poste Chargé de coopération territoriale)	Commune de Saint-Palais-sur-Mer	Commune de Saint-Palais-sur-Mer 1, avenue de Courlay 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER

1.5. Commune de Vaux-sur-Mer

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Commune de Vaux sur Mer	MA « Petit à Petit » - Commune de Vaux-sur-Mer 1, rue Aigue Marine 17640 VAUX-SUR-MER
ALSH	Commune de Vaux sur Mer	ALSH – Extra – Commune de Vaux-sur-Mer Avenue du Parc des Sports 17640 VAUX-SUR-MER
	Commune de Vaux sur Mer	ALSH – Péri – Commune de Vaux-sur-Mer Avenue du Parc des Sports 17640 VAUX-SUR-MER
	Commune de Vaux sur Mer	ACC ados – Commune de Vaux-sur-Mer Avenue du Parc des Sports 17640 VAUX-SUR-MER

1.6. Commune de Breuillet

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Commune de Breuillet	ALSH – Extra – Commune de Breuillet Allée des Sports 17920 BREUILLET
	Commune de Breuillet	ALSH – Péri – Commune de Breuillet Allée des Sports 17920 BREUILLET
	Commune de Breuillet	ACC ados – Commune de Breuillet Allée des Sports 17920 BREUILLET

1.7. Commune de Médis

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Commune de Médis	ALSH – Extra – Commune de Médis 80, rue des Sports 17600 MÉDIS
	Commune de Médis	ALSH – Péri – Commune de Médis 80, rue des Sports 17600 MÉDIS

1.8. Commune de Saint-Sulpice de Royan

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Commune de Saint-Sulpice de Royan	MA « Peter Pan » - Commune de Saint-Sulpice de Royan 37, rue Henri Dupont 17200 SAINT-SULPICE DE ROYAN
ALSH	Centre socioculturel Georges Brassens	ALSH – Extra – CSC G. Brassens à Saint-Sulpice de Royan 6, place Jacques Prévot 17200 SAINT-SULPICE DE ROYAN
	Centre socioculturel Georges Brassens	ALSH – Péri – CSC G. Brassens à Saint-Sulpice de Royan 6, place Jacques Prévot 17200 SAINT-SULPICE DE ROYAN
ALSH	Commune de Saint-Sulpice de Royan	ACC ados – Commune de Saint-Sulpice de Royan 4, place Jacques Prévot 17200 SAINT-SULPICE DE ROYAN
Pilotage (Poste Chargé de coopération territoriale)	Commune de Saint-Sulpice de Royan	Commune de Saint-Sulpice de Royan 46 bis, route de Rochefort 17200 SAINT-SULPICE DE ROYAN

1.9. Commune de Saujon **MISE EN LIGNE LE 09-11-2023**

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
MULTI-ACCUEIL	Association Mini Plumes	MA « Mini Plumes » 1, rue des Dahlias 17600 SAUJON
ALSH	Centre Communal d'Action Sociale de Saujon	ALSH – Extra – CCAS de Saujon Pôle Enfance Jeunesse – 9 bis, route des Écluses 17600 SAUJON
	Centre Communal d'Action Sociale de Saujon	ALSH - Péri – CCAS de Saujon Pôle Enfance Jeunesse – 9 bis, route des Écluses 17600 SAUJON
Pilotage <i>(Poste Chargé de coopération territoriale)</i>	Centre Communal d'Action Sociale de Saujon	CCAS de SAUJON 1, route du Chay 17600 SAUJON

1.10. SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire

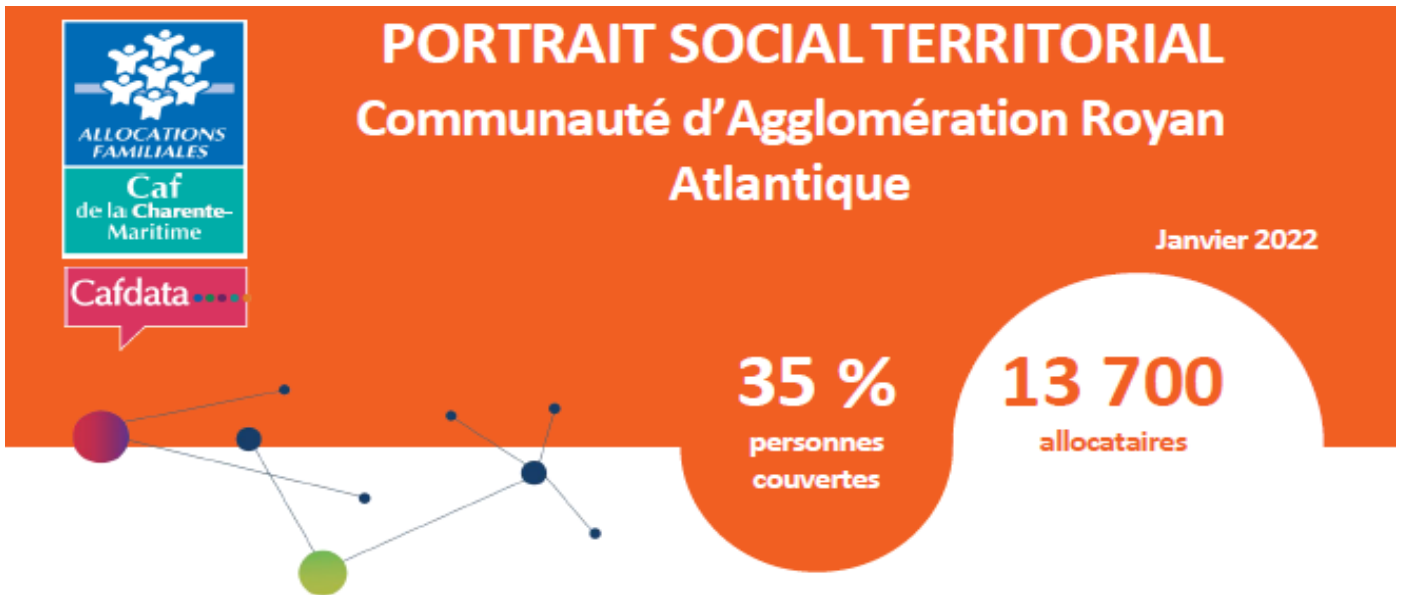
TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
MICRO-CRÈCHE	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	MC « Les Petits Petons » - Semussac 9, rue du Vieux Porche 17120 SEMUSSAC
	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	MC « Les Fripounets » - Cozes 1, allée des Soupirs 17120 COZES
	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	MC « La Souris Verte » - Meschers-sur-Gironde 14, rue du Breuil 17132 MESCHERS SUR GIRONDE
ALSH	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	ALSH - Péri – Multi-site – SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire 1, allée des Soupirs 17120 COZES
	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	ALSH - Extra – Multi-site – SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire 1, allée des Soupirs 17120 COZES
	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	ACC ados - SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire 1, allée des soupirs 17120 COZES
LAEP	Centre socioculturel Arc En Ciel	LAEP « Le Nid des Ptits Amis » - Multi-site – CSC Arc en Ciel à Cozes 8, rue Hôtel de Ville 17120 COZES
Pilotage <i>(Poste Chargé de coopération territoriale)</i>	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire	SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire 1, allée des soupirs 17120 COZES

1.11. SIVOM Presqu'île d'Arvert et les communes d'Étaules, Les Mathes-La Palmyre et Saint-Augustin

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	SIVOM Presqu'île d'Arvert	MA « Les Petites Goules » - La Tremblade 37, rue de la Seudre 17390 LA TREMBLADE
	SIVOM Presqu'île d'Arvert	MA « Pirouettes Cacahuètes » - Arvert 13, avenue de l'Étrade 17530 ARVERT
ALSH	Commune d'Étaules	ALSH – Péri – Commune d'Étaules 27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES
	Commune de Les Mathes- La Palmyre	ALSH – Péri – Commune des Mathes 10, rue Henri Érable 17570 LES MATHES
	Commune de Saint-Augustin	ALSH – Péri – Commune de Saint-Augustin 4, place du Foyer Rural 17570 SAINT-AUGUSTIN
	SIVOM Presqu'île d'Arvert	ALSH – Péri – SIVOM Presqu'île d'Arvert 2, rue du Boudignou 17530 ARVERT
	SIVOM Presqu'île d'Arvert	ALSH - Extra – SIVOM Presqu'île d'Arvert 2, rue du Boudignou 17530 ARVERT
PS JEUNES	SIVOM Presqu'île d'Arvert	Structure jeunesse – SIVOM Presqu'île d'Arvert 8, avenue du Général de Gaulle 17390 LA TREMBLADE
LUDOTHÈQUE	Commune de Les Mathes- La Palmyre	Ludothèque – Commune des Mathes Place de la Halle 17570 LES MATHES
Pilotage (Poste Chargé de coopération territoriale)	SIVOM Presqu'île d'Arvert	SIVOM Presqu'île d'Arvert 2, rue du Boudignou 17530 ARVERT

Portrait social CAF à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) compte 33 communes pour 83 171 habitants en 2018. Trois communes comptabilisent plus de 5 000 habitants : la ville centre de Royan avec 18 500 habitants, Saujon avec 7 150 habitants et Saint-Georges-de-Didonne avec 5 340 habitants. 18 communes comptent quant à elles moins de 2 000 habitants.

Les 13 700 allocataires résidant sur la CARA représentent près de 29 200 personnes couvertes par au moins une prestation versée par la Caf en 2020 (35 % de couverture territoriale contre 43 % pour la Charente-Maritime).

Deux Sivom ayant les compétences enfance-jeunesse couvrent les secteurs Nord et Sud de la CARA : le Sivom de la presqu'île d'Arvert (6 communes) et le Sivom de l'Estuaire (13 communes).

La Communauté d'Agglomération exerce une compétence « action sociale » dans laquelle s'inscrit le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement. Trois axes y sont travaillés : contribuer à l'épanouissement et à la qualité de vie des familles ; participer à l'attractivité du territoire, répondre aux besoins des familles ; permettre aux familles de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

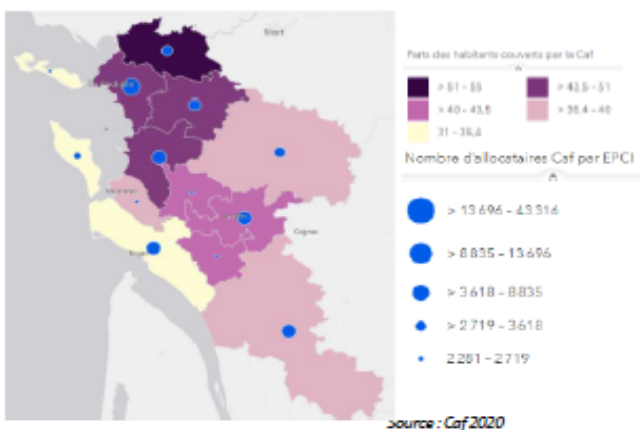
La croissance démographique (+ 0,52 % par an entre 2013 et 2018) est liée à un solde migratoire positif (+ 1,44 % par an sur la même période).

La population est vieillissante, les plus de 60 ans représentent 48 % de la population de la CARA en 2018 (35 % à l'échelle départementale, 26 % à l'échelle nationale).

Le poids financier de la Caf sur ce territoire s'élève à environ :

- 67 665 050 euros de prestations légales versés aux allocataires en 2019 ;
- 3 804 226 euros de prestations versés aux gestionnaires d'équipements et de services aux familles en 2020.

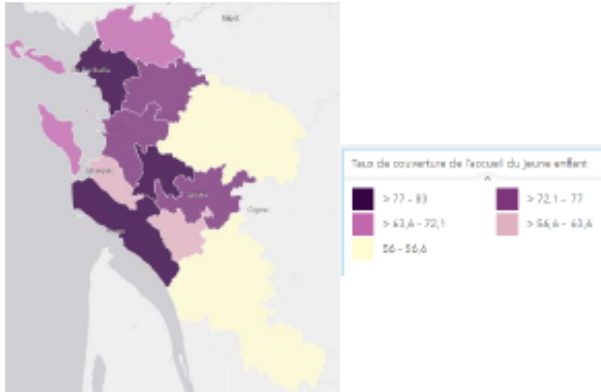
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Petite enfance

Une offre structurée et diversifiée mais en tension

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Le nombre de naissances a nettement diminué entre 2015 et 2018, passant de 515 à 439 naissances (- 15 %). Cette tendance s'est cependant inversée entre 2018 et 2019 : 491 naissances enregistrées en 2019, soit une augmentation de près de 11 % entre ces deux années.

En 2019, le taux de couverture d'accueil théorique est de 82 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (74 % au niveau départemental, 60 % au niveau national). L'accueil individuel est prépondérant. La tension entre la demande et l'offre disponible est importante sur l'ensemble des secteurs géographiques avec des taux d'occupation de plus de 80 % : le secteur ouest est le plus touché avec une saturation des places disponibles chez les assistants maternels en activité. Le départ en retraite d'un nombre important de ces professionnels dans les prochaines années risque de fragiliser la réponse aux besoins de modes de garde des familles.

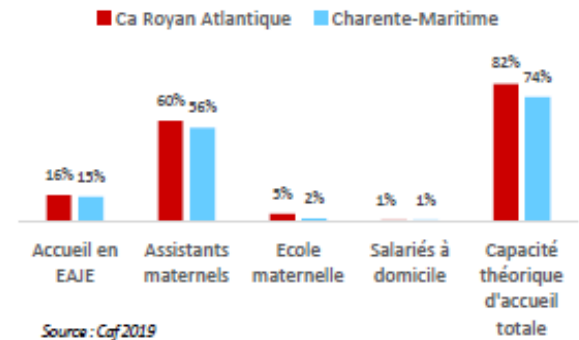
11 établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) répartis sur l'ensemble de la CARA offrent 212 places.

4 relais petite enfance itinérants couvrent l'ensemble du territoire et contribuent à la qualité de l'accueil individuel. Ils s'adressent aux familles ainsi qu'aux 235 assistants maternels en activité représentant 784 places.

3 maisons d'assistants maternels sont situées à Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan et Floirac.

L'association de garde d'enfants à domicile, Do l'enfant Dom, vise à répondre aux besoins de modes d'accueil en horaires atypiques. Une attention particulière est portée aux demandes des familles monoparentales.

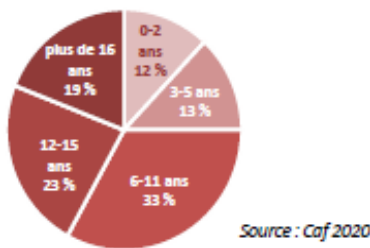
Enfin, 2 associations d'assistants maternels existent sur la CARA.



Enfance Jeunesse

Une réponse de proximité aux besoins des familles

Répartition des enfants par tranche d'âge



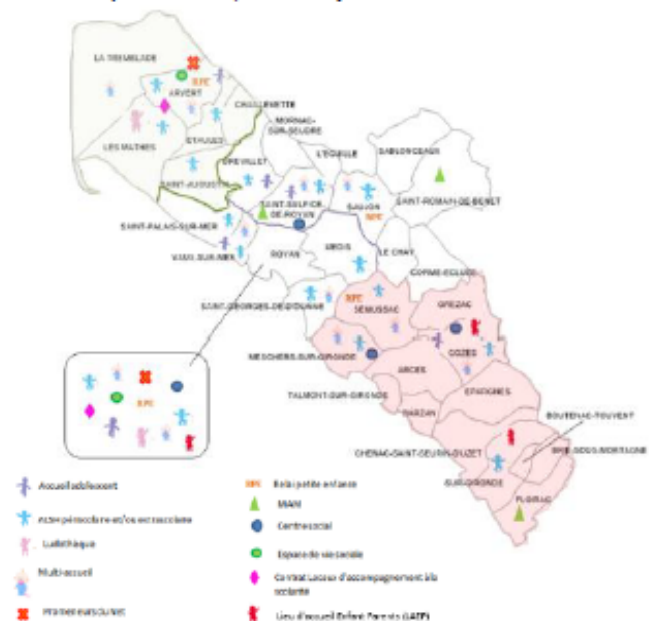
Le territoire est plutôt bien équipé avec un maillage relativement équilibré. L'offre de services apparaît à optimiser, notamment par des actions de communication et par une complémentarité entre les accueils.

Une vingtaine d'accueils périscolaires, une quinzaine d'accueils extra-scolaires et six accueils adolescents sont présents sur la communauté d'agglomération. Ces services sont gérés par les SIVOM, les communes ou les centres sociaux.

Le dispositif promoteurs du net (présence éducative sur le net) est déployé par le SIVOM de la presqu'île d'Arvert ainsi que par le centre socioculturel de Royan.

La Mission Locale propose différents services en direction des jeunes : accompagnement socio-professionnel, remobilisation par le sport, relais-conduite, Bureau Information Jeunesse, équipe de prévention médiation.

Le site internet « Famille Royan Atlantique » de la CARA répertorie les services petite enfance, enfance et jeunesse.

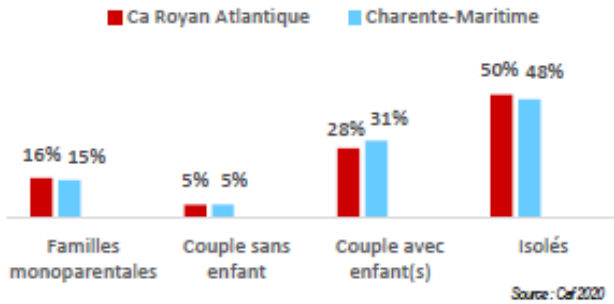


Parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des allocataires selon la structuration familiale



Source: Caf 2020

45% des allocataires Caf sont des familles (1 point de moins qu'au niveau départemental) : 6 104 familles allocataires résident sur la CARA en 2020 dont 2 223 familles monoparentales (+ 60 familles monoparentales entre 2019 et 2020).

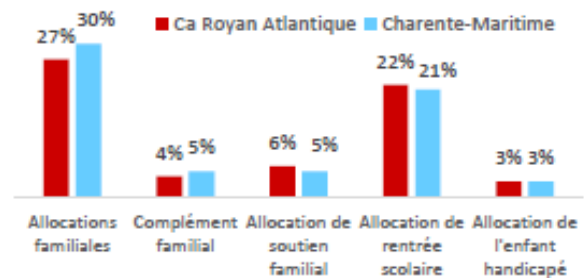
La Caf accompagne la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité :

- 2 lieux d'accueil enfants parents 0-6 ans (un à Royan -association Equilibre ; un en itinérance sur le secteur sud - Centre Social Arc en Ciel de Cozes),
- Une expérimentation d'un lieu d'accueil enfants parents 6-12 ans (Centre Social Arc en Ciel de Cozes),
- 11 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (SIVOM de la presqu'île d'Arvert ; Centre socioculturel de Royan),
- Un service de médiation familiale et un espace de rencontre (association Equilibre) accessibles aux familles de la CARA, tous 2 situés à Royan

- Un réseau parentalité animé par les acteurs locaux,
- Dans le cadre de son schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles, la CARA valorise et finance des actions portées par les centres sociaux, les collectivités ou des structures spécifiques.
- Des initiatives menées par des acteurs associatifs et des collectivités font l'objet d'un financement et d'un accompagnement spécifique de la part de la Caf.

La Caf soutient également directement les familles par le versement de prestations familiales destinées à l'entretien et l'éducation des enfants. Les travailleurs sociaux Caf interviennent de manière collective et individuelle auprès des familles séparées.

Répartition des prestations familiales liées à la parentalité



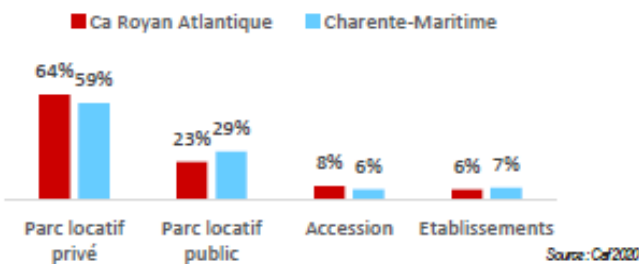
Source: Caf 2020

Logement et cadre de vie

Le logement, un enjeu de territoire



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source: Caf 2020

5 500 allocataires sont bénéficiaires d'une aide au logement (soit 40 % des allocataires contre 44 % pour le département) dont 64 % dans le parc locatif privé.

Le territoire est marqué par une forte proportion de résidences secondaires : celles-ci représentent 43,5 % des logements (22 % à l'échelle départementale, 10 % à l'échelle nationale). Seuls 52 % des logements sont des résidences principales (71 % au niveau départemental, 82 % au niveau national). De forts contrastes sont notés selon les bassins de vie avec une prépondérance des résidences secondaires sur certaines villes côtières (Les Mathes-La Palmyre, Saint-Palais, Vaux-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne...). La part des logements vacants est quant à elle inférieure à celle du département et de la France (4,7 % contre respectivement 7 % et 8,2 %).

La part du logement social est faible. De nombreux ménages rencontrent des difficultés pour se loger notamment les jeunes ménages et les ménages modestes. Face à cette problématique, de nombreuses constructions sont programmées sur les prochaines années (2 400 logements sur le secteur ouest d'ici 2025, dont des logements sociaux).

De nouvelles familles s'installent avec des besoins en termes de services pouvant être accrus (absence de soutien familial ou amical).

Par ailleurs, face à la pénurie de logements accessibles pour les travailleurs saisonniers, la CARA a développé un programme d'hébergement spécifique sur 3 sites (La Tremblade, Cozes, Semussac) représentant 42 logements et 84 places.

Les travailleurs sociaux Caf proposent un accompagnement des familles allocataires en situation d'impayés de loyer dans le parc locatif privé.

Animation de la vie sociale

Le tissu associatif est riche et des structures d'animation favorisent le lien social. C'est notamment le cas des 3 centres sociaux (Royan, Saint-Sulpice-de-Royan, Canton de Cozes) et des 2 espaces de vie sociale (foyer rural d'Arvert, association Equilibre à Royan).

Solidarité et insertion

Une augmentation des allocataires bénéficiaires du RSA



Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA a augmenté sur les dernières années, passant de 1 931 en 2019 (14 % des allocataires) à 2 163 en 2020 (15,8 % des allocataires). A titre de comparaison, 13 % des allocataires sont bénéficiaires du RSA à l'échelle départementale en 2020 contre 12,3 % en 2019.

5 554 allocataires bénéficient de la PPA (prime d'activité) en 2020 à l'échelle de la CARA (soit 40,5 % des allocataires contre 36 % à l'échelle départementale). Ce nombre est stable entre 2019 et 2020.

Le territoire compte 1 379 personnes percevant l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) en 2020. Cette donnée est également stable sur les dernières années.

Les prestations versées par la Caf constituent leurs seules ressources pour 14,5 % des allocataires (contre 14,8 % au niveau départemental).

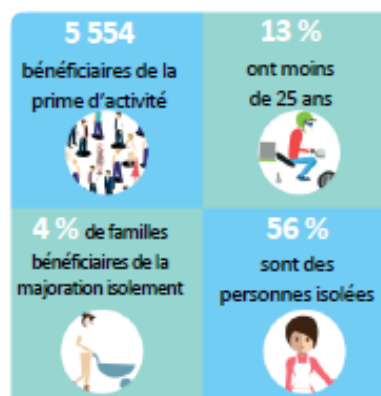
Une part de l'activité économique est liée à la saisonnalité avec des fluctuations d'activité liées au tourisme et à l'ostréiculture. Ces secteurs pourvoyeurs d'emploi génèrent également des formes de précarité avec l'alternance de périodes d'emploi et de périodes creuses ou de chômage. En 2018, le taux de chômage de 15,7 % est supérieur de 1,7 point à la moyenne départementale (14 %) et de plus de 2 points à la moyenne française (13,4 %).

La CARA comprend un quartier politique de la ville : l'éco quartier l'Yeuse-la Robinière situé à Royan.

La Caf développe un accompagnement spécifique en faveur des familles allocataires confrontées à un événement fragilisant : séparation, décès d'un enfant ou d'un(e) conjoint(e), impayés de loyer. Les familles concernées sont reçues sur rendez-vous à Royan.

Des aides individuelles financières peuvent également être mobilisées face à certaines situations.

Zoom sur les bénéficiaires de la prime d'activité



Accès aux droits

Différentes modalités à disposition

Différents points d'entrée sont disponibles sur l'agglomération royannaise, afin de faciliter l'accès aux droits :

- 4 points relais numériques CAF : Centre socio-culturel de Royan, Centre socio-culturel de Saint-Sulpice-de-Royan, Antenne de Meschers du Centre Socio-Culturel du canton de Cozes, Mission Locale à Royan.
- 4 structures labellisées par l'Etat « France Services » : bureau de Poste de Médis, Centre social de Cozes, Centre socio-culturel de Royan, CCAS de Saujon et CCAS de La Tremblade. Accompagnement des habitants dans leurs démarches avec la Caf, la Cnam, la Carsat, la Msa, les Impôts, l'Agence nationale des titres sécurisés, Pôle Emploi, La Poste et la justice.
- Une permanence Caf sur rendez-vous les mardis et mercredis à Royan.
- Le CCAS de Royan est également Point d'Accès aux Droits (PAD) et propose des permanences juridiques.
- Un maillage de conseillers numériques couvre le territoire.

Les atouts du territoire

- Un territoire bien doté en équipements
- Des coordinateurs incitant à une approche transversale, des enjeux locaux et à une optimisation de l'offre de services
- Un observatoire du territoire favorisant une connaissance des services et une vision globale des enjeux de l'intercommunalité
- Des structures transversales telles que deux ludothèques municipales (Royan, Les Mathes-La Palmyre)

4

Contact : Caf de la Charente-Maritime
communication-caf17@caf.fr

Projet CTG incluant le diagnostic, la démarche, les chemins du changement (visés et objectifs), le plan d'actions, les fiches-actions, les fiches Commune – SIVOM

Les résultats du questionnaire diffusé auprès des familles :

LES FAMILLES DE LA CARA ayant des enfants de 0 à 25 ans.

17 765
0-25 ans
Les retours
représentent 22 %
Source INSEE 2019

6 800
allocataires
0-25 ans
3 106 retours
soit 46 %
de réponses.

pour 3 106
réponses
3 917 enfants
Soit 811 fratries
d'âges différents.

3 106
questionnaires
CARA traités

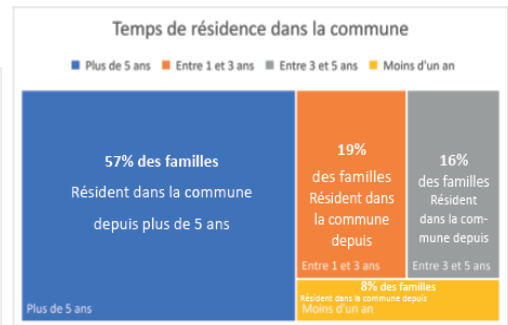
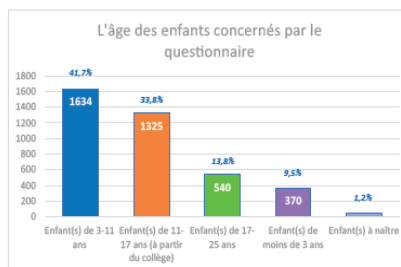
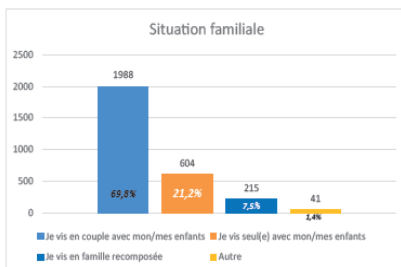
2 583 réponses
situées géographiquement
330 « sans réponse ».

42 enfants
de 3-11 ans
bénéficient du
dispositif CLAS*
*Contrat Local
d'Accompagnement
à la Scolarité



31 %
des familles
ayant répondu
ont besoin
d'accueil en horaires
atypiques.

Secteur Nord : 6 communes		Secteur Est : 10 communes	
548 réponses	21,21 %	897 réponses	34,72 %
Secteur Ouest : 4 communes		Secteur Sud : 13 communes	
631 réponses	24,42 %	507 réponses	19,62 %



5,28 % des familles
déclarent avoir un enfant en situation
de handicap ou pathologie chronique.
59 enfants de < 3 ans
78 enfants de 3-11 ans
70 adolescents de 11 à 17 ans

Toutes tranches d'âges confondues,
les familles souhaitent un accueil à proximité !
Entre 5 et 10 mn de trajets. Surtout pour
les familles à horaires atypiques.

Les familles apprécient
la proximité des services et la rencontre
avec les professionnels : Mairie, Sivom,
structures d'accueil, Relais petite enfance...

3.1. Le diagnostic

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231107-DCM23-172-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

3.1.1. Petite enfance / Enfance

L'accueil des familles et des enfants de 0-12 ans :

Composition des ménages par secteur en pourcentage : disparité des publics (Données 2019)

Composition de la famille	Secteur Nord	Secteur Sud	Secteur Est	Secteur Ouest
Adulte seul	34,2 %	33,2 %	31,9 %	47,7 %
Couple sans enfant	37,9 %	38,3 %	38,7 %	35,8 %
Couple avec enfant(s)	17,8 %	19,3 %	19,4 %	9,3 %
Famille monoparentale	7,9 %	7,4 %	9,1 %	5,9 %
« Autre » ménage (ex. : colocation)	2,2 %	1,9 %	0,9 %	1,3 %

Un nombre de naissances en évolution (Source PMI)

Secteurs	2008	2018	2021
Secteur Nord	110	102	118
Secteur Sud	114	92	98
Secteur Est	140	104	114
Secteur Ouest	185	144	159
CARA	549	442	489

Le nombre de naissances remonte après une forte baisse en 2018.

Il est à noter que le secteur Nord est le seul dont le nombre de naissances en 2021 est supérieur à 2008.

Évolution de la population des 0-14 ans et répartition qui diffère selon le secteur (INSEE 2019) :

	Évolution sur 10 ans			Référence 2019 – Focus par secteur			
	CARA 2008	CARA 2019	Taux d'évolution	Secteur Nord 2019	Secteur Sud 2019	Secteur Est 2019	Secteur Ouest 2019
Moins de 3 ans	1 840	1 322	- 39 %	272	273	456	321
De 3 à 5 ans	1 967	1 685	- 17 %	394	304	569	418
De 6 à 10 ans	3 651	3 269	- 12 %	670	634	1 096	868
De 11 à 14 ans	2 829	2 947	+ 4 %	558	524	989	875

Part des enfants de 0 à 10 ans vivants dans une famille monoparentale

	Évolution 10 ans		Référence 2019 – Focus par secteur			
	CARA 2008	CARA 2019	Secteur Nord 2019	Secteur Sud 2019	Secteur Est 2019	Secteur Ouest 2019
Part des enfants vivants dans une famille monoparentale – Moins de 3 ans	11,6 %	9,3 %	10,6 %	6,3 %	6,8 %	14,9 %
Part des enfants vivants dans une famille monoparentale – 3-5 ans	17,1 %	21,2 %	18,6 %	15,0 %	23,6 %	25,2 %
Part des enfants vivants dans une famille monoparentale – 6-10 ans	22,9 %	25,6 %	25,4 %	19,6 %	25,5 %	30,7 %

Les allocations CAF sur le territoire de la CARA (Source CAF)

Prestations versées	Effectif	En pourcentage
AAH	1 379	10,1 %
AEEH	378	2,8 %
AF	3 730	27,2 %
Logement	5 501	40,2 %
PAJE	1 330	9,7 %
PPA	5 554	40,6 %
RSA	2 163	15,8 %
RSO	0	0,0 %
Solidarité enfance jeunesse	3 864	28,2 %

Démographie, population et prestations allocataires/Données à compter du 20/12/2021/EPCI (Siren : 241 700 640 – CA ROYAN ATLANTIQUE)

Le taux d'allocataires percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est de 2,8 %, taux qui reste semblable au niveau départemental.

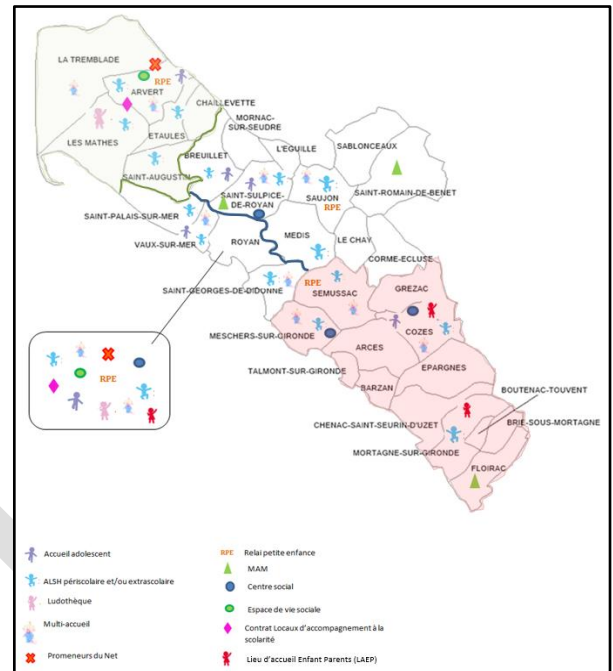
MISE EN LIGNE LE 09-11-2023 :

- De localiser et de connaître l'offre pour les 0-17 ans sur le territoire,
- D'avoir accès à des ressources en tant que parents (articles, témoignages, idées de jeux entre parents et enfants, ...).

Une offre diversifiée et répartie entre les secteurs

Carte de l'offre de service diversifiée

- **11 établissements d'accueil du jeune enfant (crèches).**
- **4 Relais Petite Enfance.**
- **235 assistant(e)s maternel(le)s et 3 Maisons d'Assistants Maternels (MAM).**
- L'association **Do l'Enfant Dom** qui répond aux besoins d'accueil en horaires élargis (matin, soir, ...).
- Environ **35 accueils de loisirs 0-12 ans** (vacances, mercredi, matin, soir, ...).
- **2 lieux d'accueil enfants/parents (LAEP)** et une expérimentation LAEP 6-12 ans.
- Des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- **3 centres socioculturels** avec des référentes familles ainsi que **2 espaces de vie sociale.**
- **1 offre médiation et espace rencontre.**



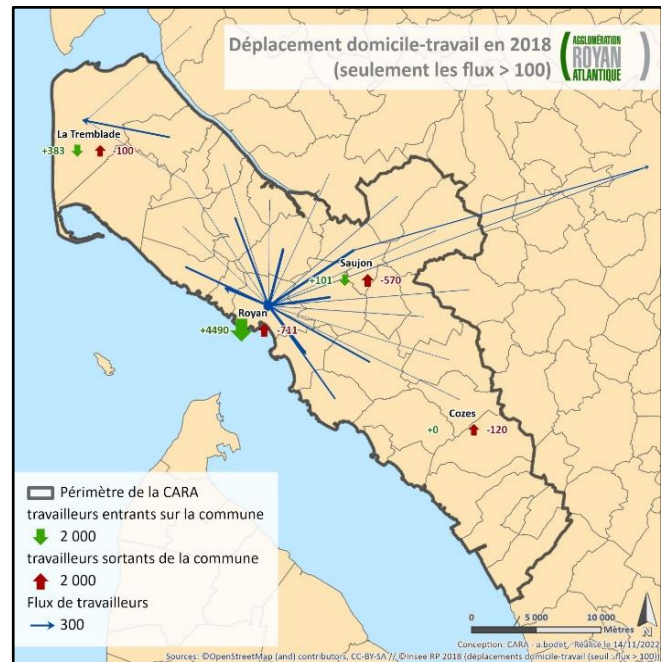
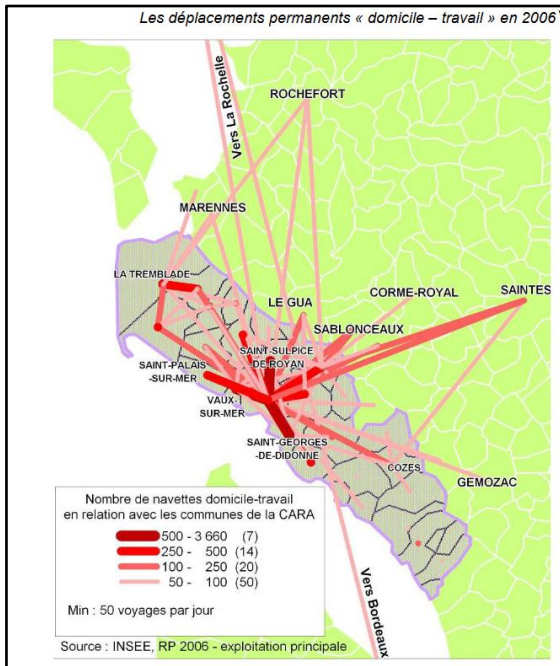
L'activité selon la profession et la catégorie socioprofessionnelle en fonction du secteur

(Tranches d'âges 15-64 ans parmi les actifs occupés en pourcentage)

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur Nord	Secteur Sud	Secteur Est	Secteur Ouest
Agriculteurs	5,3 %	5,3 %	1,6 %	0,5 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	15,1 %	11,8 %	13,2 %	14,3 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,0 %	8,5 %	9,1 %	14,7 %
Professions intermédiaires	20,3 %	17,2 %	24,0 %	23,6 %
Employés	29,5 %	34,1 %	33,2 %	33,3 %
Ouvriers	21,9 %	23,2 %	18,9 %	13,6 %

Taux d'emploi des familles monoparentales par tranches d'âges enfants et en pourcentage

Secteurs	2008			2019		
	< 3 ans	3 – 5 ans	6 – 10 ans	< 3 ans	3 – 5 ans	6 – 10 ans
CARA	5,4 %	11,5 %	15,3 %	5,7 %	15,9 %	18,5 %
Secteur Nord	1,3 %	12,8 %	21,4 %	3,4 %	12,2 %	18,5 %
Secteur Sud	10,4 %	7,7 %	12,4 %	4,8 %	13,4 %	17,0 %
Secteur Est	2,7 %	8,0 %	12,7 %	6,8 %	17,0 %	16,8 %
Secteur Ouest	8,0 %	16,4 %	15,2 %	7,3 %	20,2 %	22,0 %



Éléments observés – Retour de terrain

- Ouverture d'une Unité Éducative Maternelle Autiste (UEMA) en septembre : accueil de 7 enfants.
- Fort impact COVID sur le comportement des enfants depuis le confinement : attitudes sociales en décalage chez les 0-6 ans.
- Besoin d'heures de formation des personnels petite enfance et enfance (en souffrance) pour l'accompagnement spécifique d'enfant également en souffrance physique et psychologique.
- Les problèmes de mobilité pour accéder à l'offre de service semble amplifiés dans le secteur Sud du fait de difficulté financière (achat de véhicule).

3.1.2. Jeunesse

Population

Évolution des 11-24 ans sur 10 ans

Tranche d'âge	Évolution sur 10 ans			Référence 2019 – Focus par secteur			
	CARA 2008	CARA 2019	Évolution	Secteur Nord 2019	Secteur Sud 2019	Secteur Est 2019	Secteur Ouest 2019
De 11 à 14 ans	2 829	2 947	+ 118	558	524	989	875
De 15 à 17 ans	2 368	2 330	- 38	439	380	804	707
De 18 à 24 ans	3 891	3 265	- 626	675	525	922	1 142

*Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans
(Seuil d'utilisation à 2 000 habitants)*

Nombre d'enfants	En nombre		En pourcentage	
	CARA	France	CARA	France
Aucun	17 503	9 076 541	68,2	49,2
1 enfant	4 118	4 055 246	16,1	22,0
2 enfants	3 125	3 646 968	12,2	19,8
3 enfants	684	1 255 809	2,7	6,8
4 enfants ou plus	199	428 068	0,8	2,2
TOTAL	25 629	18 462 632	100	100

Source Insee : recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019

Secteur/Territoire	Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans 2008	Part de familles monoparentales 2008	Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans 2019	Part de familles monoparentales 2019	Évolution de la part familles monoparentales
Secteur Nord	1 755	24,3	1 657	26,9	+ 2,6
Secteur Sud	1 436	19,9	1 427	24,4	+ 4,5
Secteur Est	2 556	18,9	2 759	28,0	+ 9,1
Secteur Ouest	3 011	33,5	2 284	36,6	+ 3,1
CARA	8 758	25,2	8 127	29,5	4,3

Source Insee : recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019

- Le secteur **Ouest** a la part la plus importante de familles monoparentales.
- Le secteur **Est** a l'évolution la plus importante de la part de familles monoparentales en 10 ans.

Scolarisation

Scolarisation selon l'âge

Tranches d'âge	Population scolarisée		Taux de scolarisation	
	CARA	France	CARA	France
De 11 à 14 ans	2 908	3 241 528	98,7	98,2
De 15 à 17 ans	2 213	2 390 421	95,0	95,8
De 18 à 24 ans	906	2 806 837	27,7	52,0

Source Insee : recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019

Offre dans le second degré (collèges et lycées)

Effectifs d'élèves des collèges et lycées situés sur le territoire de la CARA

	Collèges	Lycées (général, technologiques et/ou professionnels)
Effectifs	3 207	1 717

Source Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – 2019-2020

Répartition enseignement public et privé

Part des effectifs scolaires	CARA	France
Au collège dans le public	85,7 %	78,6 %
Au lycée dans le public	100 %	78,8 %

Source Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – 2019-2020

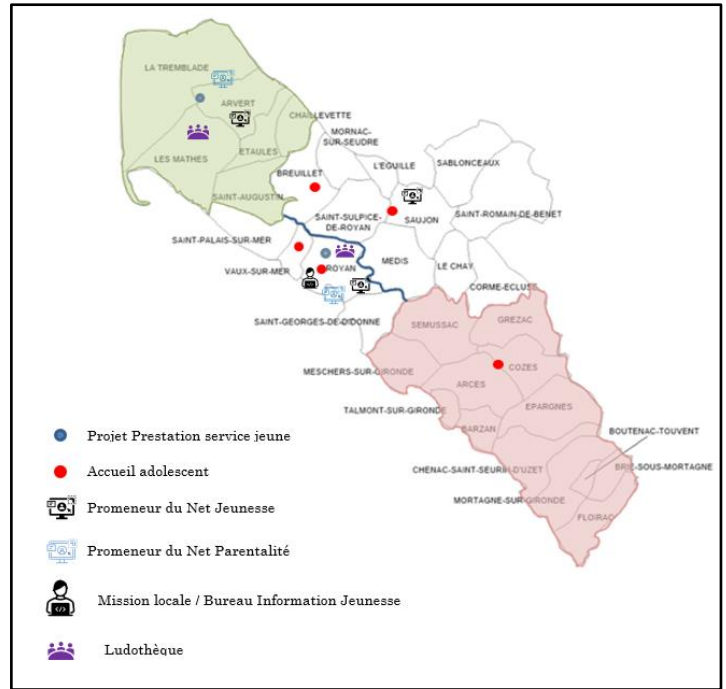
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

	2008	2019
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	63 212	70 876
Part des titulaires d'aucun diplôme ou au plus du CEP	34,5 %	23,6 %
Part des titulaires dont le diplôme le + élevé est le BEPC ou brevet des collèges	8,0 %	7,5 %
Part des titulaires dont le diplôme le + élevé est un CAP ou un BEP	26,6 %	30,0 %
Part des titulaires dont le diplôme le + élevé est un baccalauréat	15,7 %	17,6 %
Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur	15,2 %	21,3 %

Source Insee : recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019

- Une baisse de la part des sans diplôme ou au plus un CEP.
- Une augmentation de la part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un BAC.
- Une augmentation de la part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

- 5 accueils adolescents et des professionnels accompagnant les projets des jeunes.
- Des **Promeneurs du Net** (présence sur les réseaux sociaux) pour les jeunes et les parents.
- Des **lieux d'animation** accessibles (ludothèques, médiathèques, ...).



Présentation de la Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique pour les 16-25 ans

- 5 lieux d'accueil
- 24 professionnels au service des jeunes et des entreprises
- 1 334 jeunes accompagnés
- 7 328 entretiens

Les activités :

1- L'accompagnement socioprofessionnel

- ✓ Accompagnement au choix professionnel (ACP)
- ✓ Histoire de vie
- ✓ Jump : remobilisation par le sport et la culture

2- Les dispositifs

- ✓ Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- ✓ Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- ✓ Parcours Personnalisé d'Accompagnement vers l'Emploi (PPAE)

3- La relation avec les entreprises

- ✓ Parrainage
- ✓ Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- ✓ Relation Entreprise
- ✓ Alternance

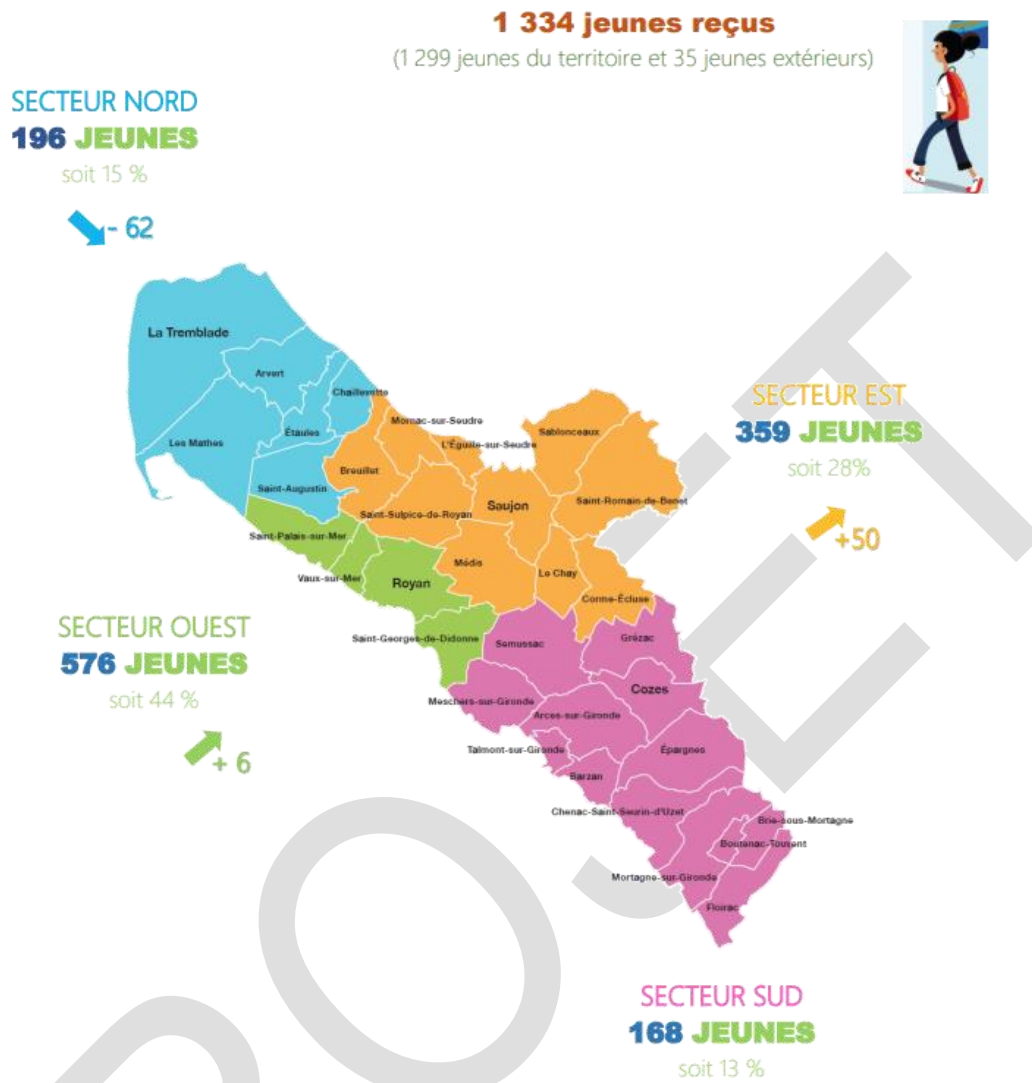
4- Les actions pour l'emploi

- ✓ Forums annuels
- ✓ Découverte de l'entreprise
- ✓ Espace Régional d'Information et de Proximité (ERIP)

5- La mobilité

6- Le service Prévention-Médiation

7- Le logement saisonnier



Éléments observés – Retour de terrain

- Fuite des -20 ans : Peu d'offres d'études supérieures / universitaires.
- 13 % des bénéficiaires de la prime d'activité ont moins de 25 ans.
- Le taux de chômage des 15-24 ans était de 28,2 % en 2008 et 32,3 % en 2019 (référence du département 2019 pour cette tranche d'âge : 28,6 %).

3.1.3. Cadre de vie et animation locale

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Cadre de vie

Part des actifs	Évolution en 10 ans		Focus par secteur			
	CARA 2008	CARA 2019	Secteur Nord 2019	Secteur Sud 2019	Secteur Est 2019	Secteur Ouest 2019
15-24 ans en contrat précaire	28,8	27,8	29,5	29,1	27,4	26,6
Dont hommes	26,3	24,2	15,6	27,1	27,0	26,0
Dont femmes	32,3	32,5	48,6	31,8	28,0	27,3
15-24 en travail à temps partiel	24,4	23,7	14,8	16,9	32,1	24,9
Dont hommes	20,1	17,0	8,3	8,9	22,3	22,3
Dont femmes	30,4	32,2	23,9	27,7	44,6	28,1

Source Insee : Référence 2019

Légère baisse des emplois précaires mais en augmentation pour les femmes, notamment sur le secteur Est.

Niveau de vie et ressources des habitants

Cartographie du niveau de vie médian à l'échelle de la CARA

(Source Insee, Filosofi 2017)

En 2017, le niveau de vie médian mensuel est de 1 764 € sur le territoire de la CARA : 50 % de sa population vit avec moins de 1 764 € par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1 764 €.

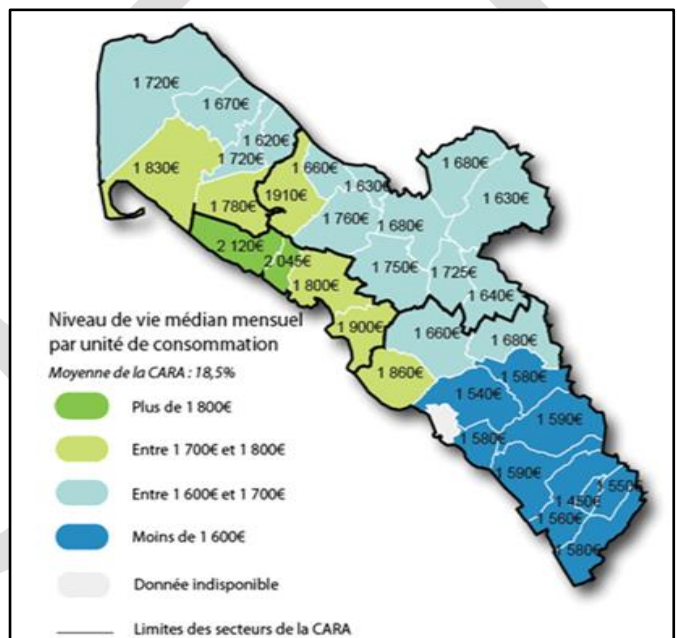
Ce niveau de vie médian est comparable à celui observé sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine (+ 5 € par mois et par unité de consommation).

Il est d'ailleurs plus élevé de 50 € que le niveau de vie médian enregistré en Charente-Maritime.

Le secteur Sud enregistre les niveaux de vie médians les plus faibles de l'intercommunalité, soit moins de 1 600 € par mois et par unité de consommation.

À l'inverse, le niveau de vie médian est de 2 120 € à St-Palais-sur-Mer en 2017.

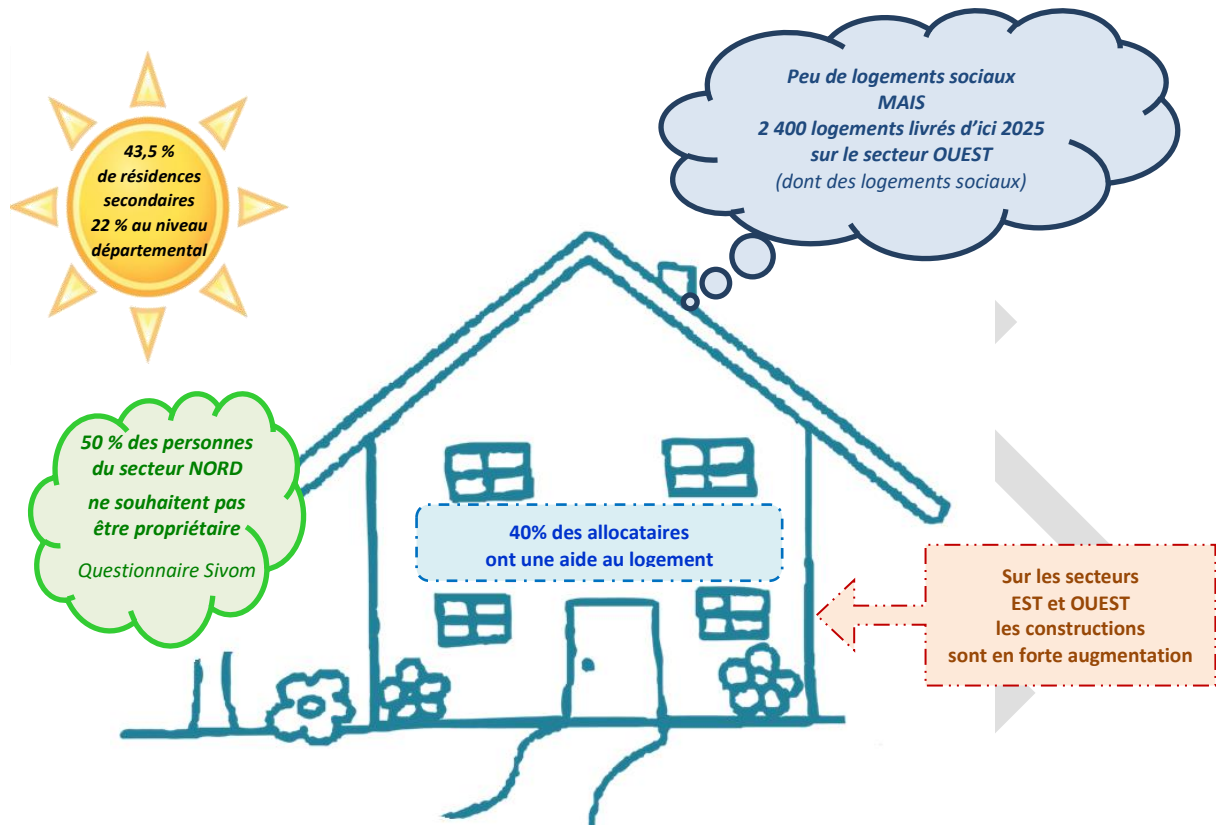
(Source Cabinet Compas)



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Manque de logements pour les saisonniers

Saisonnalité plus longue d'avril à octobre



Accueil des habitants

Bonne couverture du territoire par les structures d'accueil

- 4 Relais Petite Enfance
- 258 assistant(e)s maternel(le)s pour 881 places (84 % d'occupation) données RPE octobre 2022
- 11 crèches pour 212 places (76 % d'occupation)
- Do l'enfant Dom pour 1 866 heures
- 14 centres de loisirs pour 1 008 places l'été
- 2 espaces jeunes
- 5 lieux d'accueil jeunes

Liens sociaux organisés par le tissu associatif

- 3 centres sociaux : Royan, Saint-Sulpice de Royan, Cozes-Meschers
- 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents : association Équilibre, centre social Cozes
- 2 Espace de Vie Social : foyer rural d'Arvert, association Équilibre
- 1 espace rencontre et 1 espace de médiation : association Équilibre

25 lieux de jeux et de lecture

- 2 ludothèques
- 7 médiathèques
- 16 bibliothèques

Éléments observés – retour de terrain

Flux migratoire positif mais une majorité de personnes plutôt âgées.

Depuis 2020, arrivée de familles extérieures au territoire, venues des grandes villes à la recherche de « l'essentiel » :

- Familles plus orientées vers la nature,
- Familles à la recherche d'un cadre agréable.

De plus en plus de familles monoparentales. Le pourcentage de familles monoparentales le plus important se situent sur le secteur OUEST.

Une partie des familles qui s'installent sont isolées, sans soutien familial à proximité, ni soutien amical.

De plus en plus de familles précaires dans le secteur SUD (augmentation des familles à - d'1 € / heure).

De plus en plus d'enfants en souffrance physique et psychologique.

Les métiers de la petite enfance et de l'animation sont en mutation du fait de l'accueil de ces nouvelles familles : besoin de formations et nécessité de travailler en lien, en réseau.

Travail partenarial avec les structures d'accueil de la CARA, voire plus, comme l'Aide Sociale à l'Enfance, la Mission Locale, ...

Les ludothèques : le nombre d'adhérents a triplé depuis 2020.

21 % de la population pratique une activité sportive.

3.1.4. Résultats du questionnaire adresse aux familles

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Questionnaire à destination des parents et futurs parents, afin de connaître leurs besoins et leur niveau de satisfaction sur l'offre de service présente sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

6 800 allocataires CAF ayant des enfants de 0 à 25 ans résident sur les 33 communes de la CARA. Pratiquement la moitié des parents concernés ont répondu au questionnaire en ligne, soit 3 176 retours qui ont concernés 3 917 enfants (811 fratries sur différentes tranches d'âges).

Celui-ci a été largement diffusé par l'éducation nationale (écoles primaires, collèges et lycées), les communes et Sivom par leur « Portail famille » ou le site de leur collectivité, les associations (Equilibre et les 3 centres socioculturels), le service Relais Petite Enfance de la CARA en communiquant le lien du questionnaire à tous les assistants maternels des 4 secteurs et pour finir la Caisse d'Allocations Familiales a envoyé le lien sur les derniers jours de clôture à tous les allocataires dans le but de sensibiliser les familles des enfants à naître et donc qui ne fréquentent pas les structures d'accueil du territoire.

La consigne du questionnaire famille :

« Madame, Monsieur,

Les communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, soutenues par la CAF de Charente-Maritime, ont comme objectif de mettre en place, collectivement, des actions permettant de répondre aux besoins et attentes des futurs parents et des familles ayant des enfants âgés de 0 à 25 ans. Pour cela, nous souhaitons connaître votre avis sur les services en place, ainsi que sur les orientations et actions pouvant être envisagées dans le futur projet de service aux familles. Pour être au plus près des attendus de l'ensemble de votre famille, nous vous invitons à compléter ce questionnaire anonyme, avec vos enfants selon les questions. Si vous avez plusieurs enfants dans différentes tranches d'âges, il est normal que les questions se répètent. C'est pourquoi, votre retour nous est indispensable pour construire un projet et des actions au plus proche de vos attendus. Nous vous remercions de compléter un seul questionnaire par famille (temps estimé : moins de 10 minutes) à partir d'un ordinateur. Cette enquête se clôturera le lundi 29 mai 2023. Nous vous remercions d'avoir participé à cette enquête !» *mis en ligne le 24 mai 2023 et réception des résultats jusqu'au 2 juin 2023.*

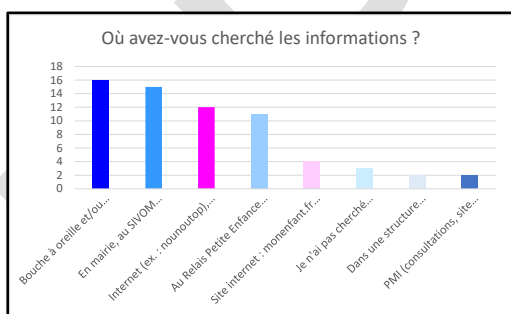
Participation au questionnaire :

- 48 familles d'enfants à naître.
- 370 familles d'enfants de 0 à 3 ans.
- 1 634 familles d'enfants de 3 à 11 ans.
- 1 325 familles d'adolescents de 11 à 17 ans
- 540 familles de jeunes et jeunes adultes de 17 à 25 ans.

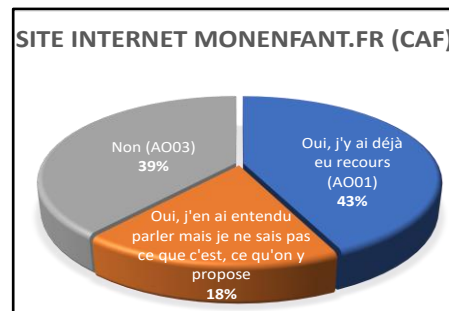
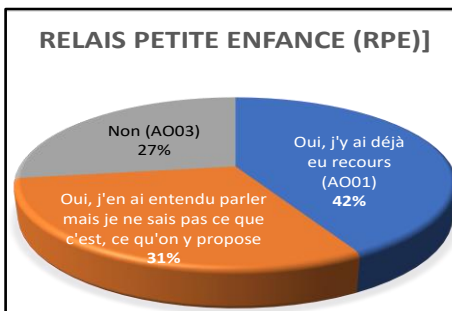
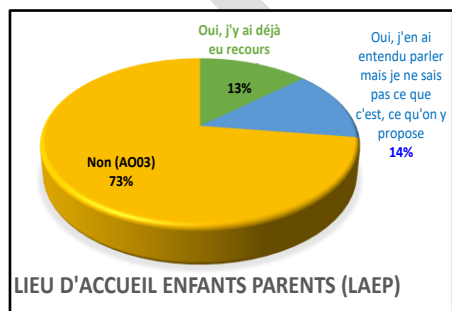
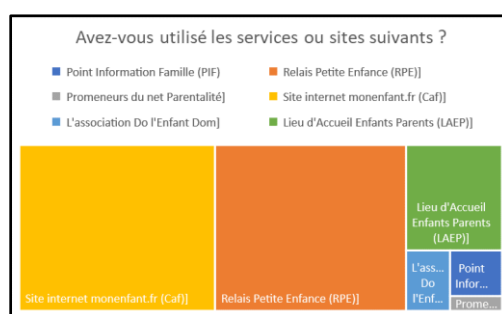
Sur le thème de la communication

Obtenir de l'information :

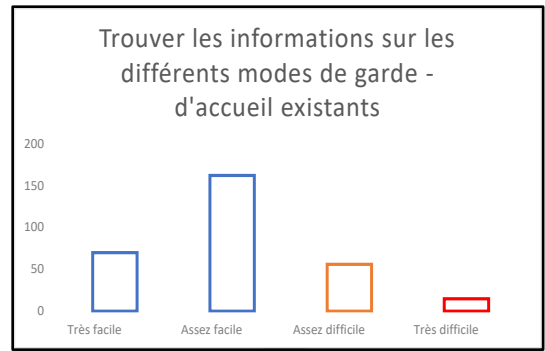
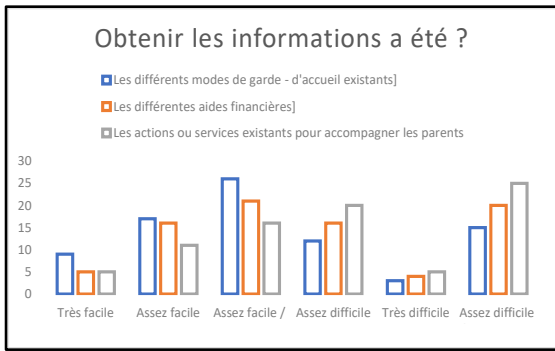
Enfants à naître : 48 retours



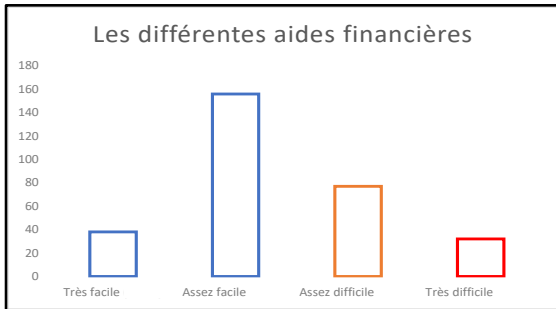
Enfants de 0 à 3 ans : 370 retours



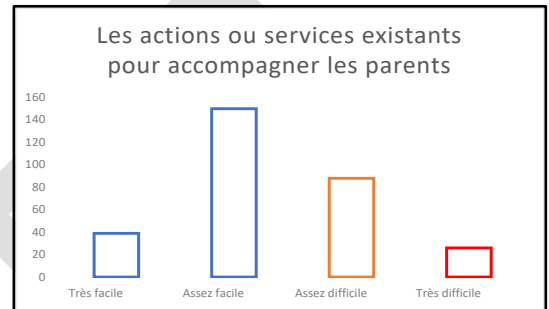
Le Point Information Famille n'est connu que par 13 % des répondants (soit 245 familles), dont 3 % ont déjà eu recours au service et 10 % connaissent le nom mais ne savent pas ce qui est proposé.



Connaître les différents modes d'accueil reste accessible pour les familles.

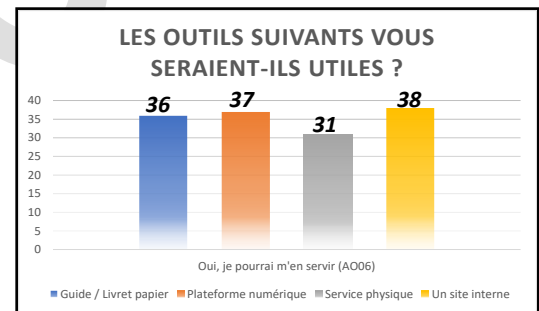
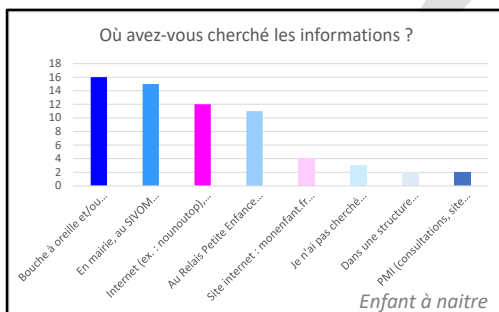


Les parents savent qu'ils peuvent prétendre à des aides financières.

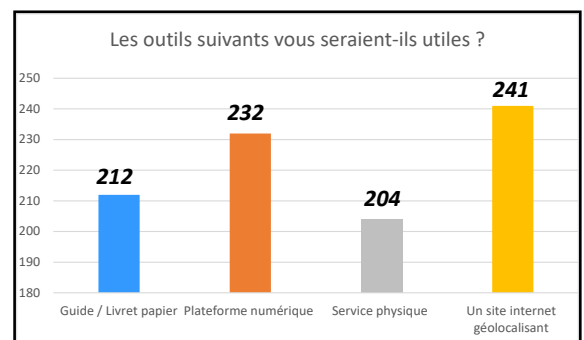
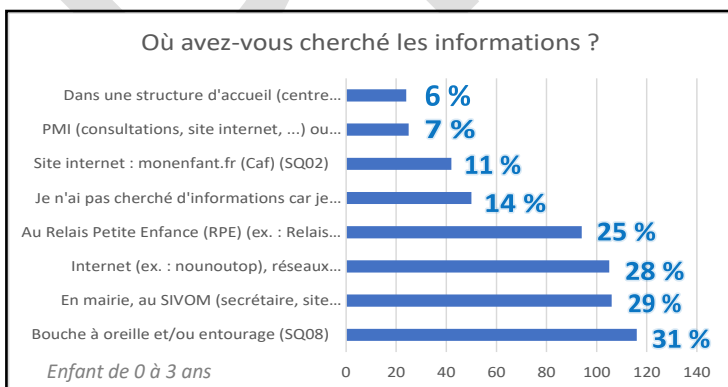


Les actions de soutien à la parentalité sont visibles, mais restent à renforcer.

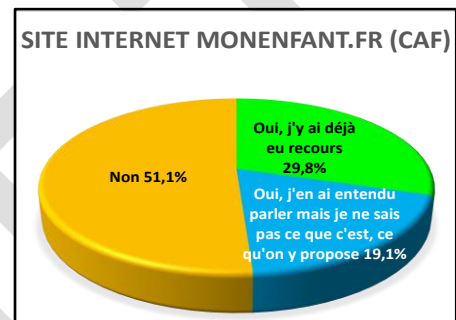
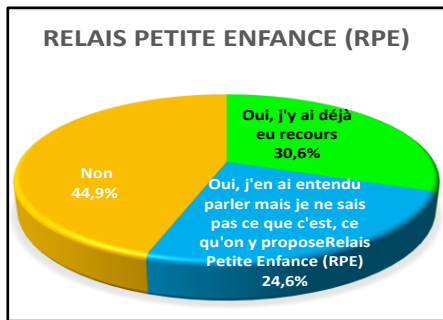
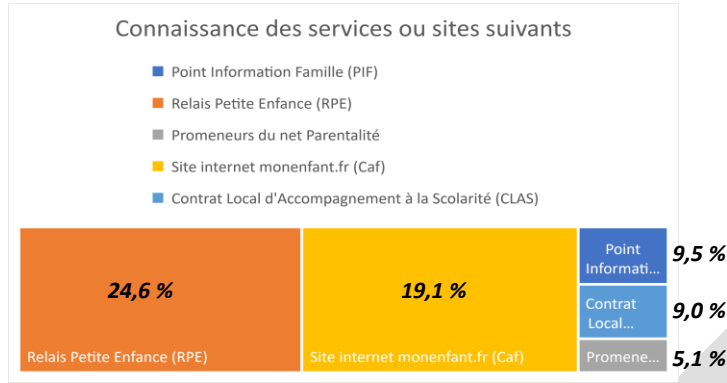
L'information, quel outil ?



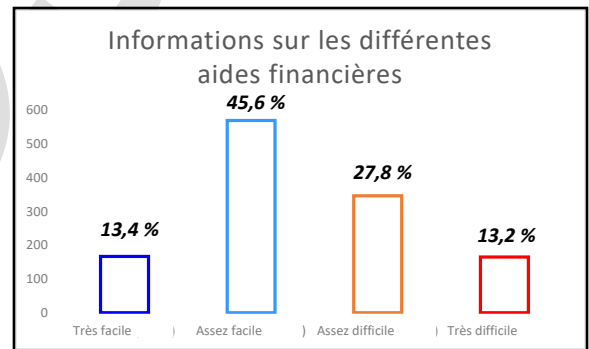
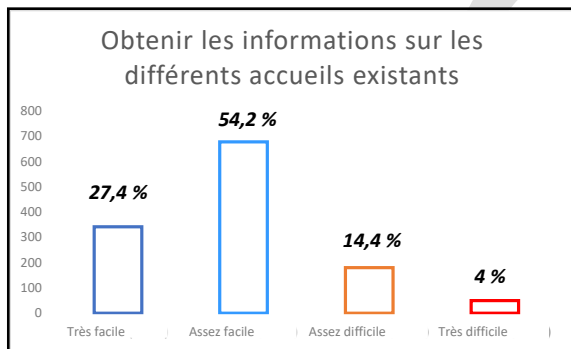
Pour les futurs parents, ainsi que les familles ayant des enfants de 0 à 3 ans, le vecteur d'information le plus utilisé est celui de la proximité : le bouche-à-oreille, les accueils des mairies et SIVOM. Tous les supports de communication et d'information peuvent être intéressants à développer, du papier au dématérialisé, les familles utilisent plusieurs réseaux d'information.



Enfants de 3 à 11 ans : 1 634 retours



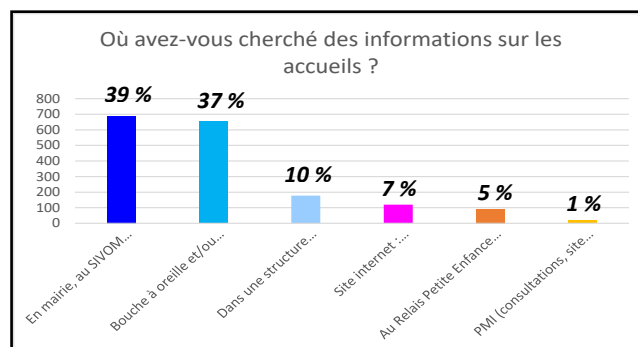
Accès à l'information :



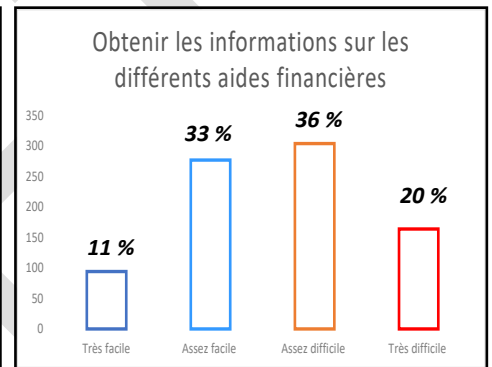
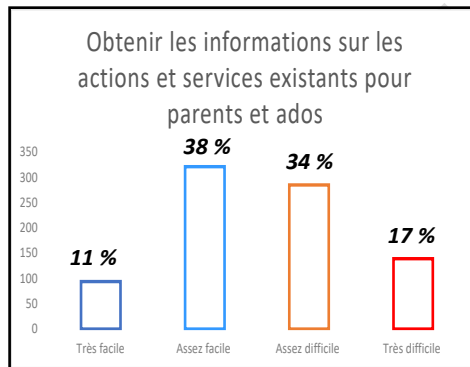
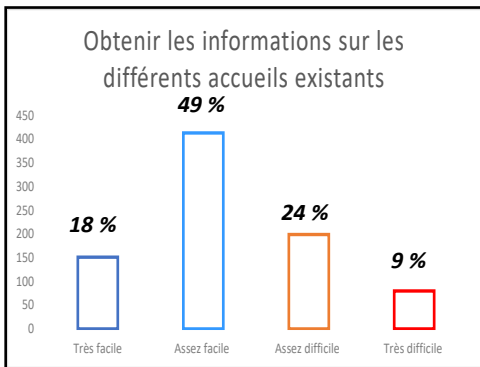
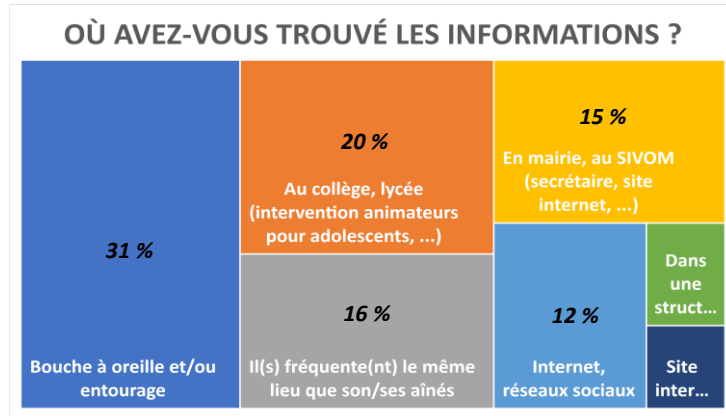
Les familles ayant des enfants de 3 à 11 ans ont facilement accès à l'information concernant les modes d'accueil, ainsi que les aides financières dont elles peuvent bénéficier, en fonction de leur situation.

La proximité des interlocuteurs reste privilégiée pour obtenir l'information voulue : les mairies et SIVOM principalement.

L'information, quel outil ?

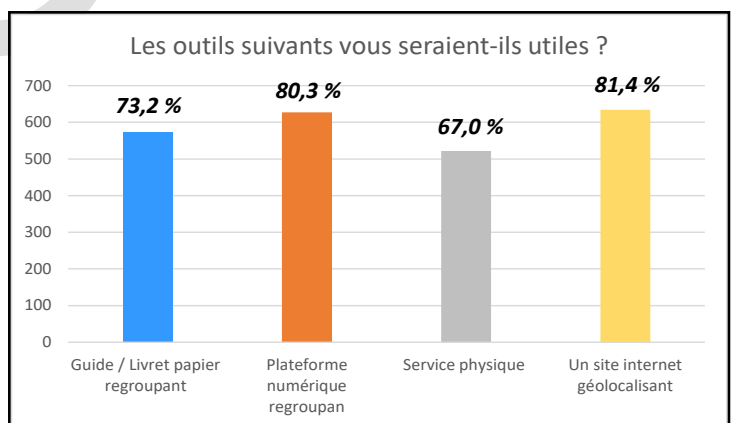
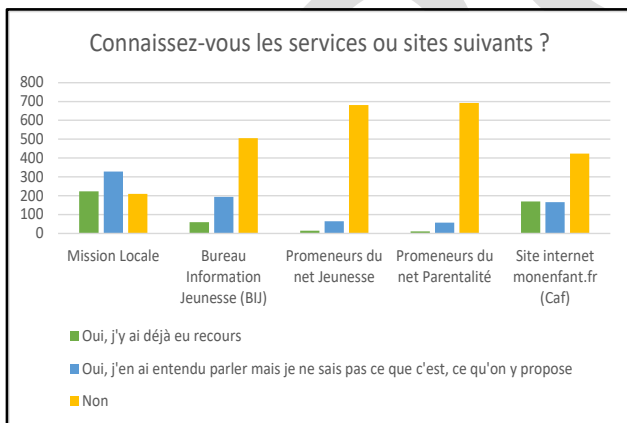


Adolescents de 11 à 17 ans : 1 325 retours



Les familles des adolescents utilisent le réseau de connaissances (le bouche-à-oreille) mais aussi les informations circulant dans les établissements scolaires, les mairies et SIVOM et lorsque les enfants ont fréquenté les accueils de loisirs, ils sont informés de la continuité proposée par les structures. Sur cette tranche d'âge, les aides financières auxquelles les familles pourraient prétendre paraissent plus méconnues.

L'information, quel outil ?



Les familles des adolescents connaissent peu les services existants pour les « 11 ans et plus » :

- Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est peu connu surtout dans l'étendue des actions proposées.
- La Mission Locale est connue par les deux tiers des familles, 30 % connaissent et utilisent les services, 40 % connaissent mais ne savent pas ce que l'on y propose et 30 % ne connaissent pas la Mission Locale.
- Les dispositifs Promeneurs du Net Jeunesse et Promeneurs du Net Parentalité ne sont pas connus des familles.
- Le site monenfant.fr de la CAF reste un outil d'informations pour les familles des « 11-17 ans ». Tous supports d'information restent appréciés par les familles : du papier au numérique.

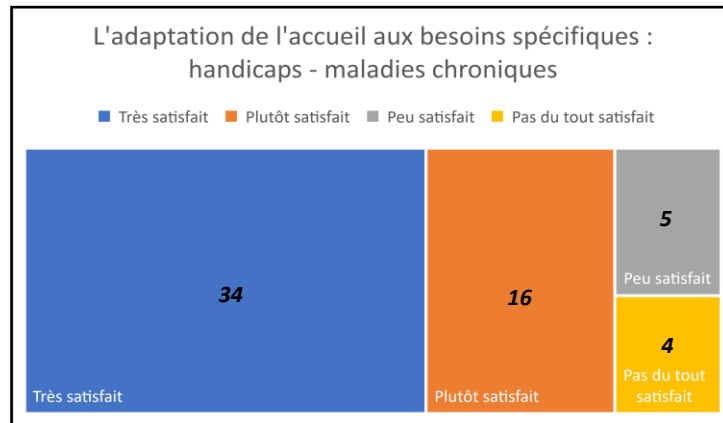
MISE EN LIGNE LE 09-11-2023
sur le thème de l'accueil spécifique

Que met-on derrière accueil spécifiques?

**Les enfants en situation de handicap, de maladie chronique,
dans un parcours de bilan / intervention à la suite d'une orientation (MDPH, UPIJ, CAMPS, ...)**

207 enfants concernés, soit 5,28 % des retours.

Enfants de 0 à 3 ans : 370 retours dont 59 enfants en situation d'accueil spécifique



Sur les 59 familles concernées, 9 sont peu ou pas du tout satisfaites, soit 15 %.

Sur les 59 familles concernées, 50 sont plutôt ou très satisfaites, soit 85 %.

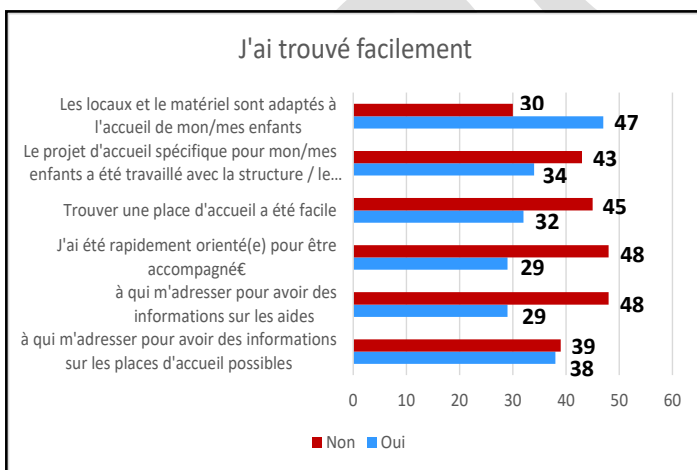
Très peu de diagnostics de handicap avant l'âge de 3 ans.

Début des orientations vers la MDPH et/ou l'UPIJ.

Début des Projets d'Accueil Individualisé à mettre en place.

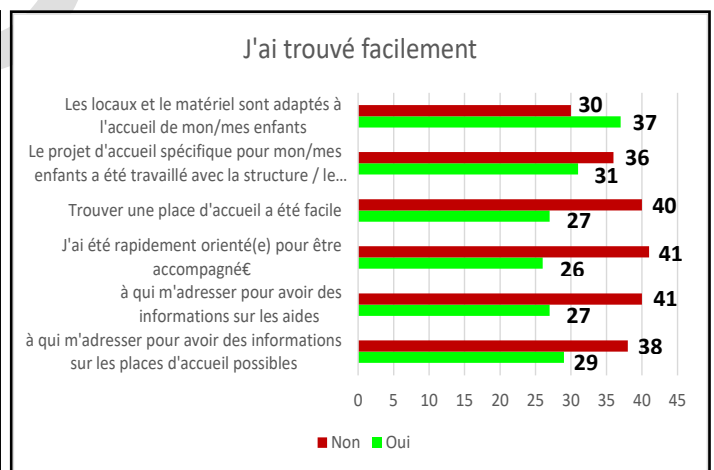
Enfants de 3 à 11 ans :

1 634 retours dont 78 enfants en situation d'accueil spécifique



Adolescents de 11 à 17 ans :

1 325 retours dont 70 adolescents en situation d'accueil spécifique



Pour les familles ayant un enfant de 3 à 11 ans en situation de handicap ou pathologie chronique, les difficultés sont multiples :

- Trouver une place d'accueil. Lorsque la place est trouvée, travailler le projet d'accueil avec l'équipe reste « insuffisant ».
- Le temps d'attente pour être accompagné dans les démarches, connaître et obtenir les aides nécessaires à la situation.

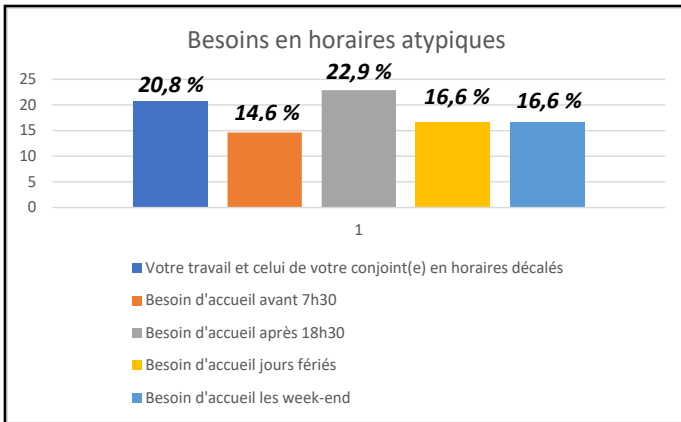
Pour les familles ayant un jeune de 11 à 17 ans en situation de handicap ou pathologie chronique, les difficultés sont multiples :

- Trouver une place d'accueil et savoir à qui s'adresser.
- Le délai pour être accompagné dans les démarches, connaître et obtenir les aides nécessaires à la situation.
- Trouver des solutions pour la famille.

Que met-on derrière accueil spécifique ?
 Les accueils en horaires atypiques (avant 7h30, après 18h30, les week-ends, ...).

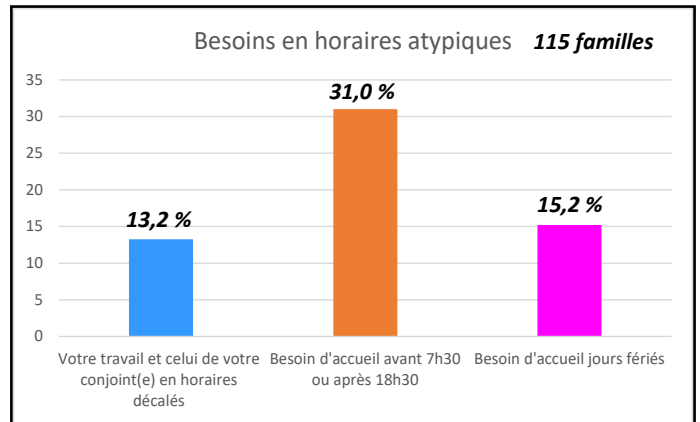
31 % des retours

Enfants à naître : 48 retours



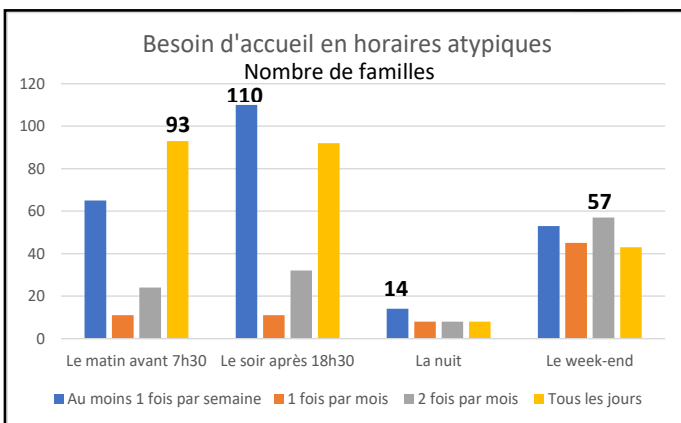
Les futurs parents qui se projettent dans la reprise d'emploi expriment des besoins d'accueil en horaires atypiques plutôt en fin de journée et sur les week-ends et jours fériés.

Enfants de 0 à 3 ans : 370 retours



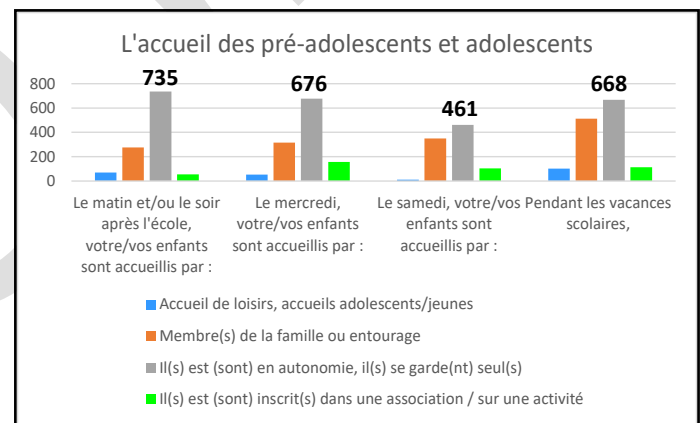
31 % des familles qui ont des enfants de 0 à 3 ans ont des besoins d'accueil en horaires atypiques sur la semaine et 15 % d'entre eux ont des besoins d'accueil sur les week-ends et jours fériés.

Enfants de 3 à 11 ans : 1 634 retours



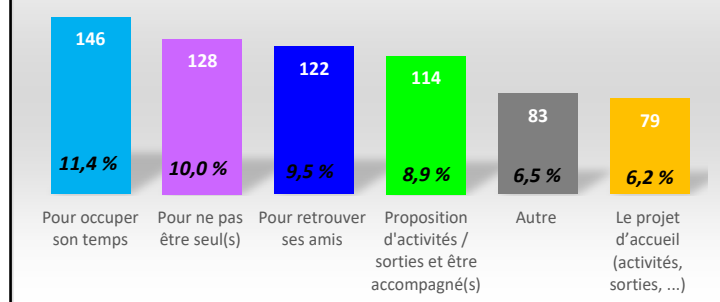
12,5 % des familles d'enfants de 3 à 11 ans ont des besoins réguliers d'accueil en horaires atypiques sur la semaine.

Adolescents de 11 à 17 ans : 1 325 retours



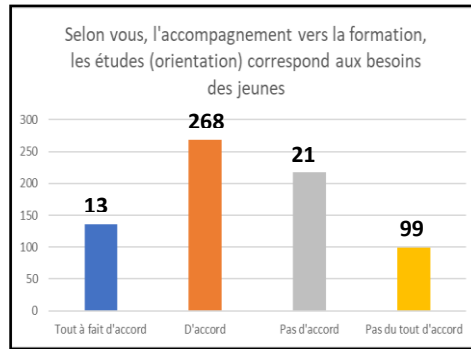
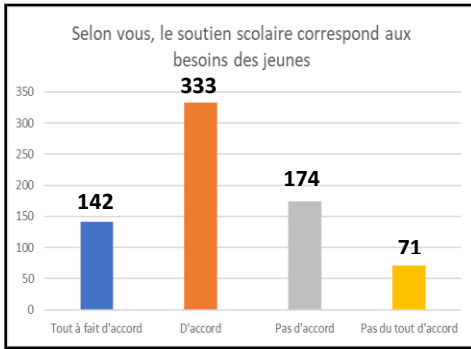
À partir de 11 ans, les enfants sont laissés en autonomie sur le temps de travail des parents, principalement en périscolaire. Le réseau familial est présent pour 22 % des familles sur le temps périscolaire et passe à 35 % pour le temps extra-scolaire.

Les raisons pour lesquelles les jeunes fréquentent les lieux d'accueil

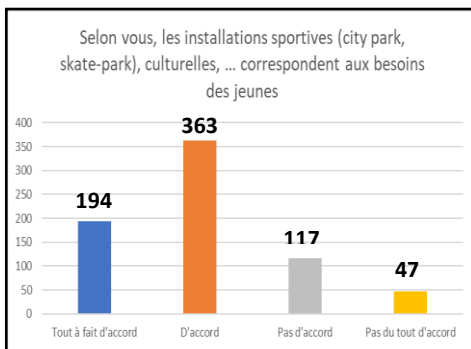


31 % des adolescents qui fréquentent les structures d'accueil recherchent le contact avec d'autres jeunes.

Focus adolescents de 11-17 ans : 720 retours de familles sur cette partie de questionnaire



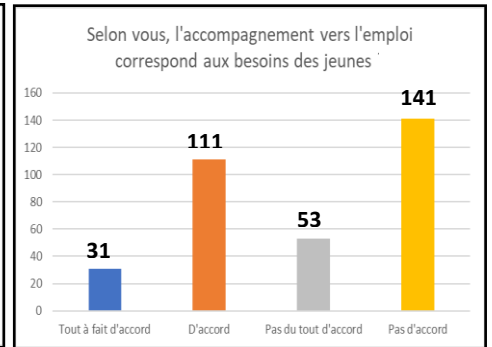
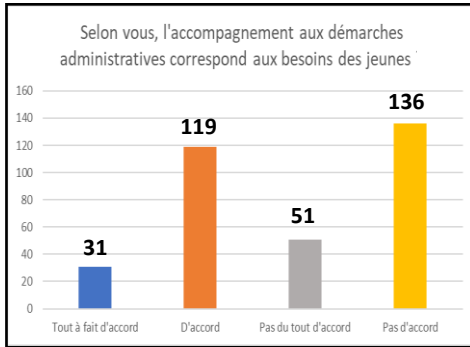
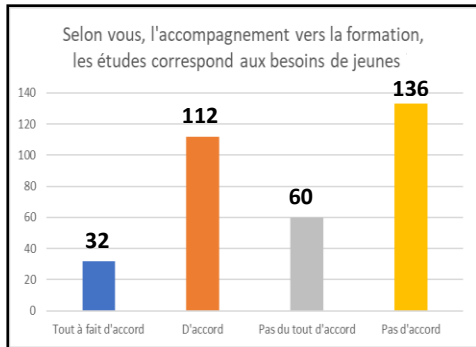
La majorité des familles des adolescents ressentent un accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation et la prévention (65 %) qui leur est destinée : les écrans, l'usage du numérique, la sexualité, les addictions, ... 60 % des familles participantes connaissent les dispositifs ou structures qui peuvent accompagner les jeunes dans leur projet ou les aider à participer à la vie locale.



Les parents des adolescents sont satisfaits des infrastructures et différentes actions proposées par les communes, par les structures pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Focus jeunes adultes de 17 à 25 ans : 537 retours de familles sur cette partie de questionnaire

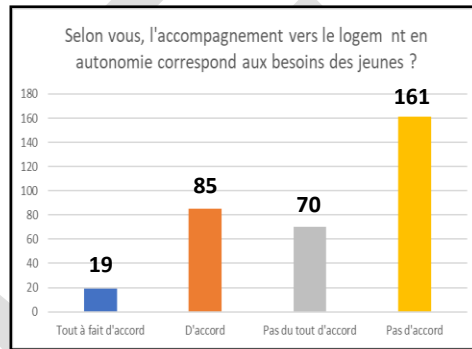
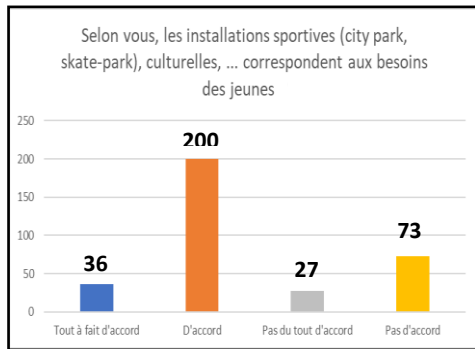
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231107-DCM23-172-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception en préfecture : 09/11/2023



À partir de 17 ans, la moitié des familles de jeunes adultes qui se sont exprimées ressentent un manque d'information et d'accompagnement en ce qui concerne les possibilités de formations et d'orientation.

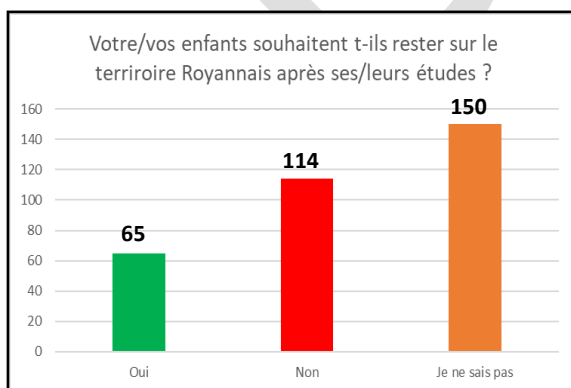
Les parents sont scindés en deux groupes presque identiques concernant la satisfaction dans l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives. Tout comme ils font part de leur inquiétude pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes adultes.

Concernant les actions de prévention et de sensibilisation, 50 % des familles pensent que cela correspond aux besoins et attentes des jeunes : l'usage du numérique, la sexualité, les addictions, la création de projets vidéos-musicaux, l'implication dans la vie locale et la citoyenneté.



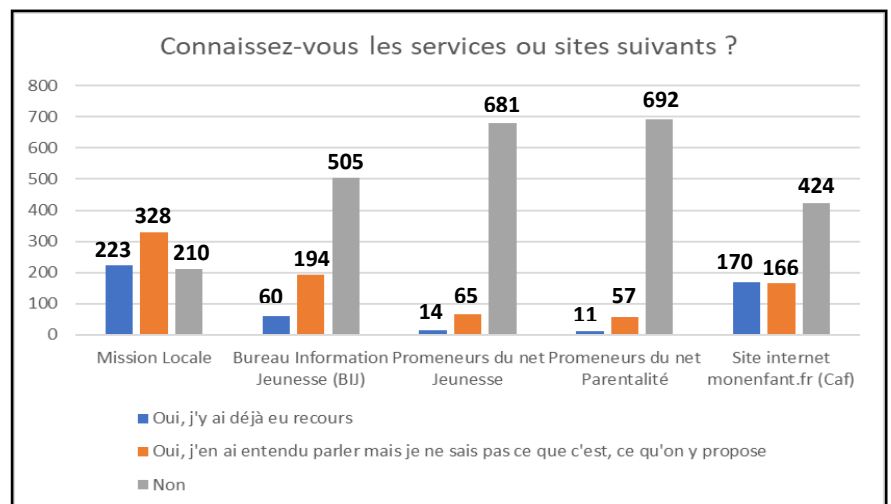
Une réelle satisfaction apparaît (70 %) pour les infrastructures présentes sur les différentes communes, ainsi que sur les activités proposées au public des jeunes adultes. À l'inverse, dans la même proportion, les familles indiquent leur insatisfaction concernant l'accompagnement des jeunes vers le logement et leur autonomie.

Jeunes adultes de 17-25 ans : 540 retours de familles sur cette partie de questionnaire.

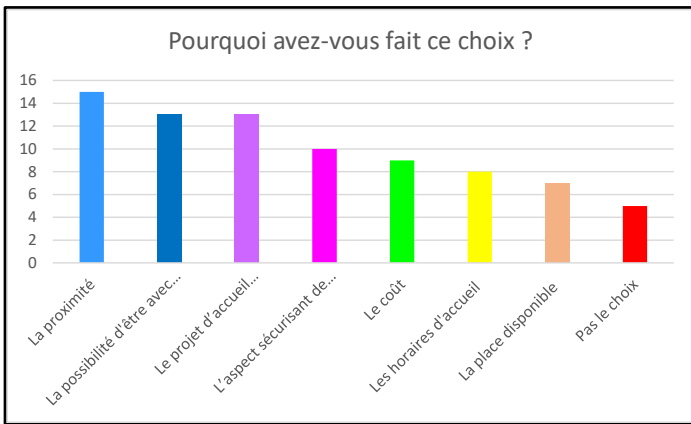


Les choix sont motivés par le manque d'offres de formations et d'offres d'emploi.

Toutefois, la cause principale d'une sédentarisation sur le territoire relève de la qualité du cadre de vie.



Enfants à naître : 48 retours

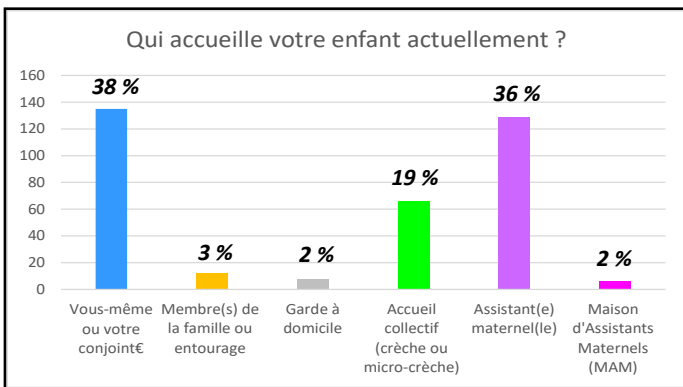


Pour les futurs bébés, les modes d'accueil privilégiés sont les structures collectives et les assistants maternels.

Un des critères prioritaires est la proximité du lieu d'accueil du futur bébé mais aussi être avec d'autres enfants.

En cas d'accueil « d'urgence » les familles privilégient le réseau familial ou amical.

Enfants de 0 à 3 ans : 370 retours

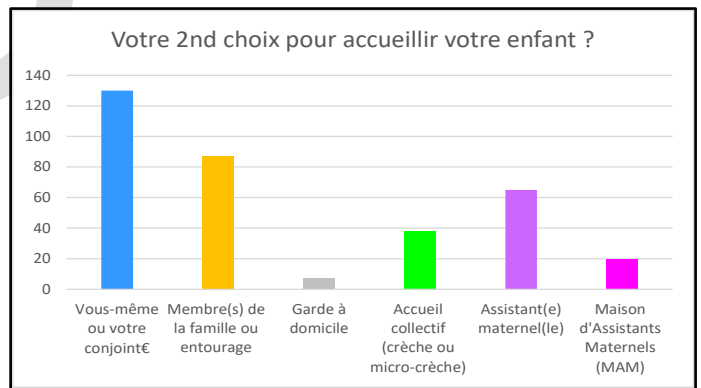
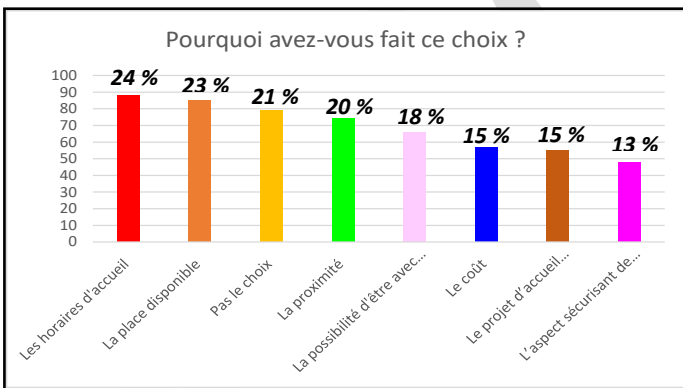


Les choix d'accueil pour les moins de 3 ans sont essentiellement conditionnés à l'offre de service présente sur le territoire.

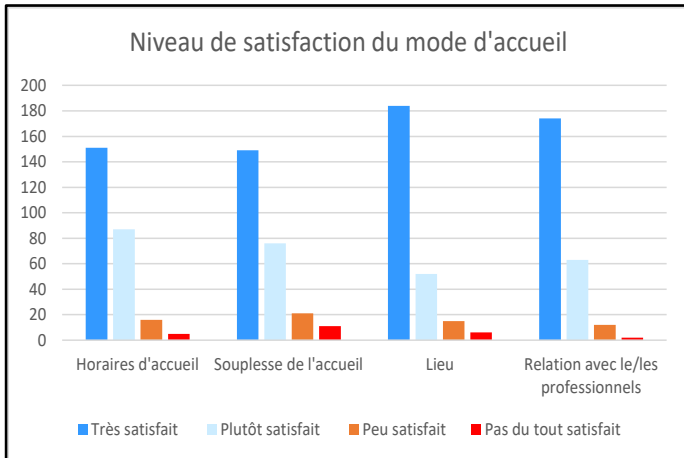
La proximité reste un critère de choix.

La possibilité d'être avec d'autres enfants est un critère de sélection, tout comme le coût du mode d'accueil et le projet d'accueil présenté aux parents.

La professionnalisation des salariés reste un point important.



Les familles envisagent une organisation familiale si leur premier choix de mode d'accueil ne peut aboutir.



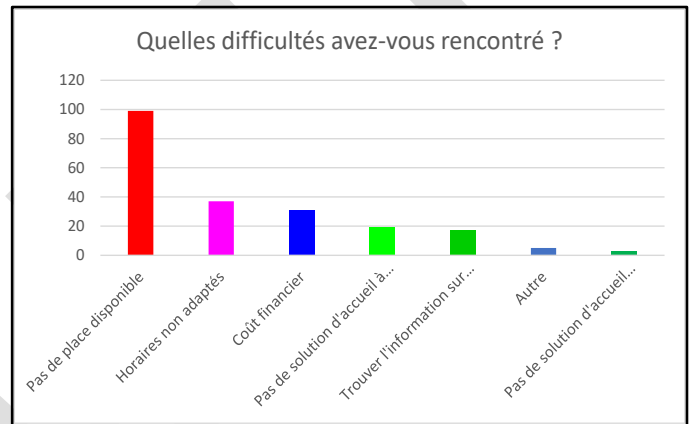
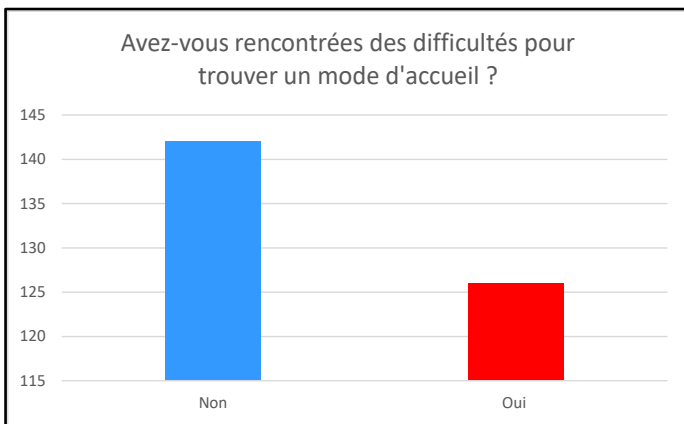
31 % des enfants de moins de 3 ans ont besoin d'être accueillis en horaires atypiques.

Les principales difficultés indiquées par les familles sont :

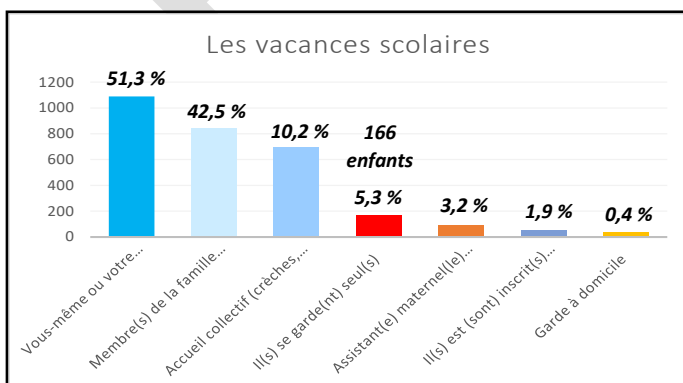
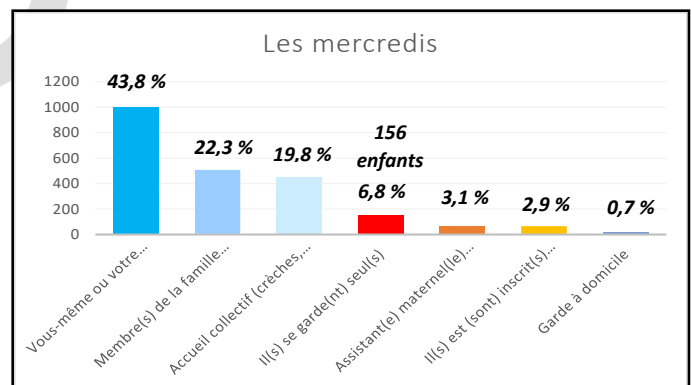
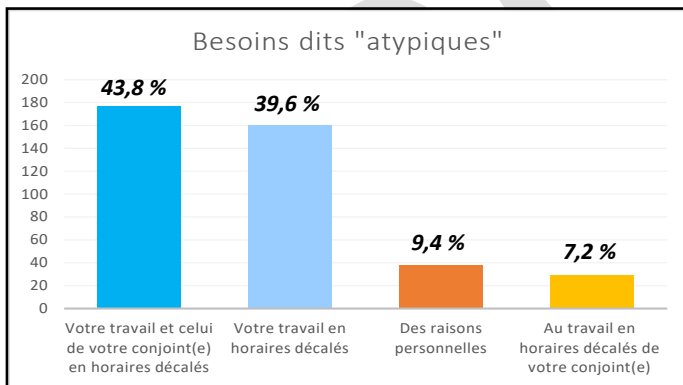
- Le manque de places,
- Les horaires non adaptés à leurs besoins,
- Le coût,
- La non proximité de l'offre d'accueil.

11 % des parents d'enfants de moins de 3 ans ont également besoin de confier leur enfant sur des horaires atypiques pour des raisons personnelles.

La question : besoin de répit parental ?



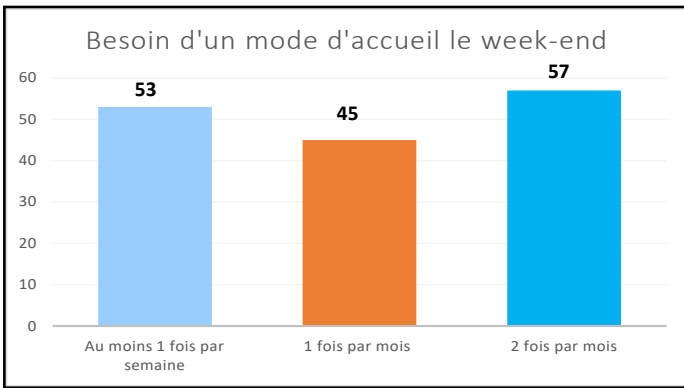
Enfants de 3 à 11 ans : 1 634 retours



Les parents des enfants de 3 à 11 ans qui travaillent en horaires atypiques le matin avant 7h30 en ont besoin tous les jours.

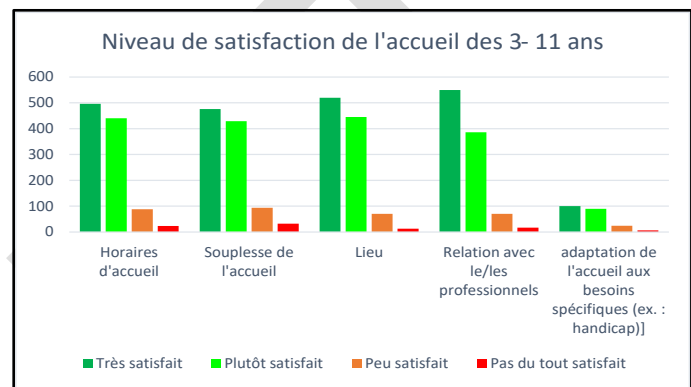
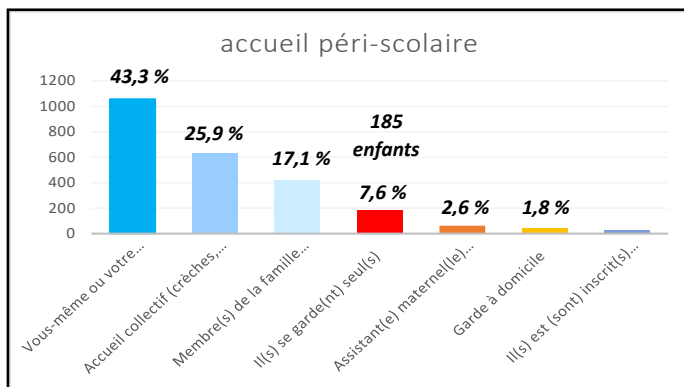
Les parents qui travaillent en horaires atypiques le soir après 18h30 se répartissent en deux catégories : ceux qui ont des besoins tous les jours et ceux qui en ont besoin en moyenne une fois par semaine.

Les solutions d'accueil les plus utilisées pour les mercredis et les vacances scolaires sont les réseaux familiaux, puis les structures d'accueil collectives, mais 7 % des enfants sont laissés seuls.



Les familles utilisatrices des structures d'accueil sont très satisfaites de l'offre de service, tant au niveau de l'organisation et la mise en place des services, que des relations avec les professionnels de l'accueil.

Un tiers des familles indiquent avoir des difficultés pour trouver un mode d'accueil pour leur enfant de 3 à 11 ans.



Adolescents de 11 à 17 ans : 1 325 retours

Les adolescents sont laissés en autonomie sur le temps péri-scolaire et extrascolaire, sous la responsabilité d'un membre de la famille ou de l'entourage.

Sur les vacances scolaires et le péri-scolaire, une centaine de jeunes fréquentent les locaux et espaces Jeunes.

Un politique d'information jeunesse est déclinée par toutes les communes et SIVOM ayant des structures d'accueil en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse (BIJ).

Les choix des adolescents sont motivés par le manque d'offres de formations sur le territoire et d'offres d'emploi. Toutefois, la motivation principale d'une volonté de sédentarisation sur le territoire révèle de la qualité du cadre de vie.

La méthode AOC

Approche Orientée Changement (AOC), de quoi s'agit-il ?

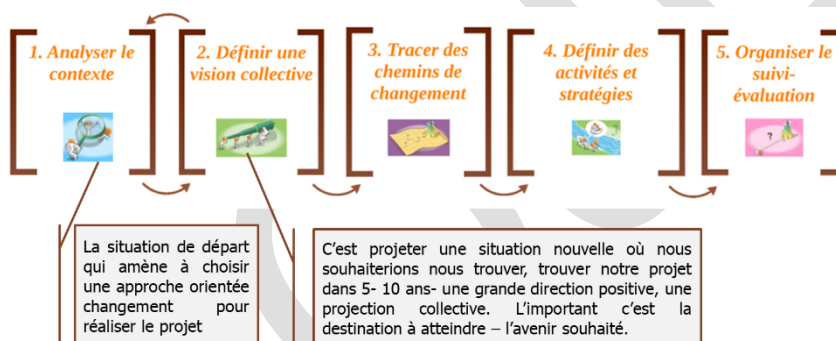
- Une Approche Orientée Changement (AOC) est **une démarche stratégique** qui s'appuie sur la projection de transformations et de changements souhaités.
- Elle s'appuie sur **une cohérence de changements, un projet appliqué aux résultats et non d'objectifs**.
- Elle permet de réfléchir aux étapes successives de changement par lesquelles nous pouvons passer pour **atteindre notre vision positive et réaliste** (futur idéal), en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.
- Elle renforce **la dynamique collective** autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant sur le sens de l'intervention.
- L'AOC cherche à dépasser le temps du projet pour s'inscrire dans la durée propre aux organisations et acteurs (vision intemporelle et durable).

S'intéresser aux changements implique :

- De prendre du recul sur les réalisations pour regarder comment le territoire évolue (y compris l'imprévu).
- De s'intéresser davantage à ce que l'on produit et moins ce que l'on fait.
- De regarder les acteurs et l'action collective comme moteurs du développement territorial.
- D'être dans une logique de contribution collective.
- D'adopter une attitude, pas une recette miracle.

Utiliser une approche orientée changement pour structurer un plan d'action

- Une démarche en 5 étapes pour concevoir un projet



Sens et finalités de l'évaluation :

L'évaluation permet de mettre en avant **les résultats et les changements produits** par l'ensemble des actions.

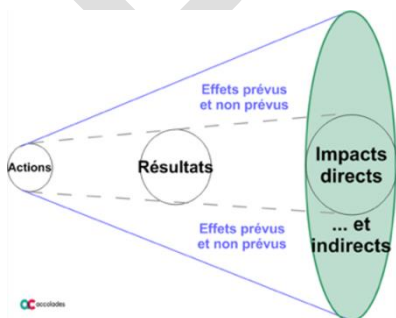
Elle permet de rendre visible ce à quoi a contribué le projet. On parle d'éléments de preuve.

L'évaluation suit une logique de changements qui est attribuable aux personnes.

On n'évalue pas les actions mais ce qu'elles produisent pour les gens, le public cible.

L'évaluation produit du sens : Que s'est-il passé ? Qu'avons-nous produit ? A quoi avons-nous contribué ?

Distinguer résultats-effets-impact :



Résultats = Changements immédiats chez les personnes directement attribuables à l'action. À comparer avec les intentions formalisées avant le lancement.

Effets = Changements observés après l'atteinte d'un ou plusieurs résultats immédiats. Ils sont directs ou indirects.

Les effets peuvent être anticipés, mais avec une marge d'incertitude.

Impact = Changement durable à la suite de l'action, ce qui reste quand le projet est achevé.

Prévoir l'impact est difficile car de nombreux éléments extérieurs au projet interviennent.







Le temps joue un rôle majeur car l'impact se juge à terme, après la fin du projet.

Le suivi-évaluation, comment le réussir ?







3 incontournables :





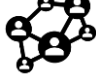

- 1- Réfléchir collectivement à la démarche évaluative et la planifier.
- 2- Animer la réalisation de la démarche évaluative et garder le cap.
- 3- Garder la mobilisation des acteurs et communiquer sur la démarche évaluative.

1^{er} séminaire – 25 novembre 2022

 <p>105 personnes présentes (9 observateurs et 96 participants) élus et acteurs confondus.</p> <p>29 élus, soit 30 % d'élus parmi les participants.</p> <p>7 directeurs généraux des services.</p> <p>60 acteurs (directeurs de structures, institutionnels, associations, ...).</p>	  <p>Enrichissement des données par une analyse de proximité, par les acteurs locaux, par le maillage partenarial et institutionnel.</p> <p>Associer les élus et les techniciens dans un même travail s'avère être de bonne qualité.</p> <p>La CTG est un projet de territoire local, par secteur et global.</p> <p>2 notions ressortent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en réseau des acteurs - La coordination et la coopération
 <p>Les coordinateurs se sont sentis à l'aise à animer leur groupe respectif.</p> <p>Assister à l'intégralité du séminaire est primordial pour comprendre et pouvoir participer aux échanges.</p> <p>Objectif à minima : identifier tous les collaborateurs pour pouvoir travailler ensemble.</p>	  <p>Retour global :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au niveau de la forme et du fond du séminaire, le bilan est positif. Le prochain séminaire peut être également envisagé sur une demi-journée, mais avec un repas pour clôturer. De plus, un questionnaire peut être distribué afin de récolter les appréciations de chacun. ✓ Ce format de séminaire (sur une demi-journée avec des temps limités) permet d'avoir la présence de plus d'acteurs et évite que les échanges prennent la forme de débat. ✓ Certains élus ont tout de même quelques difficultés à comprendre le fond, d'autres ont des appréhensions sur la non-exécution des actions.

2^{ème} séminaire – 6 avril 2023

 <p>69 participants, 5 observateurs, 16 animateurs, soit 90 personnes</p> <p>21 élus, soit 30 % d'élus parmi les participants,</p> <p>4 directeurs généraux des services,</p> <p>44 acteurs (directeurs de structures, institutionnels, associations, ...).</p>	  <p>Une vraie production, de la matière pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des situations souhaitées définies, - Des chemins dessinés avec des étapes et des actions concrètes. <p>Beaucoup de valorisation et d'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'existant.
 <p>Des échanges entre acteurs : élus, DGS, directeurs de structures, partenaires institutionnels, associatifs, ...</p> <p>Même si parfois des écarts entre les situations notamment entre les élus (élus ayant toutes les références / élus avec une référence spécifique).</p>	  <p>Retour global :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Satisfaction sur les échanges, le contenu, ✓ Animation appréciée, ✓ Une vraie plus-value de ces temps d'interconnaissance, rencontres et échanges.

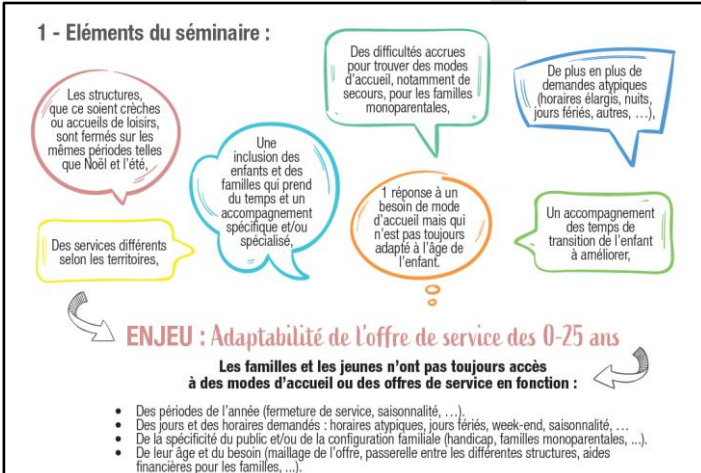
 <p>62 participants, 5 observateurs, 16 animateurs, soit 83 personnes 26 élus, soit 42 % d'élus parmi les participants, 5 Directeurs Généraux des Services, 31 acteurs (directeurs de structures, institutionnels, associations, ...).</p>	  <p>Réalisation de 8 fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation et adaptation de l'existant, - Optimisation des services aux familles.
 <p>De très bons échanges constructifs sur le premier temps de travail. Les 2 autres temps de travail ont été moins convaincants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impression de « redites / redondances » avec les propositions énoncées dans les autres thèmes abordés dans le 1^{er} groupe de travail. - Trop rapides, pas le temps de s'approprier pour enrichir les premières propositions. 	  <ul style="list-style-type: none"> ✓ Satisfaction sur les échanges et les interactions, le contenu, la démarche collective et participative. ✓ Animation appréciée principalement au niveau de la mixité élus-techniciens. ✓ Une vraie plus-value de ces temps d'interconnaissance des différents acteurs. ✓ Prise en compte des besoins communs à l'échelle du territoire. ✓ Échanges permettant une amorce de démarche communautaire en faveur des familles.

Sur les 3 séminaires :

37 élus différents et 9 DGS représentant 24 communes et Sivom(s).
82 techniciens différents, 28 animateurs de groupe et organisateurs des séminaires
Au total, 150 participants aux ateliers des 3 séminaires.

3.2. Le contenu des réflexions

1 - Eléments du séminaire :



Les structures, que ce soient crèches ou accueils de loisirs, sont fermés sur les mêmes périodes telles que Noël et l'été.

Des services différents selon les territoires.

Une inclusion des enfants et des familles qui prend du temps et un accompagnement spécifique et/ou spécialisé.

Des difficultés accrues pour trouver des modes d'accueil, notamment de secours, pour les familles monoparentales.

De plus en plus de demandes atypiques (horaires élargis, nuits, jours fériés, autres, ...).

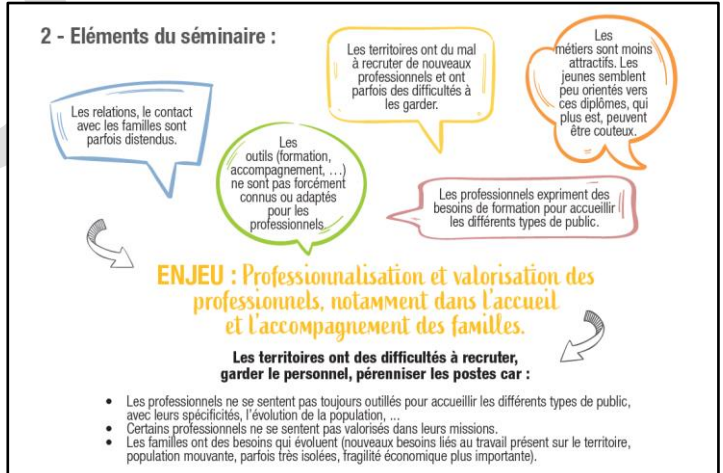
I réponds à un besoin de mode d'accueil mais qui n'est pas toujours adapté à l'âge de l'enfant.

Un accompagnement des temps de transition de l'enfant à améliorer.

ENJEU : Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
Les familles et les jeunes n'ont pas toujours accès à des modes d'accueil ou des offres de service en fonction :

- Des périodes de l'année (fermeture de service, saisonnalité, ...)
- Des jours et des horaires demandés : horaires atypiques, jours fériés, week-end, saisonnalité, ...
- De la spécificité du public et/ou de la configuration familiale (handicap, familles monoparentales, ...)
- De leur âge et du besoin (maillage de l'offre, passerelle entre les différentes structures, aides financières pour les familles, ...)

2 - Eléments du séminaire :



Les relations, le contact avec les familles sont parfois distendus.

Les territoires ont du mal à recruter de nouveaux professionnels et ont parfois des difficultés à les garder.

Les métiers sont moins attractifs. Les jeunes semblent peu orientés vers ces diplômes, qui plus est, peuvent être coûteux.

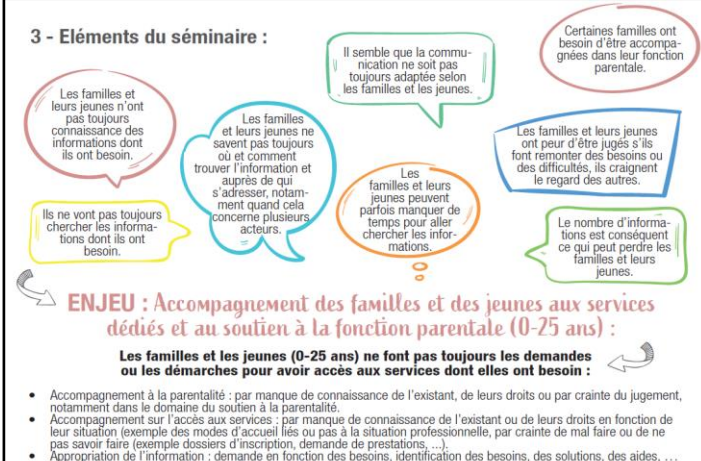
Les outils (formation, accompagnement, ...) ne sont pas forcément connus ou adaptés pour les professionnels.

Les professionnels expriment des besoins de formation pour accueillir les différents types de public.

ENJEU : Professionnalisation et valorisation des professionnels, notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles.
Les territoires ont des difficultés à recruter, garder le personnel, pérenniser les postes car :

- Les professionnels ne se sentent pas toujours outillés pour accueillir les différents types de public, avec leurs spécificités, l'évolution de la population, ...
- Certains professionnels ne se sentent pas valorisés dans leurs missions.
- Les familles ont des besoins qui évoluent (nouveaux besoins liés au travail présent sur le territoire, population mouvante, parfois très isolées, fragilité économique plus importante).

3 - Eléments du séminaire :



Les familles et leurs jeunes n'ont pas toujours connaissance des informations dont ils ont besoin.

Il semble que la communication ne soit pas toujours adaptée selon les familles et les jeunes.

Certaines familles ont besoin d'être accompagnées dans leur fonction parentale.

Les familles et leurs jeunes ne savent pas toujours où et comment trouver l'information et auprès de qui s'adresser, notamment quand cela concerne plusieurs acteurs.

Les familles et leurs jeunes peuvent parfois manquer de temps pour aller chercher les informations.

Les familles et leurs jeunes ont peur d'être jugés s'ils font remonter des besoins ou des difficultés, ils craignent le regard des autres.

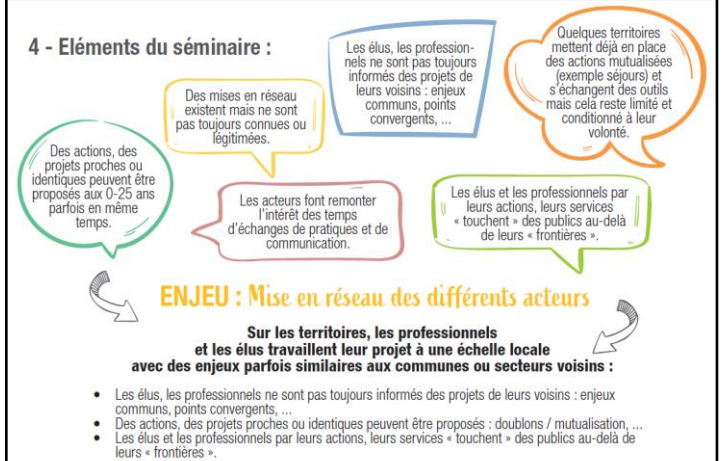
Ils ne vont pas toujours chercher les informations dont ils ont besoin.

Le nombre d'informations est conséquent ce qui peut perdre les familles et leurs jeunes.

ENJEU : Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans) :
Les familles et les jeunes (0-25 ans) ne font pas toujours les demandes ou les démarches pour avoir accès aux services dont elles ont besoin :

- Accompagnement à la parentalité : par manque de connaissance de l'existant, de leurs droits ou par crainte du jugement, notamment dans le domaine du soutien à la parentalité.
- Accompagnement sur l'accès aux services : par manque de connaissance de l'existant ou de leurs droits en fonction de leur situation (exemple des modes d'accueil liés ou pas à la situation professionnelle, par crainte de mal faire ou de ne pas savoir faire (exemple dossiers d'inscription, demande de prestations, ...)
- Appropriation de l'information : demande en fonction des besoins, identification des besoins, des solutions, des aides, ...

4 - Eléments du séminaire :



Des mises en réseau existent mais ne sont pas toujours connues ou légitimées.

Les élus, les professionnels ne sont pas toujours informés des projets de leurs voisins : enjeux communs, points convergents, ...

Quelques territoires mettent déjà en place des actions mutualisées (exemple séjours) et s'échangent des outils mais cela reste limité et conditionné à leur volonté.

Des actions, des projets proches ou identiques peuvent être proposés aux 0-25 ans parfois en même temps.

Les acteurs font remonter l'intérêt des temps d'échanges de pratiques et de communication.

Les élus et les professionnels par leurs actions, leurs services « touchent » des publics au-delà de leurs « frontières ».

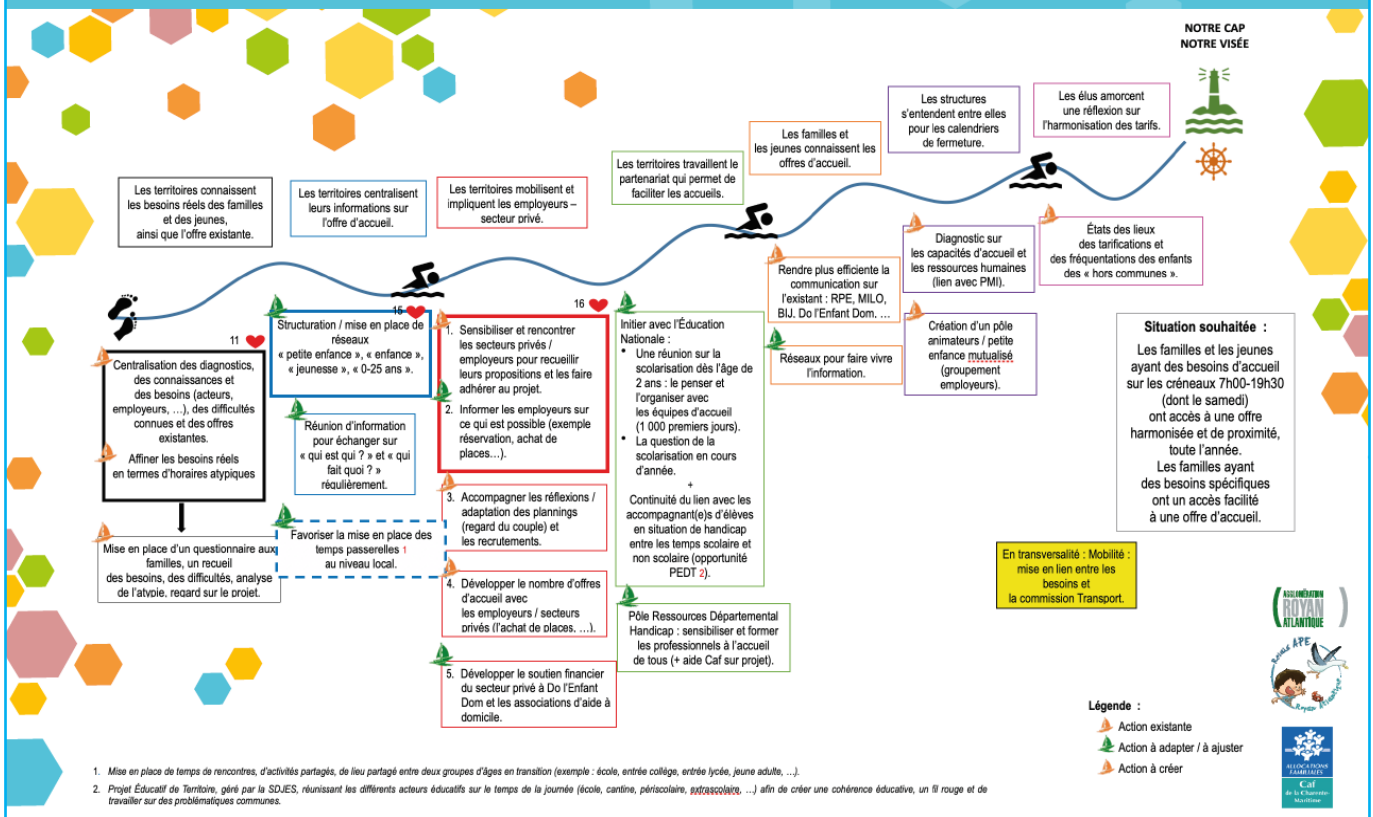
ENJEU : Mise en réseau des différents acteurs
Sur les territoires, les professionnels et les élus travaillent leur projet à une échelle locale avec des enjeux parfois similaires aux communes ou secteurs voisins :

- Les élus, les professionnels ne sont pas toujours informés des projets de leurs voisins : enjeux communs, points convergents, ...
- Des actions, des projets proches ou identiques peuvent être proposés : doublons / mutualisation, ...
- Les élus et les professionnels par leurs actions, leurs services « touchent » des publics au-delà de leurs « frontières ».

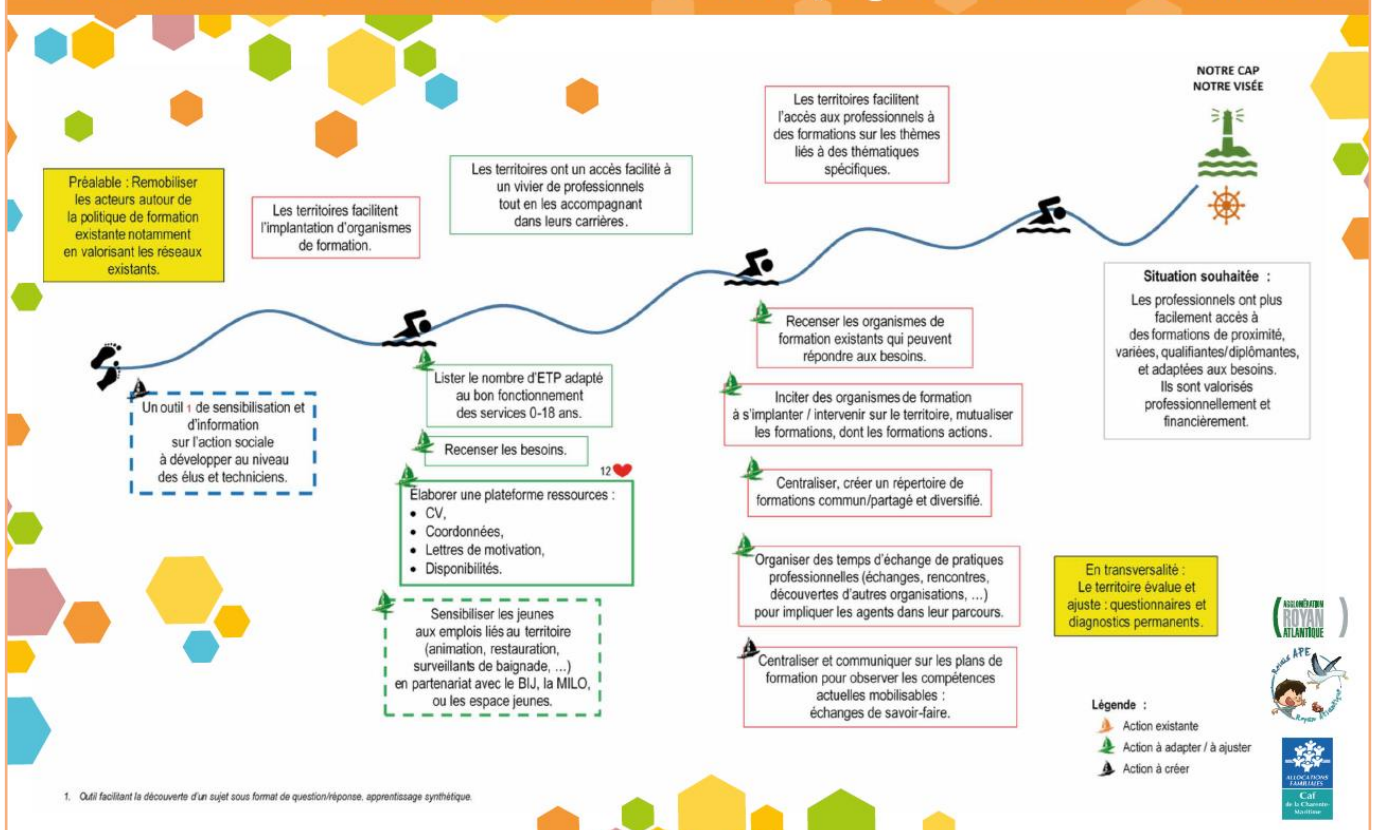
3.4. Les chemins du changement

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

1. Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans

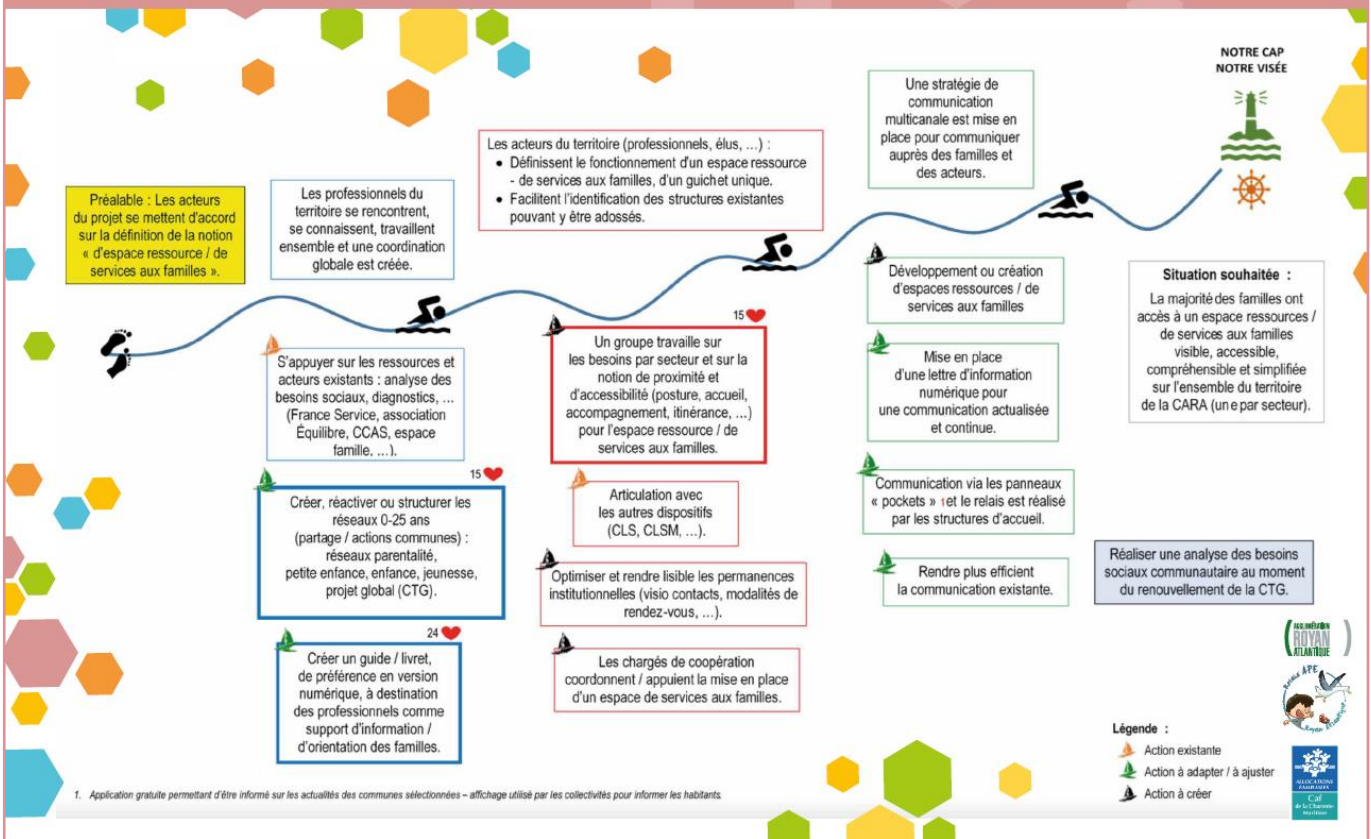


2. Professionnalisation et valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles :

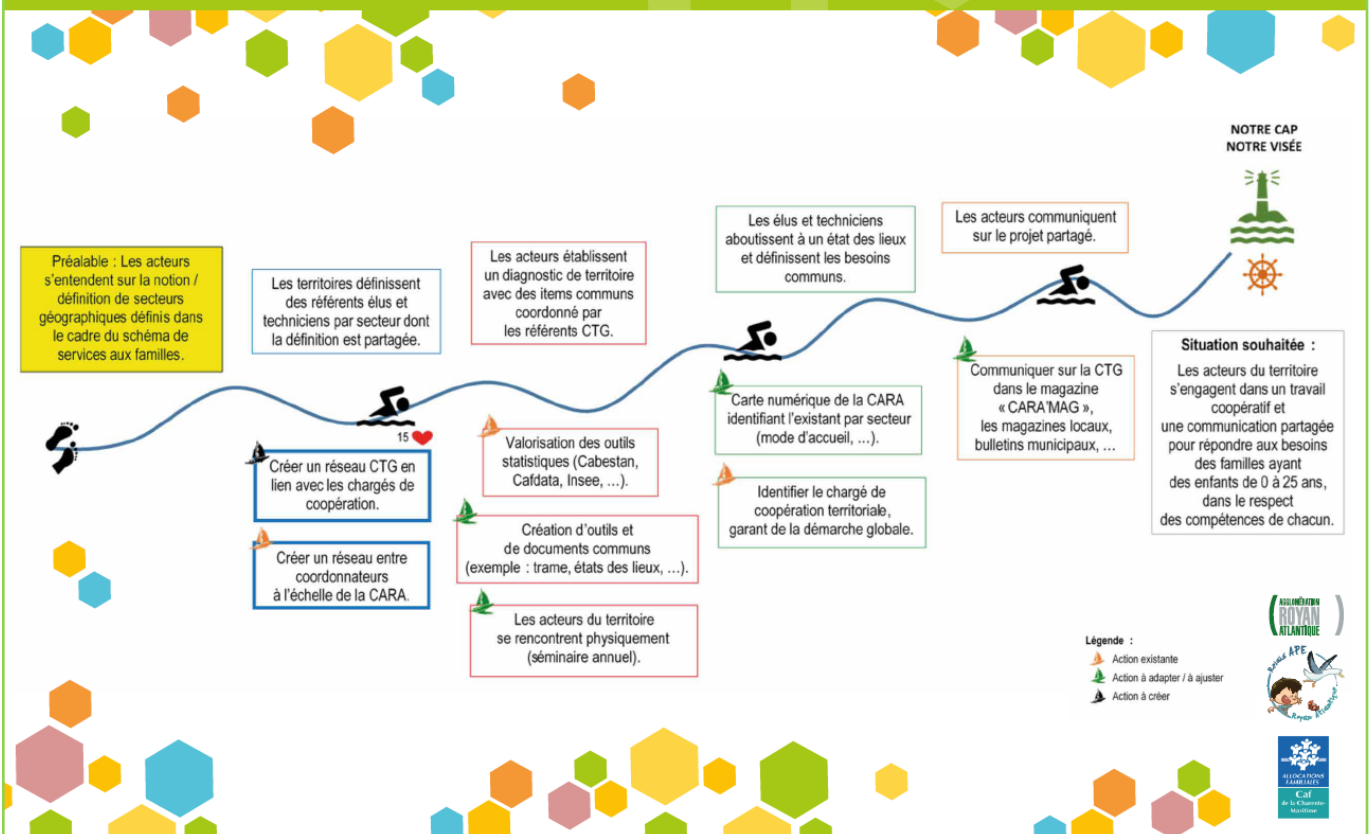


MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

3. Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans) :



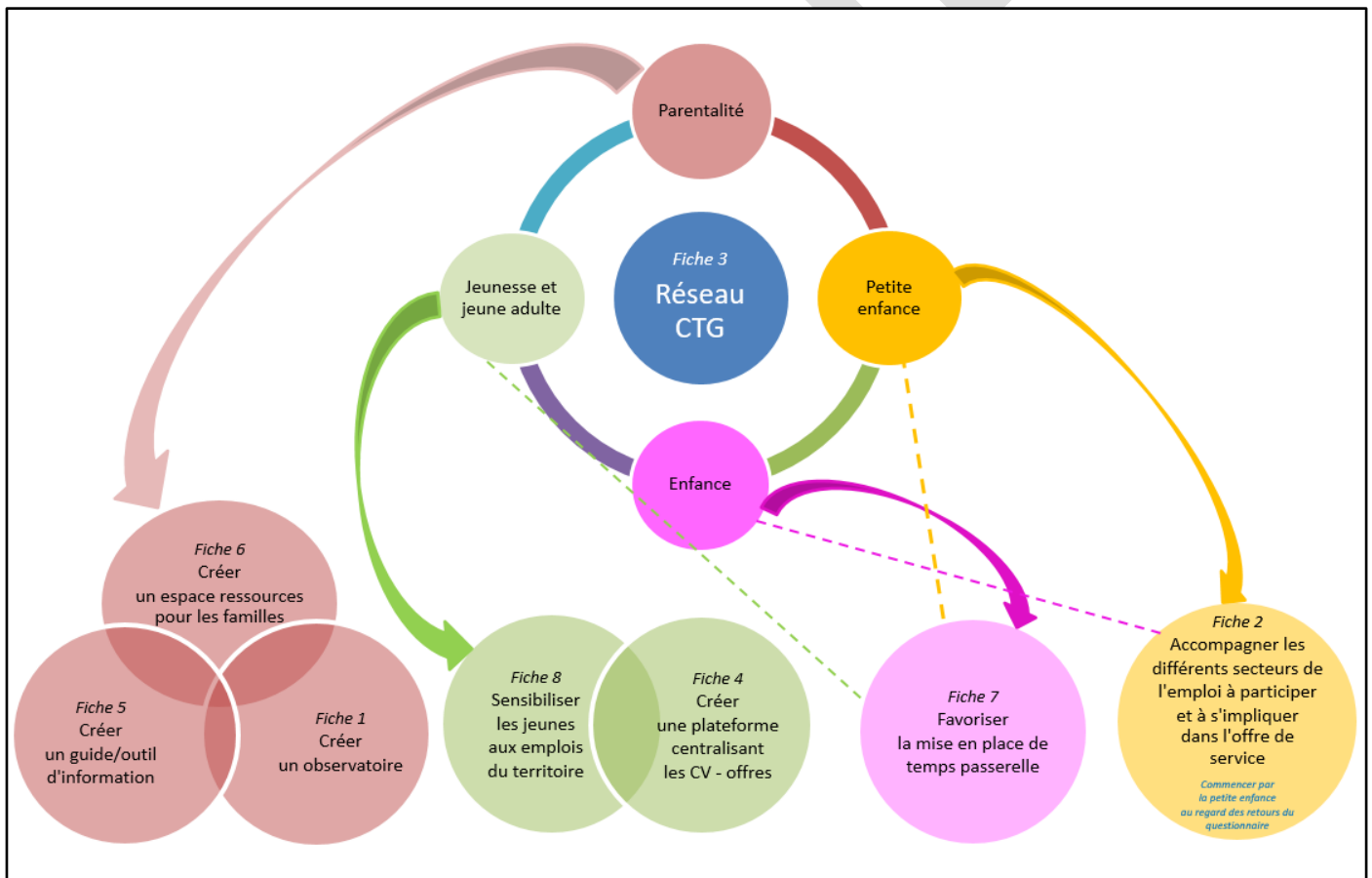
4. Mise en réseaux des acteurs :



3.5. Les fiches-actions

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiches-actions	Intitulés	Axes concernés
Fiche-action 1	Créer un observatoire pour centraliser, communiquer et transmettre la connaissance du territoire (<i>diagnostics, besoins, difficultés, horaires atypiques</i>).	Axe 1
Fiche-action 2	Accompagner les différents secteurs de l'emploi à participer et à s'impliquer dans l'offre de service (<i>possibilité, idées d'actions, ...</i>).	Axe 1
Fiche-action 3	Formaliser et structurer des réseaux (<i>CTG, parentalité, petite enfance, enfance, jeunesse</i>).	Axes 1 / 3 / 4
Fiche-action 4	Élaborer une plateforme ressources centralisant les informations sur les professionnels de l'accueil (<i>CV, ...</i>).	Axe 2
Fiche-action 5	Créer, développer un outil d'information et d'orientation sur les services et acteurs accompagnant les familles ayant des enfants de 0 à 25 ans.	Axes 2 / 3
Fiche-action 6	Créer un espace ressources de services aux familles	Axe 3
Fiche-action 7	Favoriser la mise en place des temps passerelles à des échelles locales.	Axe 1
Fiche-action 8	Sensibiliser les jeunes aux emplois liés au territoire en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse (BIJ), la Mission Locale (MILO), les services / espaces jeunes.	Axe 2



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Créer un observatoire pour centraliser, communiquer et transmettre la connaissance du territoire (diagnostic, besoin, difficulté, horaires atypiques)

FICHE-ACTION 1

<p>Chemin / situation souhaitée concernés :</p> <p>Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans :</p> <p><i>Les familles et les jeunes ayant des besoins d'accueil sur les créneaux 7h00-19h30 (dont le samedi) ont accès à une offre harmonisée, de proximité, toute l'année. Les familles ayant des besoins spécifiques ont un accès facilité à une offre d'accueil.</i></p> <p>Publics concernés :</p> <p><i>Les familles du territoire et les acteurs (professionnels et élus)</i></p>	<p>Échelle géographique :</p> <p>Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</p> <p>Avec données aux différentes échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CARA • Localité • Commune – SIVOM <p style="text-align: right;">Début : 2024</p>
--	--

Rappel de l'étape concernée	Étape – Les territoires connaissent les besoins réels des familles et des jeunes ainsi que l'offre existante.
------------------------------------	--

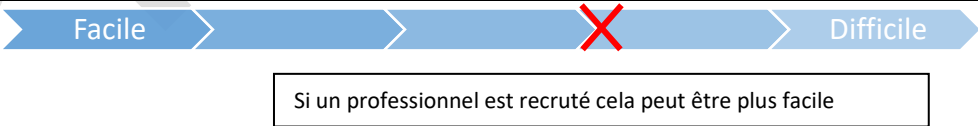
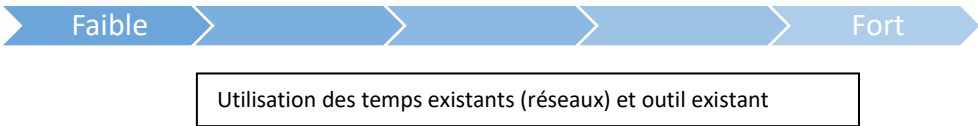
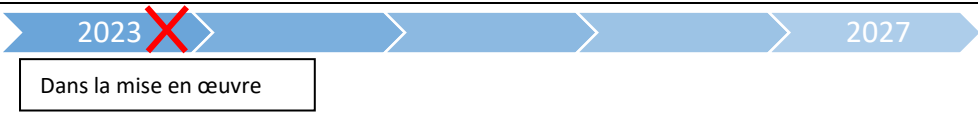
Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un besoin d'interconnaissance et d'information (<i>qui est qui ? et fait quoi ?</i>) identifié et réaffirmé lors des précédents séminaires par les différents acteurs. Une pertinence posée de mieux connaître le(s) territoire(s) et ce qu'il s'y passe. L'intérêt d'avoir un regard plus transversal et élargi sur l'offre de service est reconnu notamment par les élus. ✓ Une nécessité de s'assurer du besoin réel des familles et de l'adéquation continue entre les besoins et l'offre (<i>3 119 réponses au questionnaire en ligne</i>). ✓ Les Relais Petite Enfance (ex. RAM) ont pour mission de mettre en place un observatoire du territoire mais souvent limité à la petite enfance-enfance. La CARA est dotée d'un site internet ainsi qu'un outil statistique (CABESTAN). Les partenaires mettent à disposition des données statistiques en accès libre (Cafdata, Msa, ...) : il en ressort un besoin de centraliser les éléments et, au-delà de diffuser l'information, l'accompagner, permettre son appréhension, sa bonne compréhension. ✓ À ce jour, les familles s'informent principalement par le bouche à oreille puis en mairie / SIVOM (<i>source questionnaire : 29 % des familles avec enfants de moins de 3 ans s'informent auprès des mairies / SIVOM, cela représente 42 % pour les 3-11 ans et 15 % pour les 11-17 ans</i>). Il semble ainsi important que les acteurs aient accès à des informations fiables facilement et aient la capacité d'assurer une bonne orientation. ✓ La connaissance du/des territoire semble indispensable pour ajuster la politique du territoire.
--	--

Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
---------------------------	--

Objectifs opérationnels	<p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la réalité des besoins et ajuster l'offre de service en conséquence, • Avoir une vision globale de façon continue, • Permettre de mailler le territoire en fonction de l'évolution des besoins, • Utiliser l'observatoire comme un outil d'aide à la décision et de pilotage pour les élus, • Partager les informations (cartographie), communiquer les éléments, • Alimenter les autres politiques publiques (transport, équipements sportifs, ...), • Étendre la fonction de l'observatoire jusqu'au public des jeunes adultes (couverture : 0-25 ans).
--------------------------------	---

Mise en œuvre	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir des informations globales (échelle géographique de l'EPCI), à l'échelle d'un bassin de vie, à l'échelle locale, • Outil numérique : base de données numériques (voir Cabestan - possibilités évolution ?), • Alimenter des données (prendre une photo : questionnaire - vigilance car 2 types de publics « saisonnier » et « quotidien »), • Mettre en place des rencontres (besoin ++) pour donner du sens aux chiffres – (faire le lien avec les réseaux mis en place – s'en servir ?).
----------------------	--

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

<p>Mise en œuvre (suite)</p>	<p>Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe pilote : inter-structures et acteurs (élus et techniciens), <p>1- Recueil Informations</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire une fois par an. Idée pour public jeune moins touché : questionnaire au moment du recensement (16 ans) en mairie et dans les structures jeunesse (proposition de le passer au moment du recensement car ne peut pas envoyer en direct – RGPD), Multiplier tous les canaux possibles, Soutien des collectivités par la communication, Centralisation des éléments statistiques. <p>2- Sens, Analyse, Partage</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'existant : chargé(e)s de coopération territorial, Rencontres avec les professionnels, techniciens, élus, ... par bassin de vie. <p>3- Communication et utilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une lettre d'information numérique avec les informations (places disponibles, ...). <p>Moyens (humains, techniques, financiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Besoin de compétence pour l'analyse, l'exploiter et communiquer (chargé de statistique / chargé de communication ?, alternant/ étudiant ?), Besoin technique : un questionnaire annuel aux allocataires Caf, Budget : base/outil numérique et professionnels (temps de travail à valoriser). <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> La volonté et la possibilité des communes, Définir un bassin de vie : partager – attention il existe déjà un découpage (par secteur), Pas les mêmes territoires et donc pas les mêmes moyens, Pas toujours le même public : saisonnalité pour le questionnaire, Le faire vivre : pas un simple outil, doit s'appuyer et être une référence dans le cadre de projet.
<p>Porteurs et acteurs associés</p>	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un comité de pilotage (gouvernance). <p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> CoPil restreint : référent par bassin de vie / secteurs (lien avec le Contrat Local de Santé ?) – Ne pas multiplier ? Utilisation des réseaux pour la contribution des acteurs au sens et à la diffusion / partage des informations. <p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un groupe de pilotage (gouvernance).
<p>Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Temporalité</p>	

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Les effets attendus : (reprise des objectifs)

- Avoir une vision globale et continue,
- Permettre de mailler le territoire en fonction de l'évolution des besoins et ajuster l'offre d'accueil en conséquence,
- Que les élus et acteurs aient un outil de pilotage,
- Que les informations soient partagées, connues de tous,
- Alimenter les autres politiques publiques (transport, équipements sportifs, ...).

Indicateurs de réussite ? (Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)

- Avoir tous les ans une information fiable,
- Personnes qui alimentent (taux de participation minimum : 20 %),
- Utilisation concrète : questionner les acteurs sur son utilisation,
- Impacts réels : satisfaction des familles et mise en place / adaptation de l'action ou du service,
- Participation des acteurs pour donner les informations (partage, rencontre).

Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? (Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)

- Famille : questionnaire (accompagner / diffuser dans les écoles, structures, ...),
- Mise en place / adaptation de l'action / du service : observation,
- Observation / questions pour voir la « participation »,
- Interrogation des élus par les référents (territoire, chargé(e) de coopération, ...) et lors du comité de suivi : utilisation / observation.

Évaluation proposée

Qui va pouvoir recueillir les éléments ? (Chargés de coopération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)

- Mairies, référents « famille », ...,
- Chargé(e)s de coopération territoriale (regard global, transversal).

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? (Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)

- Utilisation des temps de réseaux pour évaluer : observation / questions,
- Utilisation des temps forts pour interroger les familles ou lors de temps informels (utilisation du questionnaire pour voir la progression),
- Interrogation élus par les référents (territoire, chargé(e) de coopération, ...) et lors du comité de suivi,
- Observation consultation de l'outil.

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? (Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)

- Tous les ans,
- Bilan étape 2025 pour que les élus pensent à se positionner en 2026.

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

FICHE-ACTION 2	Accompagner les différents secteurs de l'emploi à participer et à s'impliquer dans l'offre de service (possibilités, idées d'actions, ...)
-----------------------	---

<p>Chemin / situation souhaitée concerné :</p> <p>Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans :</p> <p><i>Les familles et les jeunes ayant des besoins d'accueil sur les créneaux 7h00-19h30 (dont le samedi) ont accès à une offre harmonisée, de proximité, toute l'année. Les familles ayant des besoins spécifiques ont un accès facilité à une offre d'accueil</i></p> <p>Publics concernés :</p> <p><i>Les familles du territoire ayant ou pouvant avoir un besoin d'accueil</i></p>	<p>Échelle géographique :</p> <p style="text-align: center; color: red;">Début : 2025</p>
---	---

Rappel de l'étape concernée	Étape 3 – Les territoires mobilisent et impliquent les employeurs – secteur privé
------------------------------------	--

Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les employeurs sont concernés par les modes d'accueil car cela impacte l'employabilité, le recrutement, d'autant plus sur un territoire où la saisonnalité et l'emploi avec horaires atypiques (santé, soin, commerce, ...) sont fortement présents. <ul style="list-style-type: none"> • Constat de familles qui ont des besoins en horaires atypiques en lien avec leur emploi (<i>source questionnaire : 74 % des familles ayant un enfant à naître ont des besoins en horaires dits atypiques car les deux parents travaillent en horaires décalés. Cela représente 46 % pour les moins de 3 ans et 44 % pour les 3-11 ans</i>). • Il est identifié que les difficultés d'accès à un mode d'accueil peuvent impacter l'accès ou le retour à l'emploi (<i>source questionnaire : pour 18 % des familles ayant un enfant de moins de 3 ans, les difficultés pour trouver une place ont amené un retard dans la reprise d'emploi et pour 9 % cela a engendré une adaptation du temps de travail</i>). ✓ Les acteurs font le constat d'une méconnaissance des employeurs sur les possibilités d'actions et de financements qu'ils peuvent déployer. A contrario, ces derniers peuvent également avoir des idées et mettre déjà en œuvre des actions (comité d'entreprise, ...) en faveur de l'accueil des enfants que l'on ne connaît pas/peu : il ressort un besoin d'échange et d'interconnaissance. ✓ Les employeurs ne sont pas reconnus comme source d'informations concernant les modes d'accueil.
--	---

Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
---------------------------	---

Objectifs opérationnels	<p>Inclure les employeurs dans la boucle des modes d'accueil pour connaître les besoins par d'autres moyens que les demandes des familles.</p> <p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de l'offre de service aux côtés des collectivités, • Optimiser l'existant pour répondre aux besoins des familles dont l'atypie, • Travailler avec les employeurs sur la réponse aux besoins identifiés, • Favoriser l'employabilité, le retour à l'emploi.
--------------------------------	--

Mise en œuvre	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer à la demande des employeurs pour établir les besoins, une photo de l'instant T, croiser – partager les informations à disposition / échanger sur ce qui existe déjà (<i>valoriser ce qui est déjà mis en place</i>), identifier leurs idées d'actions, propositions, • Communiquer aux acteurs du secteur privé et aux gestionnaires de structures les possibilités d'accompagnement financier et dispositifs (crédit d'impôts, contrat réservation, ...), puis proposer conventionnement, financement, réservation de places, gestionnaires ou structures inter-entreprises, ..., • Travailler avec les structures locales : ADMR, association Do l'Enfant Dom + intérim ? pour développer la garde à domicile (Relais Petite Enfance).
----------------------	--

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) :

- A. Repartager et diffuser la notion d'atypie et du besoin (reprendre la situation actuelle) – concerne toutes les offres d'accueil,
- B. Aller à la rencontre des employeurs :
 - Faire intervenir des experts, conseillers pour présenter les modalités / dispositifs qui existent (le service développement économique de la CARA pourrait être associé à la démarche auprès des entreprises et au développement économique),
 - Communiquer les éléments via une plaquette / « aller-vers » avec des outils de présentation,
 - Être à l'écoute de ce qui est fait et valoriser ce qui existe déjà.
- C. Travailler de concert, partenariat entre les employeurs et les acteurs de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi) pour valoriser l'engagement des entreprises et favoriser les recrutements (le salarié à une offre d'accueil, l'employeur trouve un employé / peut recruter et le fidéliser : notion de gagnant-gagnant) :
 - Conventionner – passer un partenariat avec les entreprises qui s'engagent (communication – valorisation de ces dernières).
- D. Poursuivre la communication et la professionnalisation pour créer des possibilités :
 - Impliquer la Mission Locale dans la promotion des métiers des services à la personne,
 - Développer l'apprentissage,
 - Valoriser les métiers,
 - Promouvoir le métier d'assistant maternel et renforcer la professionnalisation.

Moyens (humains, techniques, financiers) :

- Favoriser la garde à domicile, son financement et les aides,
- Renforcer les formations des métiers de la petite enfance et professionnaliser les métiers de l'animation. Former aux besoins spécifiques, travailler sur les représentations pour permettre les accueils inclusifs,
- Appui et mobilisation du Relais Petite Enfance (RPE) (temps de travail),
- Profiter des expériences du public / privé sur le département (ex. : La Rochelle), coopération interentreprises, ... : possibilité de faire témoigner territoire / gestionnaire où cela est déjà mis en place,
- Temps de travail pour les rencontres et leur préparation : appui sur ce qui existe déjà et a déjà été fait (supports de communication, ...).

Mise en œuvre
(suite)

Porteurs et acteurs associés	Qui va piloter ?	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.
	Qui va mettre en place et qui va participer ?	<ul style="list-style-type: none"> • Élus, • Gestionnaires d'équipement, • Employeurs.
Porteurs et acteurs associés (suite)	Qui va suivre et ajuster ?	<ul style="list-style-type: none"> • Service enfance, jeunesse de la CARA, • Service économique.
Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)	<p>Attention de ne pas susciter le besoin, si on est pas en mesure d'y répondre. Attention à ne pas corréler avec les problématiques de logement.</p>	
Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)	<p>Très fort, vraie démarche d'accompagnement</p>	
Temporalité		

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Les effets attendus : (reprise des objectifs)

- Nombre de places rendues disponibles (ou accessibles) en augmentation,
- Accroissement du nombre de candidatures (facilité pour les employeurs de recruter des agents),
- Amélioration de la qualité de vie des familles (l'organisation familiale est possible avec des facteurs de stress en diminution, réflexion autour de l'aménagement du temps de travail).

Indicateurs de réussite ? (Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)

- Le nombre d'employeurs impliqués,
- Les engagements pris ou en réflexion de la part des employeurs,
- L'impact sur l'organisation de la vie des familles,
- L'accès à l'emploi en parallèle de l'accès aux services.

Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? (Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)

- Questionnaire : employeurs, familles après une ou deux années de fonctionnement (même questionnaire à renouveler).

Qui va pouvoir recueillir les éléments ? (Chargés de coopération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)

- L'Éducation Nationale pour le questionnaire avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- Les gestionnaires d'équipements (sur le quantitatif).

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? (Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)

- Les assemblées générales des associations,
- Les bilans des porteurs de projets.

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? (Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)

- Temps de mise en place conséquent :
 - Diffusion de l'information, puis étude des possibilités,
 - Mise en place des partenariats (convention ?),
 - Effets sur les formations.
- Ainsi une évaluation à plus long terme semble plus pertinente.

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

Évaluation proposée

FICHE-ACTION 3 **Formaliser et structurer des réseaux (CTG, parentalité, petite enfance, enfance et jeunesse)**

<p>Chemins / situations souhaitées concernés :</p> <p>Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans : <i>Les familles et les jeunes ayant des besoins d'accueil sur les créneaux 7h00-19h30 (dont le samedi) ont accès à une offre harmonisée, de proximité, toute l'année. Les familles ayant des besoins spécifiques ont un accès facilité à une offre d'accueil.</i></p> <p>Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale : <i>La majorité des familles ont accès à un espace ressource de service aux familles visible, accessible, compréhensible et simplifié sur l'ensemble du territoire de la CARA (un par secteur).</i></p> <p>Mise en réseau des différents acteurs : <i>Les acteurs du territoire s'engagent dans un travail coopératif et une communication partagée pour répondre aux besoins des familles ayant des enfants de 0 à 25 ans, dans le respect des compétences de chacun.</i></p> <p>Public concerné : <i>Les professionnels du territoire</i></p>	<p>Échelle géographique :</p> <p>Secteurs</p> <p>Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</p> <p style="text-align: center;">Début : 2024</p>
--	---

Rappel des étapes concernées	<p>Étapes 1 et 2 – Les territoires connaissent les besoins réels des familles et des jeunes et centralisent leurs informations sur l'offre d'accueil.</p> <p><i>Préalable : Les acteurs du projet se mettent d'accord sur la définition de la notion d'espace ressource de service aux familles.</i></p> <p>Étape 1 – Les professionnels du territoire se rencontrent, se connaissent, travaillent ensemble et une coordination globale est créée.</p> <p><i>Préalable : Les acteurs s'entendent sur la notion de secteurs géographiques définis dans le cadre du schéma de service aux familles.</i></p> <p>Étape 1 – Les territoires définissent des référents élus et techniciens par secteur dont la définition est partagée.</p>
-------------------------------------	--

Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des réseaux existants au niveau des techniciens des secteurs de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité du territoire mais pas forcément formalisés et structurés sur les différents secteurs et à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. ✓ Un besoin d'échanges et d'interconnaissance (qui est qui ? et qui fait quoi ?) identifié et réaffirmé lors des précédents séminaires par les différents acteurs. Une pertinence posée de mieux connaître le(s) territoire(s) et ce qu'il s'y passe. ✓ Constats de fonctionnement qui pourraient être optimisés au service des familles et pour les acteurs (temps forts aux mêmes dates, des réunions en doublon, ...). Un besoin, une opportunité de continuer à optimiser les ressources (échanges d'informations, de pratiques, d'outils) et éventuellement les moyens (actions communes, complémentaires, ...). ✓ Un réseau de coordination global et transversal aux 0-25 ans « CTG » à créer en lien avec les chargés de coopération.
--	---

Nature de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
---------------------------	---

Objectifs opérationnels	<p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se connaître entre acteurs et s'informer sur les missions / actions des autres, • Organiser des échanges de pratiques (formations, recrutement, ...), • Travailler sur des projets communs (problématiques, actions communes, ...), • Mutualiser les moyens dans le cadre des projets ou du travail quotidien (outils partagés : questionnaires, supports de présentation, ...), • Améliorer l'information aux familles.
--------------------------------	--

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

<p>Mise en œuvre</p>	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un répertoire de l'offre (numérique), • Organiser des échanges de pratiques thématiques, • Organiser des temps forts communs, • Avoir des outils partagés et simplifiés (type Padlet). <p>Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des groupes de travail, commissions (élu(e)s, technicien(ne)s, ...) qui vont travailler sur les fiches-actions thématiques. • Mettre en place les réseaux : objectifs, temporalité, modalités à définir lors du 1^{er} temps de rencontre entre les acteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Parentalité, ○ Petite enfance (0-3 ans), ○ Enfance (3-11 ans), ○ Jeunesse (11-17 ans) – Jeunes adultes (17-25 ans), ○ CTG – global : comité technique actuel ou à élargir. • Mettre en œuvre des temps forts, partagés, mutualisés (exemple : carnaval intercommunal), • Mettre en place des outils de communication, d'échanges et de partages (ex. : Padlet). <p>Moyens (humains, techniques, financiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une charte d'engagement. • Financements (vigilance ++). Outil Padlet – gratuit.
-----------------------------	---

<p>Porteurs et acteurs associés</p>	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargée de coopération territoriale globale (CARA), • Un référent par réseau parmi les chargé(e)s de coopération territoriale avec un co-animateur lié à la thématique (exemple jeunes – pourra être le Bureau Information Jeunesse (BIJ) ou la Mission Locale ou les espace jeunes). • Le référent pourrait favoriser le partage du territoire et du thème. <p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil Collectif de Mineurs (ACM), Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), • Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), • Conseil Départemental de la Charente-Maritime, • Centre médico-psycho-pédagogique, • Éducation Nationale, • Unité de Psychiatrie et de Psychopathologie Infanto-Juvenile (UPPIJ), • Unité de Psychopathologie pour Adolescents (UPADO), • Mission Locale, • Représentants de familles. <p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, • Caisse d'Allocation Familiales, • Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), • Membres du réseau.
--	--

<p>Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...)(Échelle de 1 à 5)</p>	<p>Facile Difficile</p>
<p>Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)</p>	<p>Faible Fort </p>
<p>Temporalité</p>	<p>2023 2024 2027</p>

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Les effets attendus : *(Reprise des objectifs)*

- Une meilleure interconnaissance entre acteurs,
- Une meilleure information/orientation des familles sur les services et actions existants,
- Optimisation de moyens au service des familles (ex : partage d'évènements ou actions pertinentes) et des acteurs (ex : formations mutualisées, outils partagés, ...).

Indicateurs de réussite ? *(Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)*

- Réalisation d'un projet commun,
- Assiduité des acteurs,
- Pérennisation des actions,
- Satisfaction des bénéficiaires.

Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? *(Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)*

- Évaluation,
- Questionnaire (participation, satisfaction, ...),
- Bilan du réseau.

Qui va pouvoir recueillir les éléments ? *(Chargés de coopération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)*

- Référents,
- Coordinateurs,
- Structures.

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? *(Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)*

- Pendant et après l'action,
- Une fois par an.

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? *(Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)*

- En fonction du projet, des actions, ...

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

Évaluation proposée

FICHE-ACTION 4	MISE EN LIGNE LE 09-11-2023 Élaborer une plateforme ressources centralisant les informations sur les professionnels (CV, ...)
-----------------------	--

Chemin / situation souhaitée concerné : Professionnalisation et valorisation des professionnels : <i>Les professionnels ont plus facilement accès à des formations de proximité, variées, qualifiantes/diplômantes et adaptées aux besoins. Ils sont valorisés professionnellement et financièrement.</i> Public concerné : <i>Les professionnels de structures petite enfance / enfance et jeunesse (direction).</i>	Échelle géographique : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique avec la déclinaison / entrée Communale et SIVOM Début : 2024
--	--

Rappel de l'étape concernée	Étape – Les territoires ont un accès facilité à un vivier de professionnels tout en les accompagnant dans leur carrière.
------------------------------------	---

Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un turn-over des professionnels est constaté, des changements de métiers amenant des besoins accrus de professionnels sur certains secteurs et certaines structures (établissements d'accueil du jeune enfant, accueils de loisirs, services jeunesse, ...). ✓ Les directions de structures/ collectivités rencontrent des difficultés de recrutement sur l'ensemble du territoire (peu de candidatures, inadéquation avec les diplômes nécessaires, ...). ✓ Des liens existent déjà entre les professionnels (entre structures, entre territoires) par des échanges téléphoniques/emails mais ils ne sont pas formalisés et peu développés : le besoin est exprimé de construire un outil de partage permettant d'avoir un accès aux CV, lettres de motivation des professionnels qui sont en recherche d'emploi afin d'optimiser les démarches actuelles. ✓ Les professionnels ont des besoins de recrutement aussi bien sur des temps longs (saison, CDI) que des besoins d'urgence (arrêts maladie, ...). Cela nécessite un accès à l'information rapide : les acteurs font savoir qu'un outil de centralisation pourrait permettre d'optimiser les recherches et démarches.
--	---

Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
---------------------------	--

Objectifs opérationnels	Quels sont les attendus ? <ul style="list-style-type: none"> • Répondre rapidement aux besoins de remplacement d'urgence, • Répondre aux besoins de recrutement tout au long de l'année, • Cibler les compétences en fonction des établissements, • Faciliter les recherches pour les directeurs de structures et gestionnaires.
--------------------------------	---

Mise en œuvre	Présentation de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme numérique, • CV techniques à l'attention des professionnels, accessibles à partir du site de la CARA, • Compléter les temps partiels des agents du territoire → revoir les mutualisations possibles ? Problèmes de déplacements : conventionnement entre collectivités ? • Recenser les besoins pour l'extrascolaire. Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) : <ul style="list-style-type: none"> • Centraliser des CV pour les remplacements d'urgence, • Centraliser des CV pour les recrutements : a) les métiers, les diplômes, b) le secteur géographique. • Mettre à disposition la plateforme : a) à l'ensemble des structures, b) aux demandeurs d'emploi (dépôt de CV). • Créer un comité de pilotage, • Créer un vivier de jeunes en formation (lien avec l'IRSS et autres), • Alimenter la plateforme par les ressources humaines des structures, les demandeurs d'emploi, la Mission Locale, le Pôle Emploi, • Communiquer sur la création, l'existence de l'outil auprès des personnes concernées, • S'appuyer sur l'existant comme LinkedIn par exemple.
----------------------	---

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

<p>Mise en œuvre (suite)</p>	<p>Moyens (humains, techniques, financiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire appel à un informaticien (programmeur) pour créer l'outil (chiffrage ?), • Faire appel à un gestionnaire ou coordinateur pour gérer, contrôler, vérifier le contenu, • Budgétiser, faire appel aux partenaires, (financement extérieur) : cofinancement à rechercher, • Focus sur les saisonniers.
-------------------------------------	--

<p>Porteurs et acteurs associés</p>	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échelle CARA : DGS, directeurs des structures, • Chargé(e)s de coopération territoriale et globale(CARA), • Caf. <p>Point de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation technique pour opérationnalité.
	<p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, • Caisse d'Allocations Familiales, • Communes, • Structures, • Services des ressources humaines, • Autres (exemple : organismes de formation, ...).
	<p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargé(e)s de coopération territoriale, • Comité de Pilotage.

<p>Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Temporalité</p>	

<p>Évaluation proposée</p>	<p>Les effets attendus : (reprise des objectifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Remplacement d'urgence, ○ Recrutement tout au long de l'année. • Cibler les compétences en fonction des établissements et de la législation en vigueur. <p>Indicateurs de réussite ? (Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de la plateforme « RH-PEEJ » (petite enfance – enfance – jeunesse), • Activation de la plateforme RH-PEEJ (petite enfance – enfance – jeunesse), • Nombre de CV : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déposés, ○ Utilisés / recrutements aboutis.
-----------------------------------	---

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

**Évaluation proposée
(suite)**

Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? (Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)

- Observer les types de situations débloquées (urgence, recrutement long terme, ...),
- La satisfaction des communes et SIVOM (rencontres annuelles),
- La satisfaction des familles (ouverture des structures ou absence de fermetures, nombre d'enfants accueillis, ...).

Qui va pouvoir recueillir les éléments ? (Chargés de coopération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)

- Les directeurs des structures,
- Les ressources humaines,
- Les chargé(e)s de coopération territoriale.

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? (Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)

- Bilan biennuel avec les ressources humaines des structures (avant et après saison).

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? (Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)

- Le faire post-période estivale (septembre, voire octobre 2025).

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023
Créer / développer un outil d'information et d'orientation sur les services
et acteurs accompagnant les familles ayant des enfants de 0 à 25 ans

FICHE-ACTION 5

<p>Chemins / situations souhaitées concernés :</p> <p>Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale : <i>La majorité des familles ont accès à un espace ressources de services aux familles visible, accessible, compréhensible et simplifié sur l'ensemble de la CARA (un par secteur).</i></p> <p>Professionnalisation et valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles : <i>Les professionnels ont plus facilement accès à des formations de proximité, variées, qualifiantes/diplômantes et adaptées aux besoins. Ils sont valorisés professionnellement et financièrement.</i></p> <p>Publics concernés : <i>Familles / élus / professionnels.</i> <i>Familles et professionnels travaillant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité.</i> <i>Élus et professionnels travaillant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité.</i></p>	<p>Échelle géographique : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</p> <p style="text-align: right;">Début : 2024</p>
<p>Rappel des étapes concernées</p>	<p><i>Étape – Les professionnels se rencontrent, se connaissent, travaillent ensemble et une coordination globale est créée.</i></p> <p><i>Étape – Les acteurs sont remobilisés autour de la politique de formation existante, notamment en valorisant les réseaux existants.</i></p>
<p>Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les acteurs identifient un manque de centralisation des informations existantes pour les familles, un manque de connaissance de l'existant. ✓ Des élus souhaiteraient avoir à disposition un guide/annuaire permettant de se familiariser avec les services aux familles et de pouvoir orienter les familles en fonction des services existants localement. ✓ La facilité d'accès à certaines informations varie en fonction de l'âge des enfants et du type d'information. La recherche d'informations sur les différents modes de garde est considérée comme plus facile par les parents d'enfants de moins de 3 ans (77 %) et d'enfants de 3 à 11 ans (81 %) que par les parents d'enfants à naître (63 %) et pour les parents d'enfants de 11 à 17 ans (67 %). <ul style="list-style-type: none"> • L'information sur les aides financières et sur les actions ou services existants pour accompagner les parents est également considérée comme plus facile par les parents d'enfants de moins de 3 ans et d'enfants de 3 à 11 ans. • 61% des parents d'enfants à naître ont des difficultés pour trouver des informations sur les actions ou services existants pour les accompagner, tout comme 50 % des parents d'enfants de 11 à 17 ans. • Près de la moitié des parents d'enfants à naître ont des difficultés pour trouver des informations sur les aides financières, tout comme 56 % des parents d'enfants de 11 à 17 ans. ✓ L'accès à l'information, à un accompagnement et à un accueil est considéré comme plus difficile pour les parents d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique que pour les autres parents. <p>Un guide/livret papier regroupant les informations sur les services, actions et annuaire des professionnels est plus plébiscité par les parents d'enfants à naître (88 %) que pour les autres tranches d'âge (70 % des autres parents). Une plateforme numérique regroupant ces informations et un site internet géo localisant les services sont également les outils qui apparaissent les plus utiles aux familles (90 % des parents d'enfants à naître, 80 % pour les autres parents). Un service physique regroupant ces informations est considéré comme utile pour 75 % à 65 % des parents (de manière décroissante selon l'âge des enfants).</p>
<p>Nature de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et regrouper l'accès aux informations concernant les 0-25 ans, pour une meilleure orientation.

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

<p>Mise en œuvre</p>	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> Outil numérique 0-25 ans avec filtres/menus par âge, par géolocalisation avec périmètre élargi, par thèmes, ... : renvoi vers les liens internet existants. <ul style="list-style-type: none"> Hypothèse n° 1 : utilisation du site existant « <i>Familles Royan Atlantique</i> » - site à actualiser et à moderniser. Hypothèse n° 2 : mise en place du « portail familles numérique » à l'échelle de la CARA. Outil papier : onglet par âge avec listes des services sous forme d'adresses utiles avec numéros de téléphone et missions principales (explications) avec QR Code dirigeant vers l'outil numérique. Prévoir des formats « imprimables » de la version numérique (permet de centraliser l'information par commune ou par tranche d'âge ?). <p>Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bilan de l'existant (actions, associations, portails familles des collectivités, ...) : cf. familleroyanatlantique.info (attention au système de géolocalisation) et lien avec le site monenfant.fr = définir et partager la sélection des services et actions qui devront apparaître dans le guide, Faire un flyer de communication (avec QR Code) amenant à l'outil numérique qui renvoie vers les sites, Définir un nom de site qui soit fédérateur à l'échelle de la CARA, Définir un référent global du site internet / un référent par localité : le référent global gère le site, les propositions de modifications par les acteurs locaux qui seront validées par le(s) référent(s), Définir/créer un/des groupes de travail avec les acteurs du territoire (élu et techniciens) par tranche d'âge. <p>Moyens (humains, techniques, financiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps de travail pour l'actualisation du site : identifier un référent du site internet (chargé de communication ? chargé de coopération territoriale, développement d'un poste, recrutement d'un alternant – étudiant ?), Communication réseaux sociaux : page dédiée CARA familles (Facebook, Instagram) + panneaux « pocket » - utilisation site/outil existant (gratuit), Idée : QR Code et application dédiée (coût ?), Financement : actualisation/modification du site familleroyanatlantique.info ou nouveau site ? <p>Point de vigilance :</p> <p>Attention à la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Que le nom du site soit parlant pour les familles, utiliser CARA (exemple : CARA familles), Avoir un logo avec la forme du territoire ?
<p>Porteurs et acteurs associés</p>	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. <p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail avec les acteurs sur le territoire, Chargé(e)s de coopération territoriale.
<p>Porteurs et acteurs associés (suite)</p>	<p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Lien avec les réseaux et des référents thématiques (petite enfance, jeunesse, ...).
<p>Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Temporalité</p>	

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Les effets attendus : *(Reprise des objectifs)*

- Connaissance / accès aux services du territoire facilité pour les familles, élus, techniciens,
- Orientation facilitée vers les services adéquats,
- Meilleure articulation des actions.

Indicateurs de réussite ? *(Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)*

- Connaissance du site par les familles,
- Utilisation du site par les familles.

Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? *(Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)*

- Rediffusion et adaptation du questionnaire transmis aux familles dans le cadre de l'élaboration de la CTG (mai/juin 2023) : regarder l'évolution de la connaissance des services,
- Identifier par quels biais les familles ont eu les informations (quels supports ? comment ?),
- Consultation du site internet : nombre de visites,
- Fenêtre qui s'affiche avec « satisfaction » par étoile : « Avez-vous trouvé l'information dont vous aviez besoin ? ».

Qui va pouvoir recueillir les éléments ? *(Chargés de coopération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)*

- Chargé(e)s de coopération territoriale,
- Structures d'accueil,
- Administrateur/référent du site internet.

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? *(Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)*

- Lors des premières fréquentations/inscriptions dans les services,
- Structures d'accueil.

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? *(Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)*

- Un an après la création du site (soit fin 2025), puis une fois par an.

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

Évaluation proposée

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

FICHE-ACTION 6 **Créer un espace ressources de services aux familles**

<p>Chemin / situation souhaitée concernés :</p> <p>Accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans) :</p> <p><i>La majorité des familles ont accès à un espace ressource- de service aux familles visible, accessible, compréhensible et simplifié sur l'ensemble de la CARA (un par secteur).</i></p> <p>Public concerné :</p> <p><i>Les familles du territoire</i></p>	<p>Échelle géographique :</p> <p>Par secteur</p> <p>Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</p> <p>Début : 2024</p>
---	---

Rappel de l'étape concernée	<p>Étape 2 – Les acteurs du territoire (professionnels, élus, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définissent le fonctionnement d'un espace ressource- de service aux familles, • Facilitent l'identification des structures existantes pouvant y être adossées.
------------------------------------	---

Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)	<p>✓ Les familles semblent méconnaître les services, actions qui peuvent les accompagner notamment dans le rôle de parents - <i>Questionnaire : 37,6 % des familles avec enfants de moins de 3 ans jusqu'à 11 ans ont jugé assez difficile, voire très difficile d'avoir les informations sur les actions ou services existants pour accompagner les parents, cela monte à 51 % pour les familles avec enfants de 11-17 ans et va jusqu'à 61 % pour ceux qui vont avoir un enfant.</i></p> <p>✓ Les familles semblent parfois un peu perdues dans les rôles et missions des acteurs et notamment par leur multiplicité - <i>exemple familles avec enfants de moins de 3 ans – les familles ne connaissent pas :</i></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Relais petite enfance</th> <th>Promeneurs du net parentalité</th> <th>Lieu d'accueil enfants parents</th> <th>Site internet monenfant.fr</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>27 % <i>(31 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i></td> <td>93 % <i>(6 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i></td> <td>73 % <i>(14 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i></td> <td>39 % <i>(18 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i></td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ Les familles craignent parfois d'être jugées lorsqu'elles émettent un besoin.</p> <p>✓ Concernant les familles avec enfants de plus de 3 ans ayant des besoins spécifiques, un peu plus de la moitié des familles concernées, qui ont répondu au questionnaire, ont indiqué avoir éprouvé des difficultés dans l'orientation pour être accompagnées, pour trouver une place, pour construire le projet avec les professionnels même si la proportion est moins élevée sur ce dernier point.</p>	Relais petite enfance	Promeneurs du net parentalité	Lieu d'accueil enfants parents	Site internet monenfant.fr	27 % <i>(31 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>	93 % <i>(6 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>	73 % <i>(14 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>	39 % <i>(18 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>
Relais petite enfance	Promeneurs du net parentalité	Lieu d'accueil enfants parents	Site internet monenfant.fr						
27 % <i>(31 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>	93 % <i>(6 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>	73 % <i>(14 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>	39 % <i>(18 % ont entendu parler mais ne savent pas ce qui est proposé)</i>						

Nature de l'action	<p><input type="checkbox"/> Existante : à valoriser</p> <p><input type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle : à créer</p>
---------------------------	---

Objectifs opérationnels	<p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visibilité globale de l'existant, • Informer les familles et les orienter : chat, réseaux, ..., • Centraliser et simplifier les informations et les démarches, • Favoriser un équilibre et une complémentarité entre les différents types d'accueil par secteur et au niveau de la CARA, • Créer un espace d'information et d'orientation (questionnement sur la création d'un lieu de vie).
--------------------------------	--

Mise en œuvre	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Maison des Familles » : lieux ressources quelles que soient les questions et orientation vers les services, • Bus de la famille / itinérance. <p>Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Portail Familles CARA » : portail citoyen, un site qui pourrait informer et renvoyer / orienter vers des liens internet locaux (communes, partenaires comme la Mission Locale, le Département, ...) = entrée unique afin de simplifier les démarches pour les familles. • Maison(s) des Familles par secteur : information et orientation,
----------------------	--

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

	<ul style="list-style-type: none"> Création des guides familles que l'on trouve sur le site Forum familles une fois par an (ex. : forum des associations / autres manifestations). <p>Moyens (humains, techniques, financiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyens techniques : local (mutualiser), Moyens humains : une personne par secteur Maison des Familles et une personne CARA, Locaux : mairies, espaces déjà existants (structures) / personnels : secrétaires de mairie, personnels CCAS, ... <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attention à ne pas démultiplier les lieux (attention au coût et à la mobilité), Attention à valoriser la plus-value pour les communes et SIVOM : si un budget est prévu sur ces actions.
--	--

Porteurs et acteurs associés	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> CoPil restreint CARA de « l'espace Ressources Famille », Un coordinateur par secteur : impulse, évalue et informe.
	<p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Cf. feuille engagement <p>Communes, SIVOM, CARA Tissu associatif Éducation Nationale (primaire et secondaire) Groupes familles</p>
	<p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeurs de structures, Chargé(e)s de coopération territoriale, Élus par secteur.

Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)	
Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)	
Temporalité	

Évaluation proposée	<p>Les effets attendus : (reprise des objectifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux familles, Faciliter les démarches, Faciliter l'accès aux informations, Orienter vers les « services aidants ».
	<p>Indicateurs de réussite ? (Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquentation des Maisons/Bus des Familles et des structures, Impact sur les familles, Satisfaction des familles / retour immédiat, Développement de réseaux familles par le lieu ressource. <p>Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? (Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire de satisfaction par le portail, Même questionnaire par an : comparaison ou questionnaire fiches-actions mutualisé.

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Évaluation proposée (suite)

Qui va pouvoir recueillir les éléments ? (Chargés de coopération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)

- Développement des structures,
- Chargé(e)s de coopération territoriale,
- Personne sur site (Maison des Familles et bus).

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? (Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)

- Questionnaire annuel,
- Temps forts,
- Assemblées générales des associations,
- Nouveaux habitants (accueil : dans les documents donnés en mairie),
- Associations et délégués parents d'élèves.

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? (Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)

- 1 an.

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

FICHE-ACTION 7

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023
Favoriser la mise en place des temps passerelles à des échelles locales

<p>Chemin / situation souhaitée concerné :</p> <p>Adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans :</p> <p><i>Les familles et les jeunes ayant des besoins d'accueil sur les créneaux 7h00-19h30 (dont le samedi) ont accès à une offre harmonisée, de proximité, toute l'année. Les familles ayant des besoins spécifiques ont un accès facilité à une offre d'accueil.</i></p> <p>Publics concernés :</p> <p><i>À destination des familles et des enfants en lien avec les professionnels et acteurs du territoire (élus, bénévoles, ...).</i></p>	<p>Échelle géographique :</p> <p>Communauté d'Agglomération Royan Atlantique avec déclinaison communes / SIVOM</p> <p>Début : 2025</p>
<p>Rappel de l'étape concernée</p>	<p>Étape – Les territoires centralisent leurs informations sur l'offre d'accueil.</p>
<p>Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les familles se posent des questions et semblent parfois rencontrer des difficultés lors des passages / transition entre deux âges (entrée à l'école, entrée au collège, entrée au lycée, ...) et ce pour des raisons qui peuvent évoluer selon les âges (socialisation, éducation et ouverture aux autres, orientation scolaire, ...). ✓ Les familles et les jeunes semblent méconnaître les services (<i>source questionnaire 73 % des familles avec enfants de moins de 3 ans ne connaissent pas le « Lieu d'accueil enfants-parents », 66,53 % des familles avec un enfant de 11 à 17 ans ne connaissent pas le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et 89,6 % le promoteurs du net jeunesse.</i>) La mise en place de temps passerelles pourrait également faire connaître les services et actions existantes. ✓ Des actions passerelles sont déjà mises en œuvre sur certains territoires mais elles sont parfois méconnues ou peu valorisées. ✓ Les temps passerelles peuvent parfois permettre une meilleure interconnaissance des professionnels et/ou structures et favoriser ainsi des actions ou projets communs / complémentaires (échanges multi-accueil/ assistants maternels, accueil de loisirs /accueil de jeunes, ...).
<p>Nature de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux, s'appuyer et valoriser l'existant, • Partager une définition commune des temps passerelle et des objectifs recherchés, • Renforcer et développer l'existant (passer de l'action découverte à une notion d'adaptation et d'intégration), • Encourager la transversalité entre les professionnels et les structures.
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir et partager / communiquer sur ce qu'est une passerelle (le cadre) – de quoi parle-t-on ? – auprès de l'intégralité des acteurs, • Passerelles basées sur des objectifs communs co-éducatifs, • Communiquer sur l'existant et favoriser un essaimage (action qui peut être organisée de façon adaptée sur d'autres territoires). <p>Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser, sensibiliser l'Éducation Nationale sur l'importance et l'intérêt de leur présence lors des temps de réflexion : utiliser le dispositif du PEDT sur les territoires existants (Breuillet, Saujon, Saint-Sulpice de Royan, SIVOM Presqu'île d'Arvert et Enfance Jeunesse de l'Estuaire, Vaux-sur-Mer, Royan, Saint-Palais-sur-Mer) pour aborder la question de la mise en place d'une passerelle, • Mettre en place des permanences dans les établissements scolaires (BIJ) et extrascolaires, • Créer un plan de communication à destination des jeunes, des élus, des familles et des partenaires éducatifs (guide famille), • Désigner un « référent » passerelle.

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

<p>Mise en œuvre (suite)</p>	<p>Moyens (humains, techniques, matériels)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pronote, réseaux sociaux, plaquettes d'informations, • Dégager du temps pour les professionnels pour se rencontrer et organiser les passerelles, • Ne pas oublier les assistantes maternelles, Relais Petite Enfance (RPE), Maisons d'Assistants Maternels (MAM), • Créer un poste de coordination enfance et de coordination jeunesse à la CARA. <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âge de la passerelle qui peut être plus complexe post collège ? • Les actions seront plus complexes si l'Éducation Nationale n'est pas présente.
-------------------------------------	--

<p>Porteurs et acteurs associés</p>	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité technique : chargé(e)s de coopération territoriale et globale (CARA).
	<p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs locaux (représentants des familles, élus, directeurs de structures, ...).
	<p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable CTG / Projet Éducatif Territorial (PEDT), • Réseau de coopérateurs.

<p>Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Temporalité</p>	 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Peut s'ajuster selon les territoires</div>

<p>Évaluation proposée</p>	<p>Les effets attendus : (reprise des objectifs)</p> <p>Indicateurs de réussite ? (Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)</p> <p>Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? (Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)</p>
-----------------------------------	--

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023
Qui va pouvoir recueillir les éléments ? (Chargés de l'opération, élus, secrétaires de mairie, directeurs de structure, ...)

À quel moment peut-on recueillir les éléments ? (Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)

Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? (Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)

Le niveau du changement évalué :

- Amorcé
- En cours
- Réalisé
- Non réalisé

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

**Sensibiliser les jeunes aux emplois liés au territoire en partenariat avec
le Bureau Information Jeunesse, la Mission Locale, les services / espaces jeunes**

FICHE-ACTION 8

<p>Chemin / situation souhaitée concerné :</p> <p>Professionalisation et valorisation des professionnels :</p> <p><i>Les professionnels ont plus facilement accès à des formations de proximité, variées, qualifiantes/diplômantes et adaptées aux besoins. Ils sont valorisés professionnellement et financièrement.</i></p> <p>Public concerné :</p> <p><i>À destination des jeunes de 15 à 25 ans en lien avec les professionnels de la jeunesse</i></p>	<p>Échelle géographique :</p> <p>Secteur</p> <p>Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</p> <p>Début : 2024 mais concrète au 1^{er} trimestre 2025</p>
<p>Rappel de l'étape concernée</p>	<p>Étape – Les territoires ont un accès facilité à un vivier de professionnels tout en les accompagnant dans leur carrière.</p>
<p>Contexte (diagnostic, questionnaire, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les directions de structures/ collectivités rencontrent des difficultés de recrutement sur l'ensemble du territoire (peu de candidatures, inadéquation avec les diplômes nécessaires...) : la sensibilisation des jeunes aux métiers du territoire pourrait peut-être faciliter les recrutements et l'accès à un emploi pour les jeunes. ✓ Les jeunes du territoire ne semblent pas rester sur le territoire, notamment du fait, selon eux, de l'absence d'offres de formations mais également d'emploi (<i>source questionnaire – parmi les répondants 17-25 ans : 25 % indiquent qu'ils ne resteront pas du fait des offres d'emploi</i>). Il est possible que les jeunes méconnaissent ou puissent avoir des préjugés sur les offres ou certains secteurs d'emploi. ✓ Les jeunes ne sentent pas toujours outillés, accompagnés sur les domaines de la formation / études et de l'emploi (<i>source questionnaire : environ 57 % des 17-25 ans considèrent que ce qui est mis en place en accompagnement vers la formation / les études ainsi que vers l'emploi ne répondent pas aux besoins</i>) : la mise en place d'une sensibilisation pourrait peut-être favoriser la connaissance des jeunes sur la diversité des offres. ✓ La Mission Locale et le BIJ accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi (qu'ils soient déscolarisés ou diplômés), à effectuer les démarches de recherche d'emploi, à se préparer pour les entretiens. Les espaces / locaux jeunes accompagnent ces derniers dans la transition vers la vie de jeune adulte. Pour autant ce sont des services qui ne sont pas toujours connus (<i>source questionnaire : 43 % des 11-17 ans ont entendu parler de la Mission Locale mais sans savoir ce qui est proposé, pour le Bureau Information Jeunesse (BIJ) 26 % en ont entendu parler sans connaître les missions et 67 % qui ne connaissent pas le service</i>). Un renforcement du partenariat pourrait participer à la découverte de ces services et de leurs missions.
<p>Nature de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à valoriser <input checked="" type="checkbox"/> Existante : à ajuster, à développer <input type="checkbox"/> Nouvelle : à créer
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Quels sont les attendus ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître et valoriser les métiers du territoire auprès des jeunes et leurs familles, • Renforcer le partenariat avec les acteurs jeunesse : l'Éducation Nationale - les structures jeunesse - les professionnels - les employeurs, • Favoriser et faciliter la découverte du monde professionnel et de l'emploi liés au territoire (découvertes concrètes), • Sensibiliser les jeunes à la création de leur propre emploi.
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Présentation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir dans les établissements scolaires pour présenter les métiers du territoire, • Sensibiliser les employeurs à l'accueil des jeunes et la possibilité d'accueillir sur des stages d'immersion. <p>Modalités pratiques pour réaliser l'action (groupes de travail, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des forums de métiers ciblés, • Élaborer un fichier partagé des professionnels employeurs prêts à accueillir des stagiaires, • Former au tutorat pour les employeurs, • Mettre en place des stages d'immersion (au-delà du stage découverte de 3^{ème}) pour faire découvrir les métiers locaux – convention à construire : chercher les possibilités de conventionnement (ou les pratiques sur d'autres territoires),

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Pour renseignements et candidatures possibles

<p>Mise en œuvre (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en place de nouvelles formations effectuées par un réseau d'acteurs existants (négociation avec organismes existants – exemple : FRANCAS, CEMEA, USCIV, Familles rurales, ...), Favoriser les partenariats entre les différents acteurs (Bureau Information Jeunesse, Mission Locale, organismes de formation, ...). <p>Moyens (humains, techniques, financiers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forum, exposition des métiers (délocalisé dans les établissements : réseau « Éclore » (peu connu) : forum « ludique » qui incite à découvrir, Mettre à disposition des salles sur le territoire, Temps de travail sur le partenariat à renforcer/mettre en place.
<p>Porteurs et acteurs associés</p>	<p>Qui va piloter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Chargé(e)s de coopération territoriale avec le Bureau Information Jeunesse. <p>Qui va mettre en place et qui va participer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Lycées, Collèges, Chambre de Commerce et d'Industrie, Mission Locale, Bureau Information Jeunesse, Espaces/Locaux jeunes, Espaces Emploi, France travail, Associations, Organismes de formation présents sur le territoire. <p>Qui va suivre et ajuster ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi et les ajustements.
<p>Niveau de faisabilité/ de difficulté de mise en œuvre de l'action (au regard des moyens, du contexte, ...) (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Niveau d'engagement nécessaire des acteurs pour que l'action puisse se réaliser (Échelle de 1 à 5)</p>	
<p>Temporalité</p>	
<p>Évaluation proposée</p>	<p>Les effets attendus : (reprise des objectifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire adhérer différents partenaires centrés autour du Bureau Information Jeunesse, Analyser les besoins – partage des besoins, Répondre à la spécificité du territoire, Proposer des formations adéquates et dirigées vers les besoins du territoire. <p>Indicateurs de réussite ? (Exemple sur la participation des acteurs : est-ce la présence, la prise de parole, l'écoute lors des prises de parole, la production commune, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de jeunes informés, Le nombre de jeunes formés, Le nombre d'emplois / postes pourvus (exemple poste animateur : lien besoin et offre pourvue). <p>Comment peut-on recueillir / récolter les preuves ? (Observer, poser des questions, transmettre / accompagner des questionnaires, regarder des résultats / bilan, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Organismes de formation, Jeunes, Employeurs / Pôle Emploi : <ul style="list-style-type: none"> Le Bureau Information Jeunesse a une liste d'opérateurs qui pourraient être interrogés.

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

<p>Évaluation proposée (suite)</p>	<p>Qui va pouvoir recueillir les éléments ? (Chargés de coopération, structure, ...)</p> <ul style="list-style-type: none">• Bureau Information Jeunesse,• Chargé(e)s de coopération territoriale. <p>À quel moment peut-on recueillir les éléments ? (Temps forts avec les familles, réunions d'équipe, assemblées générales des associations, ...)</p> <ul style="list-style-type: none">• Avril (pré-saison) : états des lieux,• Octobre (post-saison) : retour des emplois saisonniers,• Janvier : état/bilan annuel. <p>Échéance – À quel moment est-il pertinent de s'arrêter pour regarder si la situation a évolué / si l'étape est atteinte ? (Laisser le temps aux actions / démarches de produire des effets)</p> <ul style="list-style-type: none">• Observation en année N+2 pour voir l'effet du fonctionnement. <p>Le niveau du changement évalué :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Amorcé<input type="checkbox"/> En cours<input type="checkbox"/> Réalisé<input type="checkbox"/> Non réalisé
---	--

3.6. Les fiches Commune et SIVOM

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM ou CARA) : Commune de Royan



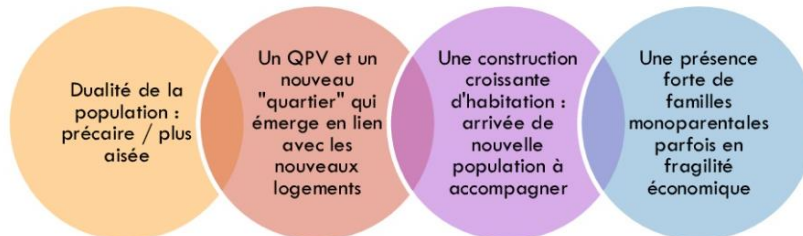
Communes couvertes : Royan

Chargé de coopération territoriale : Nicolas POULARD ou **Référent commune** :

Lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – (cocher les enjeux qui se rejoignent) :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- Des besoins sur le territoire qui peuvent être divergents en lien avec une population différente.
- Une offre de service, une réponse aux besoins à ajuster en lien avec les communes limitrophes notamment Vaux-sur-Mer avec un quartier / de nouvelles habitations à la frontière entre les deux communes.
- L'accompagnement des nouveaux habitants en lien avec les structures dédiées : centre socioculturel de Royan et l'Espace de Vie Sociale de l'association Equilibre.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

Une offre d'accueil et d'accompagnement des familles sur des horaires élargis :

- Une offre d'accueil pour les enfants et les parents sur le samedi matin, la mise en place d'un « village famille »
- Un projet de construction d'une micro-crèche à horaires atypiques en complément de l'existant.

Accompagner les adultes de demain :

- L'accompagnement de projet « bourse aux projets », le soutien du conseil municipal de jeunes, favoriser les formations...
- Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et sportive pour éveiller le citoyen.

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Saint Georges de Didonne

Communes couvertes : Saint-Georges de Didonne



Chargé de coopération territoriale :

ou Référente commune : Catherine REBEILLARD

Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- La population a augmenté d'environ 4 % en 20 ans (1999 à 2020) mais cela semble dû principalement à l'arrivée d'une population plus âgée (64,2 % de 60 ans et plus en 2020). La commune a ainsi le souhait d'attirer et de maintenir la présence de familles sur son territoire.
- Projet d'un « Espace Enfance Jeunesse » regroupant les services afin d'améliorer la qualité de l'accueil, de favoriser les passerelles et d'adapter l'offre de service.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale)

- Des infrastructures et actions au service des familles : multi-accueil, accueil de loisirs sur les temps extrascolaire et périscolaire, des temps forts annuels (carnaval, le bal des laids (Halloween), ...), des échanges intergénérationnels avec les 3 résidences seniors de la commune, des temps forts et de rencontres entre les structures et les familles (crèche/accueil de loisirs). Mais une politique jeunesse qui est à explorer au travers d'un partenariat qui va être instauré avec la Mission Locale et le Bureau Information Jeunesse afin d'aller à la rencontre des jeunes, de mener des actions de prévention et de soutenir les projets du Conseil municipal des jeunes.
- Un lien social et une approche éducative favorisés par des infrastructures diverses et variées (médiathèque, centre culturel de la côte de beauté (Créa), maison des associations, city park, espace sports loisirs – plage plaisirs, ...). La commune est en projet avec la Caf pour conventionner et labelliser une ludothèque (outil intergénérationnel, familles, jeunes, ...).
- Accompagnement à la citoyenneté : en partenariat avec l'Unicef, action de sensibilisation des enfants de l'accueil de loisirs aux causes humanitaires (droit à l'identité, à la santé, à l'éducation, à l'expression), démarche écoresponsable (ramassage déchets sur les plages, ...), mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Saint-Palais-sur-Mer



Communes couvertes : Saint-Palais-sur-Mer

Chargée de coopération territoriale : Céline LE LOARER **ou Référent commune :**

Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- Une diversité des profils des familles : part bénéficiant du tarif social (QF < 1 000 €) à hauteur de 45 %.
- De nombreuses infrastructures et associations présentes sur le territoire, supports de la vie locale et éducative.
- La commune ne porte pas de service petite enfance en gestion directe mais elle est vigilante à l'offre de service existante et est soucieuse de valoriser l'accueil individuel.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- Axe « *Eveil culturel* » avec un programme évènementiel riche et varié (musique et gastronomie du monde, concerts, expositions, contes et animations médiathèque, fête de la nature, ...) et la présence du pôle culturel.
- Axe « *Citoyenneté* » avec la mise en place du conseil municipal des jeunes, du ramassage de déchets sur la plage, de projets intergénérationnels avec la maison de retraite, ...
- Axe « *Parentalité* » : mise en place de temps forts avec les familles (ateliers parents / enfants autour de la couture, la cuisine, ...), de veillées parents-enfants au sein de l'accueil de loisirs, utilisation des réseaux sociaux (Blog, ...).

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Vaux-sur-Mer

Communes couvertes : Vaux-sur-Mer

Chargé de coopération territoriale :

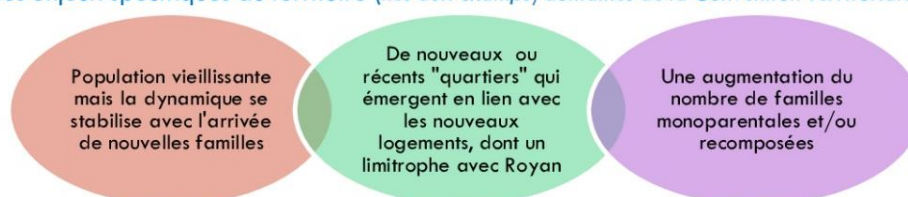
ou Référent commune : Stéphane BALDY



Lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans ;
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles ;
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans) ;
- La mise en réseaux des acteurs.

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- Ouverture, en septembre 2023, d'une classe supplémentaire sur le groupe scolaire. Le nombre d'enfants Caf/Msa de moins de 3 ans est en progression de 22,5 % (soit 22 enfants).
- Une offre de service à ajuster en lien avec les communes limitrophes, notamment Royan avec un quartier / de nouvelles habitations à la frontière entre les 2 communes, mais également à ajuster au regard de la diversité des familles qui n'ont pas toujours les mêmes besoins.
- Commune attractive proposant une offre de service, de nombreuses infrastructures, des associations présentes sur le territoire, appuis à la vie éducative et soutien à la vie locale. Cela implique un besoin d'accompagner les nouveaux habitants.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- Mise en place d'un PEDT et d'un plan mercredi favorisant la mise en réseaux des acteurs locaux (relation avec l'écoles, les associations, les partenaires, ...).
- Une dynamique jeunesse en cours de réflexion et de partenariat (CARA, Mission Locale, ...) et des actions existantes (bourses pour les jeunes : permis de conduire, bacheliers).
- Volonté de favoriser l'ouverture à la culture, à l'environnement, à la citoyenneté et au sport, notamment en lien avec le service « animation » très dynamique sur la commune.
- Début des travaux d'une nouvelle structure « centre de loisirs » associée à l'école.
- Souhait de renforcer la mise en place de passerelles entre structures.

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Breuillet

Communes couvertes : Breuillet

Chargé de coopération territoriale :

ou **Référent commune :** Damien BAJAUD



Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans.
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles.
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans).
- La mise en réseaux des acteurs.

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- La population est en croissance de 5 % entre 2009 et 2020 contrairement à d'autres communes du territoire de la CARA. La population semble plus jeune avec une part de moins de 30 ans à hauteur de 36 %. (Source INSEE).

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- Une politique jeunesse engagée : accueil adolescents, partenariats avec les structures de référence, accompagnement des projets des jeunes (labellisation jeunesse en cours de réflexion), l'accompagnement de junior association, un conseil municipal des jeunes.
- Cette politique est renforcée par un réseau local d'acteurs à travers la mise en place d'une commission « réussite éducative » dont l'objectif est le travail collaboratif entre les écoles et le service enfance-jeunesse permettant notamment de mieux repérer les situations de conflit et de mal-être.
- Un lien social, une solidarité valorisée au travers la mise en place de personnes relais (lien entre les habitants et la mairie), la promotion des « heures civiques » et le recrutement d'un animateur ayant une mission « citoyenneté ».
- La commune ne porte pas de service petite enfance en gestion directe mais elle est vigilante à l'offre de service existante sur l'accueil individuel.

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Médis

Communes couvertes : Médis

Chargé de coopération territoriale :

ou Référent commune : Romain POULARD



Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- La population de Médis est en croissance de 10 % entre 2009 et 2020 (source INSEE) mais dû principalement à un solde migratoire de population qui semble plus âgée.
- La commune a le souhait de pouvoir maintenir et faire venir de nouvelles familles en travaillant sur l'adaptation de son offre de service.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale)

- Une évolution de l'offre d'accueil enfance-jeunesse pour répondre au mieux aux besoins des familles (adaptation des créneaux horaires, réflexion sur les repas, ...). L'accueil d'enfants en situation de handicap est un axe fort du projet (aménagement, jeux et loisirs dédiés, encadrement, ...).
- Projet de réhabilitation et aménagement de l'école incluant un nouvel espace pour l'accueil de loisirs.
- La commune ne porte pas de service petite enfance en gestion directe mais elle est vigilante à l'offre de service existante et soucieuse de valoriser l'accueil individuel, notamment à travers le soutien à la création d'une maison d'assistants maternels.
- Une politique environnementale engagée.

Valorisation d'action(s) locale(s)



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Saint-Sulpice de Royan

Communes couvertes : Saint-Sulpice-de-Royan

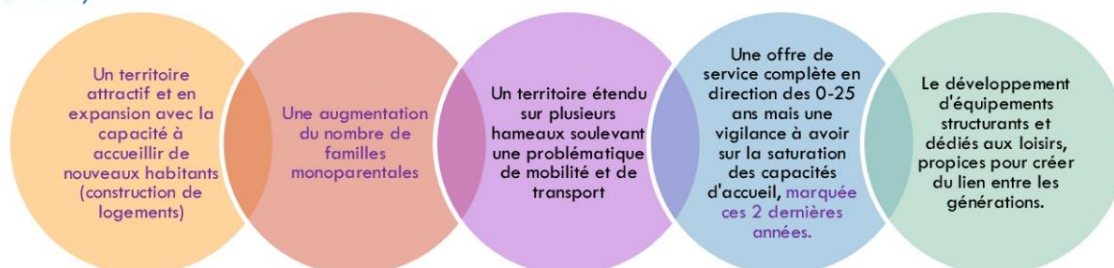


Chargée de coopération territoriale : Charlotte GONZALES ou **Référent commune :**

Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- Une nécessité de construire pour accueillir ou conserver les familles et les populations jeunes : cela implique d'avoir du locatif et de l'accession à la propriété accessibles à différents types de revenus.
- Malgré la présence de familles, la baisse du nombre de jeunes couples et d'enfants a engendré la fermeture de classe.
- Un enjeu fort de développer les aménagements pour proposer des modes de déplacements alternatifs et améliorer la mobilité des jeunes et des familles.
- Des structures et équipements implantés sur la commune à vocation « intercommunale » en lien avec les publics des communes extérieures accueillis (formalisation de partenariat/ convention).

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- La mise en place d'un PEDT et d'un plan mercredi favorisant la mise en réseaux des acteurs locaux et les actions complémentaires. Le « réseau cohérence éducative » qui réunit tous les acteurs Petite enfance, Enfance et Jeunesse du territoire.
- Un partenariat entre la commune et le centre socioculturel Georges Brassens, acteur majeur du territoire sur les volets enfance et parentalité.
- Le partenariat en faveur des 11-17 ans du secteur Est de la CARA (local jeunes) coorganisé par la commune de Saint-Sulpice de Royan et le CCAS de Saujon.

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : Commune de Saujon

Communes couvertes : Saujon

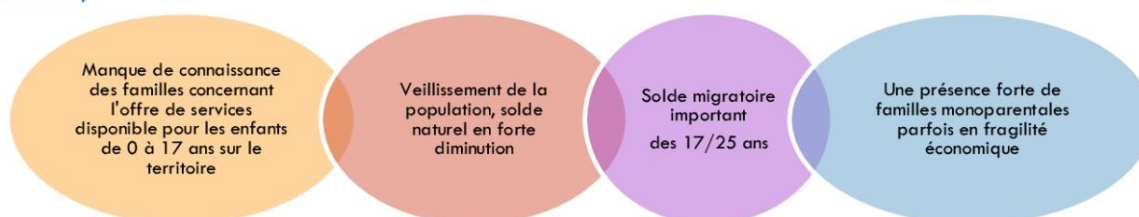
Chargé de coopération territoriale : Marvin EDOM **ou Référent commune :**



Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans.
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles.
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans).
- La mise en réseaux des acteurs.

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- En 2022, 45 % des familles interrogées par la commune ne connaissaient pas la totalité des services en rapport avec leurs enfants.
- Les éléments de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2020 (année de référence des données) donne un âge médian à 58 ans (contre 44 ans au niveau du département). Un habitant sur 5 à plus de 75 ans.
- Le taux de chômage est de 17 %. 1/3 des habitants n'a pas de diplôme, le nombre de cursus post bac est très limité sur le territoire.
- 34 % des familles monoparentales vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- Ajustement de l'offre de service : questionnaire pour identifier les besoins et évaluer l'adéquation avec l'offre mise en place.
- Réseaux locaux et partenariats : partenariat avec les associations caritatives locales, création du réseau d'urgence sociale (RTUS : fusion RSUS et réseau Royannais), PEDT et plan mercredi favorisant la mise en place d'actions complémentaires et concertées, RASED, création d'un document répertoire sur les acteurs de la petite enfance.
- Accompagnement à la parentalité : cafés parents (valorisation partenaires, actions, politique enfance), permanence hebdomadaire PMI, valorisation des naissances (arbres plantés, ...), animation d'ateliers parents enfants à la médiathèque.
- Accompagnement des jeunes : partenariat avec la Mission Locale sur des actions liées à l'emploi, participation au speed dating, mise en lumière lors d'actions XXL, réactualisation du groupe prévention citoyenne, présence d'un animateur référent des 12/17 ans.
- Participation aux commissions d'attribution des logements aidés pour favoriser l'arrivée de nouvelles familles et une inter-générationnalité.

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune - SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM ou CARA) : SIVOM Presqu'île d'Arvert

Communes couvertes : Arvert, Chaillevette, Étaules, Les Mathes, Saint-Augustin, La Tremblade

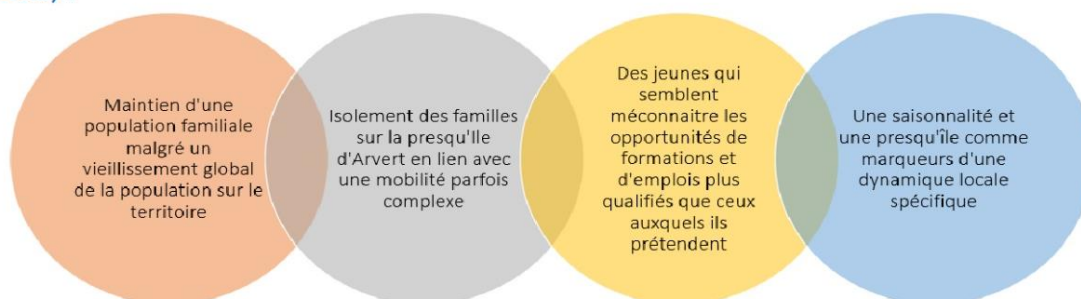
Chargé(e) de coopération territoriale : Charly FAISSEAU **ou Référent(e) commune :**



Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

- Une disparité de revenus entre les familles qui nécessite d'accompagner et de mettre en place des modes de garde adaptés.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- Une offre maillée pour répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire, organisée entre le SIVOM et les communes (multi-accueil, accueils de loisirs, navettes pour les jeunes, projets de 3 Maison d'Assistants Maternels à Étaules, St Augustin et La Tremblade).
- Une politique jeunesse affirmée : un accueil adolescent ainsi qu'un conventionnement « *Prestation de service jeunes* » > reconnaissance de la démarche de mobilisation et d'accompagnement des projets des jeunes, un conseil municipal de jeunes, un accompagnement à la vie numérique (Promeneur du net) ainsi que des partenariats développés avec les acteurs de la jeunesse notamment autour de la promotion des formations et de la découverte des métiers.
- Des infrastructures diversifiées, appuis pédagogiques et à la vie locale : espaces sportifs, espaces culturels, ludothèque (actrice de vie sociale, intergénérationnel, relation parents-enfants, jeunes, ...), diversité d'associations ainsi qu'un Espace de Vie Sociale (Foyer Rural Arvert).

Valorisation d'action(s) locale(s) :



MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Fiche Commune – SIVOM

Nom du territoire (Commune, SIVOM) : SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire

Communes couvertes : Arces-sur-Gironde / Barzan / Boutenac-Touvent / Brie-sous-Mortagne / Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet / Cozes / Épargnes / Floirac / Grézac / Meschers-sur-Gironde / Mortagne-sur-Gironde / Semussac / Talmont-sur-Gironde

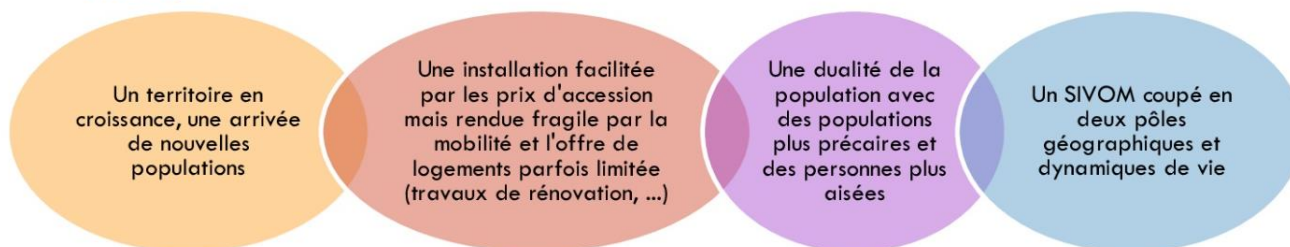


Chargée de coopération territoriale : Emmanuelle HABRAN ou **Référent commune :**

Valorisation du lien entre les enjeux du projet global et les enjeux locaux – les enjeux qui se rejoignent :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans)
- La mise en réseaux des acteurs

Quels sont les enjeux spécifiques du territoire (liés aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :



Éléments d'informations complémentaires :

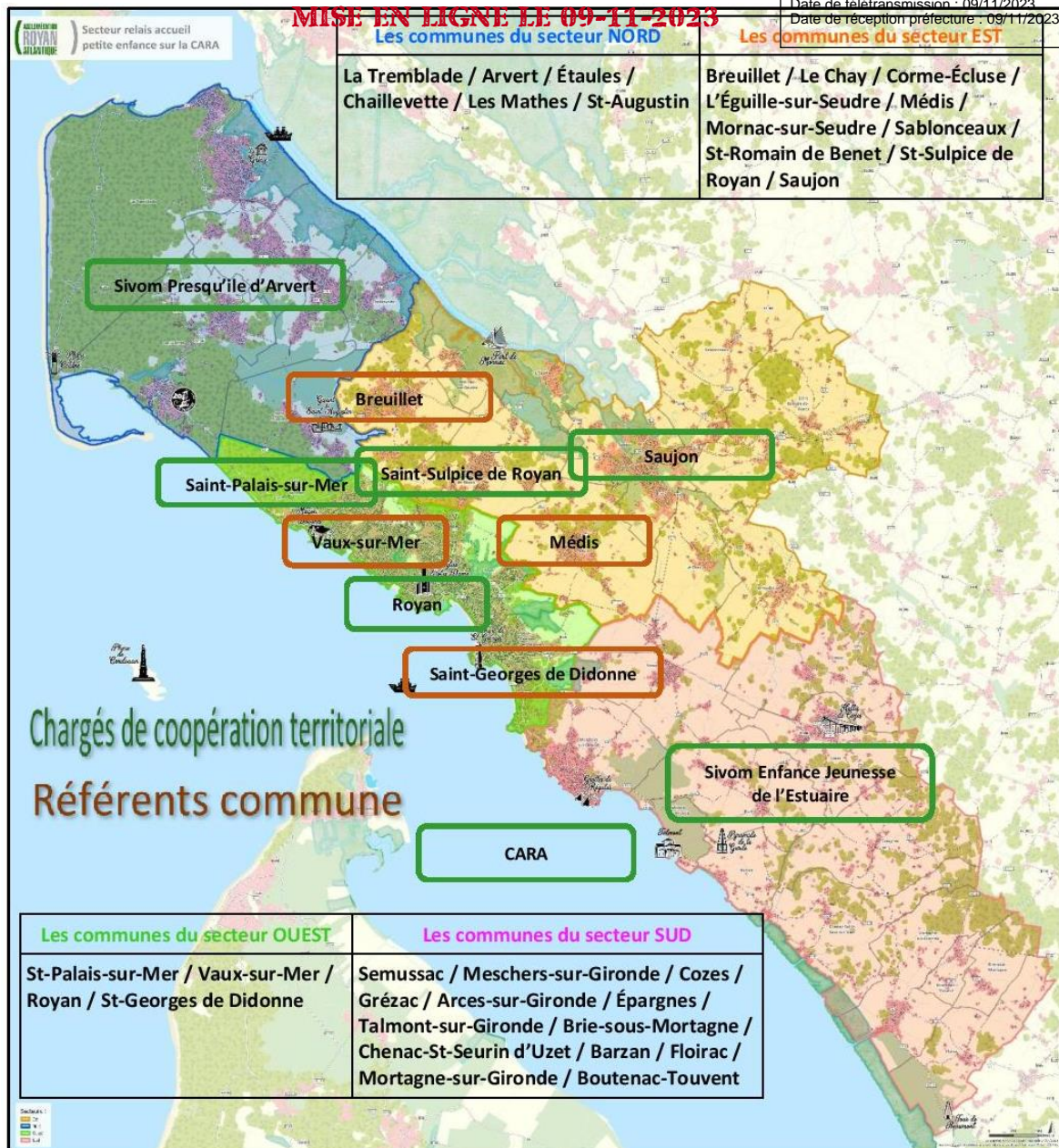
- La population du SIVOM a augmenté de 11 % entre 2008 et 2019 (source Cabestan), le territoire est ainsi attractif autant pour les familles que pour les autres publics.
- La mobilité est un des enjeux fort du territoire, la nécessité d'un moyen de locomotion peut ainsi devenir un frein à l'accès aux services et à la vie sociale.
- Après avoir diminué, la part de familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans est à nouveau en augmentation avec 13 % de mono-parents contre 10 % en 2019.

Dynamiques locales existantes (liées aux champs/domaines de la Convention Territoriale Globale) :

- Une offre d'accueil et d'accompagnement des 0 à 17 ans maillée sur l'ensemble du SIVOM : 3 micro-crèches, 4 lieux d'implantation pour les accueils de loisirs, 1 accueil adolescent, 2 Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité mais une politique jeunesse à redynamiser.
- Une volonté d'adapter et d'ouvrir les accueils à la diversité des familles et de prêter attention au retour à l'emploi (démarche d'accompagnement des familles en parcours d'insertion -petite enfance).
- Un soutien à la parentalité porté par le centre socioculturel Arc en Ciel (réfèrent famille, « après en famille », séjours et sorties familles, Lieu d'Accueil Enfants Parents 0-6 et 6-12 ans, ...) et une volonté d'accompagner le répit parental par le SIVOM (multi-accueil, ...).
- Une vie et un lien social dynamisés par le centre socioculturel Arc en Ciel dont les accueils se font sur 2 communes afin de couvrir le territoire.

Valorisation d'action(s) locale(s) :





Élus du comité de pilotage CTG			
Commune ou Sivom	Prénom	Nom	Fonction
SIVOM Presqu'île d'Arvert	Marie-Christine	PÉRAUDEAU	Présidente
SIVOM enfance-jeunesse de l'Estuaire	Vincent	BOZIER	Président
ROYAN	Liliane	ISENDICK-MALTERRE	Adjointe au maire scolaire - enfance - petite enfance
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	Françoise	REYSZ	Conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation et de la petite enfance
SAINT-PALAIS-SUR-MER	Isabelle	PRUD'HOMME	Adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse
VAUX-SUR-MER	Patrice	LIBELLI	Maire
BREUILLET	Sylvie	MAYEUR	Adjointe
MÉDIS	Nicolas	POULARD	Conseiller municipal délégué à l'enfance et la jeunesse
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	Christelle	HEULET	Adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la CTG
SAUJON	Jean-Luc	GENSAC	Adjoint en charge de la coordination du CCAS

Modalités de pilotage stratégique, opérationnel et suivi de la CTG

4.1. Pilotage politique et stratégique

✓ Comité de pilotage :

Une réunion une à deux fois par an pour fixer les grands projets à mettre en œuvre.

○ Cette instance :

- Assure annuellement le suivi des réalisations et des résultats en lien avec les objectifs et l'évaluation finale de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires dans leurs interventions respectives ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions des partenaires sur le territoire concerné ;
- Procède éventuellement à l'adaptation du contenu de la CTG.

○ Sa composition :

Pour la CAF :

- Président
- Responsable de l'action sociale et/ou cadre du pôle politiques territoriales-accompagnement des partenaires
- Chargées de conseil et de développement

Pour la CARA :

- Président
- Conseiller communautaire délégué à l'action sociale : enfance-jeunesse et référent CTG
- Directrice Générale des Services
- Directeur du Pôle Politique de la Ville-Solidarités-Prévention-Sécurité
- Chargée de coopération territoriale globale.

Pour les communes et SIVOM(s) :

- Maire ou autre élu des 11 communes concernées
- Président(e) des 2 SIVOM(s)

✓ Bureau communautaire élargi à tous les Maires :

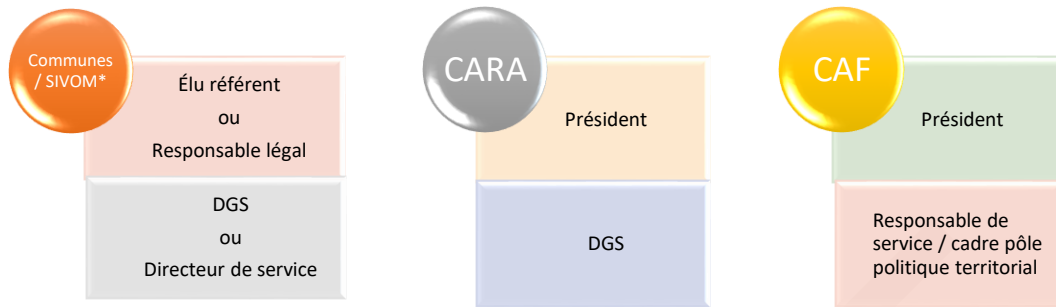
Information et mise en débat une fois par an de l'état de réalisation des objectifs, puis de l'évaluation de la convention. Il échange également sur les modalités d'animation de la démarche CTG (la coordination CTG, l'appui aux communes).

✓ Commission Politique de Ville :

4.2. Pilotage opérationnel et suivi de la CTG

MISE EN LIGNE LE 09-11-2023

Un **comité de pilotage** composé comme suit :



(*) Sont concernés les communes de : Royan, Saint-Georges de Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Breuillet, Médis, Saint-Sulpice de Royan et Saujon et les SIVOM Enfance-Jeunesse de l'Estuaire et Presqu'île d'Arvert.

Sont également présents : le chargé de coopération territoriale globale ainsi que les chargés de conseil et de Développement de la CAF.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif et /ou informatif.

Le comité de pilotage sera co-présidé et animé par la CAF et la CARA.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Un **comité technique** œuvre à la réflexion et la mise en œuvre opérationnelle du projet et propose les éléments au COPIL pour validation. Il est composé comme suit :

- Le chargé de coopération territoriale globale,
- Les chargées de coopération territoriale des communes et SIVOM,
- Les référents des territoires dont les communes ont fait le souhait d'avoir un représentant au comité technique,
- Les chargés de conseil et de développement de la CAF.

Un **comité partenarial** pourra être mis en place et pourra être élargi aux institutions œuvrant dans le champ de l'action sociale sur le territoire : Conseil Départemental, Éducation Nationale, État, MSA, CPAM, Mission Locale, ... Ce comité sera une instance d'information, d'échanges et de partenariats transversaux.

Modalités d'évaluation

L'évaluation de la CTG sera assurée en plusieurs temps.

Cette approche pourra évoluer en cours de CTG, dans un dialogue entre la CARA, les communes et SIVOM et la CAF.

Les modalités d'évaluation seront transmises dans le courant du premier semestre 2024, après travaux et validation du comité de pilotage.

✓ Une évaluation chemin faisant :

- Le suivi des fiches-actions pourra se faire à la demande des parties (CAF, communes, SIVOM, CARA, partenaires de projet).
- Le suivi annuel des réalisations et des résultats de la CTG.
- Le suivi des principaux indicateurs démographiques et sociaux et des principaux indicateurs d'offres.

Récolte des données d'évaluation	Analyse	Ajustement
Des acteurs identifiés comme facilitateurs de la récolte : <ul style="list-style-type: none"> - Chargés de coopération territoriale, - Chargé de coopération territoriale globale (CARA), - CAF, - Secrétaires de mairie et de SIVOM, - Services des ressources humaines des communes et des SIVOM, - Directeurs de structures, ..., - Partenaires institutionnels, - Autres pôles de la CARA pouvant alimenter l'observatoire, - Tissu associatif. 	Évaluation permanente des fiches-actions et de l'impact souhaité : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la décision pour les élus, - Adéquation besoin des familles et adaptabilité de l'offre de service, - Articulation vie professionnelle et vie personnelle en répondant aux besoins des familles. Les partenaires identifiés dans les fiches-actions pour mener l'évaluation s'appuieront sur des outils pertinents : questionnaires, tables rondes, enquêtes de satisfaction, taux de fréquentation, ... <p>Le comité technique proposera les ajustements ou adaptations des fiches-actions ou l'arrêt de l'étape visé au comité de suivi.</p>	Le comité de suivi prendra connaissance de l'analyse des évaluations réalisées. <p>L'évaluation portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les effets attendus, - Les indicateurs de réussite, - La méthodologie de recueil de données. Il préconisera la poursuite, l'évolution, l'adaptation ou l'arrêt de la fiche-action.

✓ Une évaluation en fin de contrat :

L'évaluation finale de la CTG :

- Le bilan global des réalisations et des résultats,
- L'évaluation de la CTG à travers des questions évaluatives qui seront à préciser :
 - L'impact de la CTG dans la structuration des partenariats,
 - L'évolution de la couverture des besoins des familles.

Remarque : La volonté de constituer une fonction d'observatoire des besoins des familles doit contribuer à fournir des éléments nécessaires à l'évaluation de la CTG.